

L'AUDITEUR



INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE L'INSTITUT
NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

N°46 – Mai 2017

ANA-INHESJ



L'EDITORIAL

Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INEHSJ

L'actualité de notre pays tourne à plein régime entre les événements et menaces touchant à la sécurité quotidienne et le bouleversement de la sphère politique avec l'élection d'un nouveau Président de la République et la recomposition du monde politique et des partis traditionnels. Tous ces éléments occupent bien entendu une place importante dans la vie de chacun.

Les choix politiques ne relèvent pas de la compétence de notre Association qui doit rassembler toutes celles et ceux qui restent intéressés aux questions de sécurité et de justice. Comment dans un premier temps ne pas être inquiet sur les menaces permanentes, ne pas être indigné par les actions terroristes. Nous nous associons avec respect et solidarité au chagrin des familles des victimes avec un sentiment de reconnaissance pour les services de police et toutes nos pensées vont vers la famille du policier Xavier Jugele, aux blessés et aux personnes qui les entourent.

Alors nous espérons que ce numéro de l'Auditeur vous permettra de vous informer et de compléter vos connaissances dans certains domaines : « 30 ans de Justice anti-terroriste », « L'évolution de la Russie de Vladimir Poutine », « L'Association des procureurs et poursuivants francophones », « La sécurité économique, enjeu stratégique des entreprises » ... Comme dans les autres numéros vous retrouverez des articles faisant part des différentes activités de l'Association : l'actualité, voyage, dîners et petits déjeuners débats, sorties... et vos rubriques : l'annonce de distinctions, le « Lu pour vous » et le « Vu au théâtre » par exemple. Attention tous les articles de « L'AUDITEUR » sont rédigés ou parrainés par des Auditrices ou Auditeurs, et aucun n'a été publié auparavant, exception faite pour les articles en provenance de l'INHESJ.

*L'A.G.E nous permet d'avoir des
au sein du CA et d'étudier les
pour 2017-2018
l'Auditeur et*

*Nous tenons avant tout à nous associer à la douleur
des familles touchées par les attentats
particulièrement odieux de ces derniers jours
Kaboul, Londres et Manchester*

*représentants dédiés des sessions jeunes et des sessions régionales
représentations internationales. Parmi les principales orientations
présentées lors de l'A.G.O. : toujours rechercher à améliorer
le magazine « Regards croisés de l'ANA » le numéro 2 est en
préparation : les « Acteurs de la Sécurité dans les territoires ». Les
outils de communication devront encore être développés : plaquettes de
présentation, documents de synthèses et brochures, récits des voyages longs et
courts... Tous les documents qui sont entre vos mains aujourd'hui ont été rédigés, mis
en forme et imprimés par nos soins pour des raisons économiques... On peut encore faire
mieux ! Vous pouvez retrouver toutes les photos dans la « photothèque » sur le site de l'ANA.*

*Nous avons annoncé lors de l'A.G.O. les difficultés pour trouver la destination du voyage d'études
court, l'actualité nous devançant : sécurité, manifestation, élections législative, disponibilité ... c'est pourquoi
la commission voyage de l'ANA étudie un voyage d'études « sécurité et justice » dans le sud de la France avec l'ANA
régionale PACA. Nous vous proposerons également une « Formation au premier secours » pour permettre de mieux réagir
en cas d'accident/ attentat : protection civile. J'ai déjà échangé sur ce sujet avec madame la directrice, Hélène CAZAUX-
CHARLES pour une action conjointe ANA-INHESJ et INHESJ.*

*Enfin nous organiserons une manifestation commune ANA-INHESJ et ANA-IHEDN, nous travaillons en ce moment ce projet
avec Mario FAURE, président de l'ANA-IHEDN.*

*Je tiens à préciser que nous sommes tous bénévoles et nous faisons tous de notre mieux pour remplir notre mission, librement
en direction des autres et en dehors du temps professionnel et familial. Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit
de responsabilité.*

**« La vie appartient à ceux qui l'accueillent et la gagnent avec enthousiasme.
Aimer ce que l'on est, aimer ce que l'on fait Voilà le chemin de la liberté. »**

Les remerciements

Un grand merci à ceux qui ont contribué à la rédaction de ce numéro

Hélène CAZAUX-CHARLES, directrice de l'INHESJ
Michel COMMUN, administrateur de l'ANA-INHESJ
Paul DREZET, rédacteur en chef de l'AUDITEUR
François FALLETTI, secrétaire général de l'AIPPF
Mario FAURE, président de l'ANA-INEDN
Gilbert FLAM, administrateur de l'ANA-INHESJ
Christian FREMAUX, président d'Honneur de l'ANA-INHESJ
Nicole GUIMEZANES, vice-présidente de l'ANA-INHESJ
Thomas LEGRAIN, auditeur de l'ANA-INHESJ
Charles Henri LAVILLE, administrateur dédié de l'ANA-INHESJ
Cédric LUCOTTE LE VISAGE, auditeur « jeune » de l'ANA-INHESJ
Alexis MALAIZE, auditeur « Session jeunes » de l'ANA-INHESJ
Philippe MAUGER, administrateur de l'ANA-INHESJ
Alain MORIZET, président du Comité AKROPOLIS
Sarah PINEAU, auditrice « Session jeunes » de l'ANA-INHESJ
Margaux ROCHER, auditrice « Session jeunes » de l'ANA-INHESJ

ÉDITORIAL de la PRÉSIDENTE

LE MOT DE LA DIRECTRICE	p 01
ACTIVITÉS	
Actualité du 2 ^{ème} semestre 2016	p 02
Une communauté au service de l'esprit de défense	p 07
Quelques mots sur le voyage annuel en Iran	p 08
A propos du voyage d'étude en Lituanie	p 10
Rencontre avec Roland Ries	p 11
Rencontre avec Jean-Louis Flamenghi	p 12
Rencontre avec Yannick Gomez	p 13
Rencontre avec Claude tarlet et Jean Pierre Tripet	p 15
Rencontre avec Roman Seze	p 16
Rencontre avec Jean Paul Delevoye	p 17
Assemblée générale extraordinaire et ordinaire	p 18
Visite Parc Olympique Lyonnais	p 20
Visite Calais	p 21
Visite Plateforme de Paris Orly	p 24

THÉMATIQUE

Trente ans de justice antiterroriste en France	p 26
L'Évolution de la Russie de Vladimir Poutine	p 29
Rencontre avec l'AIPPF	p 32
La sécurité économique, un enjeu stratégique pour le entreprises	p 34

RUBRIQUES

ANA-INHESJ « hors ses murs »	p 37
Propositions de lectures du Comité AKROPOLIS	p 39
Ce soir au théâtre	p 40
Soudain, seuls	p 41
Membres du C.A. de l'ANA-INHESJ	p 42
BULLETIN D'ADHÉSION	p 43
COORDONNÉES	

TABLEAU d'HONNEUR

Le Général d'armée, **Bertrand RACT-MADOUX**

A remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à

Violaine-Patricia GALBERT

Conseillère Conjugale et Familiale à Londres.

Ancien Conseiller du chef d'état-major de l'Armée de Terre

Le Général d'armée, **Bruno DARY**

A remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à

Pascale TRIMBACH

Conseillère des affaires étrangères hors classe

Consule Générale de France à Francfort-sur-le-Main

Christophe MIRMAND, Préfet de région Bretagne, Préfet de zone de Défense Ouest,

A remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite à

René GAUDIN

(INHESJ, IHEDN, IERSE, CHEAR)

Président fondateur de l'ANA-INHESJ Grand Ouest



Le mot de la Directrice

Notre monde traverse une période périlleuse : bouleversements des équilibres géostratégiques, concrétisation de la menace climatique, réalité dramatique de la menace terroriste, exode massif de populations chassées de leurs terres et de leur pays par la sécheresse, les inondations, les guerres et la barbarie, épuisement des ressources naturelles, révolution numérique, appauvrissement de notre capacité à interpréter l'évolution du monde au profit d'une détection statistique surdéterminante de signes annonciateurs d'un avenir surdéterminé, véritable défi pour la pensée. J'arrête ici, l'énumération.

Toutes ces tensions s'exercent violemment sur l'Europe. Aux peurs et aux replis nationaux vient s'adosser la remise en cause du projet d'union qui, faut-il le rappeler, fut le fondement même de la paix construite par de grands hommes d'Etat ayant eu à traverser l'épreuve radicale d'une guerre mondiale. Dans ce contexte, la France est soumise, comme toutes les démocraties occidentales, à une menace rarement égalée dans sa complexité et son intensité. Menace terroriste certes, mais plus largement, interrogation sur la capacité des Etats-Nations à encore incarner des figures pertinentes du pouvoir, celui qui civilise, qui rassure et protège, c'est-à-dire le pouvoir du droit et de la Raison ; le risque existe en effet d'une dislocation de ces Etats-Nations sous la pression puissante de flux massifs et incontrôlés de données, de biens, d'informations, de capitaux mais aussi sous l'emprise d'un pouvoir d'un nouvel ordre, celui des nombres et des équations prédictives et lucratives, au risque alors d'une reféodalisation du monde sur fond de captation sauvage de la richesse?

Pour répondre à ces défis d'une complexité infinie, il n'est plus possible de nous recroqueviller sur nos cultures propres, de penser dans nos seules sphères de compétence, des réponses élaborées dans l'urgence. Notre institut, par sa dimension résolument interministérielle comme par la multiplicité des compétences qu'il agrège est en soi une première façon de relever ce défi. Mais au-delà, et afin de contribuer efficacement au débat national comme à la définition de nos politiques publiques, nous avons engagé, autour de cette conviction partagée, la construction d'un nouveau plan stratégique triennal, porteur d'un triple continuum : un continuum entre sécurité et justice, voire défense, indispensable pour affronter les enjeux du terrorisme, du renseignement, de la redéfinition du périmètre régalien de la sécurité, pour ne citer que ceux-là ; un continuum entre la recherche fondamentale et la dimension opérationnelle de l'action publique, sans lequel nous ne pourrions pas garantir la protection de nos concitoyens faute de comprendre, par exemple, les mécanismes de la radicalisation ; un continuum entre l'action des administrations centrales et celles des acteurs de terrain, tant il est vrai que les territoires de la France révèlent de saisissants contrastes dans leurs ressources, leurs contraintes et leurs faiblesses, contrastes que nous devons intégrer dans nos réflexions afin d'enrichir nos pratiques professionnelles et oeuvrer à une déclinaison intelligente de nos politiques publiques.

Le premier ministre nous a fait l'honneur de sa présence pour inaugurer les nouveaux locaux de notre institut, le 21 mars dernier, au cours d'un événement très largement apprécié par tous, et qualifié de « belle cérémonie républicaine ». Il a souligné combien ce triple continuum, marque d'une pensée en action, était une nécessité pour accompagner l'action des décideurs publics. Dans cette même perspective, dès la semaine suivante, les deux directeurs de cabinet du ministre de la justice et du ministre de l'intérieur ont présidé à mes côtés, en présence de tous leurs directeurs généraux, le premier comité de programmation de la formation de nos hauts cadres de la sécurité. En outre, dans le même temps, un conseil scientifique aux côtés du premier ministre a été créé, dédié à la prévention de la radicalisation. Son secrétariat général a été confié à l'INHESJ pour organiser les modalités du transfert de connaissances entre les chercheurs et les acteurs opérationnels de tous les ministères concernés.

L'INHESJ doit devenir un acteur du débat public et s'inscrire dans le paysage institutionnel, dans le cadre d'une stratégie de rayonnement réfléchi et ouverte. C'est ainsi, qu'aux côtés d'un pôle « formations et études » dirigé par Frédéric Desautettes, d'un pôle « affaires financières, ressources humaines et développement économique » dirigé par Philippe Leblanc, un troisième pôle « communication et relations institutionnelles » dirigé par Rebecca Peres, auront vocation à faire connaître notre projet et à construire une communauté de la sécurité et de la justice. Pour ce faire, nous avons besoin de vous tous, de toute la communauté de nos anciens auditeurs. C'est avec vous que l'INHESJ entend avancer, en étroite concertation avec l'ANA-INHESJ

*Hélène CAZAUX-CHARLES
Magistrate - Directrice de l'INHESJ*



par **Christian FREMAUX**

Président d'honneur de l'ANA-INHESJ

*« Mon dernier rêve (de 2016) sera pour vous »
Jean d'Ormesson à propos de Chateaubriand).*

Enfin nous y sommes. L'élu(e ?) que nous attendions non pas comme le messie laïcité oblige mais comme celui ou celle qui porte tous nos espoirs sera choisi comme président de la république, ou sur le point de l'être, quand vous lirez ces lignes écrites fin décembre 2016 avant les primaires de la gauche, et bien sûr avant le résultat du 7 mai 2017. Les prévisions sont aléatoires surtout si elles concernent l'avenir, comme les sondages. Certains se réjouiront car leur favori aura réussi et ils le savaient avec certitude! - d'autres se consolent en attendant la suite, et les derniers maudiront le peuple qui n'a rien compris. C'est la loi du suffrage universel. Nous entrerons alors dans la campagne des législatives car un chef de l'Etat sans vraie majorité offensive, qui le soutient sans faille, est soudée et décidée à réformer, n'est presque rien. Le pouvoir exécutif a besoin du législatif dans les institutions de la Vème république où tout a été pesé au trébuchet, où l'équilibre entre les pouvoirs a été pensé avec le poids de l'expérience de jadis où l'immobilisme, la tractation et l'instabilité régnaient, où par exemple l'article 49.3 que certains veulent supprimer a été beaucoup utilisé par les premiers ministres y compris l'avant dernier, et a un sens puisqu'il permet d'engager la responsabilité du gouvernement, ce qui est une respiration démocratique bienvenue. Avec les lois et encore plus pour la constitution il ne faut réformer qu'avec des mains tremblantes, car comme pour les dominos ou l'effet papillon une petite modification peut bouleverser l'ensemble : on sait ce que l'on a et comment cela fonctionne et on ne peut se lancer dans l'aventure expérimentale à partir d'idées généreuses ou apparemment séduisantes en perturbant l'harmonie même s'il est permis d'améliorer et d'adapter les textes qui ne sont pas sacrés ou coulés dans le bronze à l'évolution d'une démocratie moderne. Le retour vers le futur qui ressemblerait à une IVème république me paraît à proscrire même s'il faut trouver de nouvelles formes d'expression des citoyens entre deux scrutins et faire en sorte que l'individu participe plus et régulièrement à son destin et aux grandes décisions prises en son nom. Les réformes constitutionnelles lancées à la volée (réduction du nombre des parlementaires, création à la place du sénat et/ou du conseil économique, social, environnemental d'un conseil de citoyens tirés au sort, passage à une VIème république plus « démocratique » avec un parlement revisité) sont à étudier mais elles ne me paraissent pas la priorité des français. Ce que veulent ces derniers c'est un président de la république qui ait surtout du bon sens et non une idéologie qui renferme et veut plier les faits à la théorie, qui a choisi après réflexion et études d'impact un cap, qui assure la protection contre toutes les menaces et préserve les libertés, qui gouverne avec pragmatisme et qui tient compte de l'expérience surtout pour résorber le chômage et faire repartir vraiment la croissance; qui a de l'autorité pour l'expliquer et le faire admettre à partir du mandat clair qu'il a reçu par l'élection; des projets concrets de réforme qui vont peut-être bouleverser nos habitudes et nos célèbres droits acquis (qui deviennent parfois des privilèges dont tout à chacun veut le maintien ce qui est humain, en s'indignant de ce dont profite l'autre) ou conservatismes personnels; un président avec du caractère (ni mauvais ou rigoriste ni normal c'est-à-dire hésitant) sans être droit dans ses bottes et sachant trancher sans vouloir faire plaisir à tout le monde et sans attendre que la situation s'arrange toute seule, selon l'ancien exemple de M. Queuille. Qui allie donc tradition et modernité avec audace pour que la France retrouve sa place dans le concert des grandes nations en portant ses valeurs universelles, et que les français tirent profit de leurs efforts, après la cure

d'austérité dont ils auraient « bénéficié » ou « été victimes », ce qui est relatif pour certains. On rêve d'un progressisme réaliste débarrassé de prétendues certitudes qui ne décrète pas le bien et qui s'incarnerait dans l'intérêt général qui n'est pas selon la formule connue, la somme des intérêts particuliers, ou l'avantage d'un camp contre un autre, privé comme public. L'égalité est une partie de la devise de la république. Enfin qui rassemble les citoyens de toute confession, y compris ceux qui ne croient qu'en l'homme en n'encourageant pas les communautarismes au nom de la diversité, en proposant des défis exaltants dans un avenir commun en rappelant les caractéristiques de ce qui fait notre nation avec son passé, ses échecs, ses succès, sans repentance pour tout et rien, et ses principes républicains. On a cru que l'on était sorti des grandes hécatombes, des conflits, que l'ONU réglerait les problèmes du monde qu'il n'y aurait « plus jamais cela ». On s'est trompé. Francis Fukuyama avait prévu la fin de l'histoire à tort : la démocratie à l'occidentale ne rayonne pas partout, l'insécurité est permanente, les puissances se défient, le droit de veto paralyse le conseil de sécurité à New York ; Alep et ses habitants ont quasiment été rayés de la carte, le terrorisme frappe partout, et les peuples se rebellent en ne votant plus comme on le souhaite

pour les partis traditionnels et les élites qui se cooptent entre elles. Il y a des phénomènes nouveaux (la mondialisation, la cyber criminalité, les migrants de masse poussés par la peur ou la nécessité pensant trouver l'eldorado ailleurs que chez eux...) que personne n'a anticipé, ou le réveil des peuples comme les printemps arabes qui ont apporté plus de chaos que de bonheur pour l'instant. Il faut en tenir compte et trouver des solutions car l'être humain est essentiel et on ne peut se barricader dans un camp retranché et repousser ce que certains estiment être des assaillants. Certes on a le droit et le devoir de défendre nos propres intérêts et valeurs, mais on ne doit pas être indifférents aux autres. C'est facile à écrire, encore faut-il trouver un consensus et agir car si la compassion ne règle rien par elle-même, l'humanité doit se conjuguer avec l'économie, le social et la sécurité.

Des vagues de populisme portent au pouvoir des dirigeants improbables sinon imprévisibles (dont il faudra cependant s'accommoder). Et pourtant le populisme ne devrait pas faire peur : c'est une idéologie qui se réfère au peuple pour l'opposer à l'élite des gouvernants ou aux privilégiés qui ont accaparé le pouvoir. C'est un mouvement politique né à la fin du 19ème siècle en Russie pour lutter contre le tsarisme. De nos jours, populisme rime avec fascisme, ou autoritarisme voire ultra conservateur pour accabler certains par avance, est donc un pouvoir dangereux qui menacerait les libertés et les citoyens. Dans d'autres pays le pouvoir théocratique est en place : la religion gouverne, les « ayatollahs » de toute nature dirigent en imposant leur croyance avec une main de fer. Il faut donc être très vigilant car en France en particulier nous savons ce qu'est combattre des dogmes qui veulent participer à l'exercice du pouvoir : notre loi de 1905 de séparation de l'Etat et des églises doit être confortée et mieux explicitée. L'Europe et ses institutions technocratiques se cherchent une voie démocratique moderne et des gouvernances qui permettent aux Etats souverains de le rester, tout en participant à l'histoire de tous. Tout le monde se méfie de tout et cela ne peut conduire qu'à des impasses.

Il faut donc revenir à une société de confiance comme l'avait décrite M. Alain Peyrefitte ministre du général De Gaulle, en 1995. Il s'inté-

ressait après Adam Smith, Max Weber et Fernand Braudel à ce « qu'est le développement, qu'est-ce qui permet la modernité, le progrès et la croissance ? ». A nous, en 2017 de répondre à ces questions, si nous voulons entrer dans un avenir un peu plus radieux.

La fin de l'automne 2016 a été meurtrière dans le microcosme politique international et national. De grandes figures ont été poussées à la retraite et doivent chercher un nouveau job en urgence ! Aux U.S.A. Mme Hillary Clinton est rentrée à la maison, auprès de Bill. La favorite des médias et élites français qui ne supportent pas M.Trump élu par un plus grand nombre de grands électeurs et battu par le nombre de voix, - mais c'est le système électoral américain - a chuté, car il y a eu un ras-le-bol du « cow-boy » de base. Est-ce un signe pour nous ? Il va falloir s'adapter à M.Trump qui a nommé des ministres de choc, sans que nous donnions des leçons de morale qui est souvent notre travers, et sans tout accepter car notre vieil allié sait surtout préserver ses propres intérêts, et... le dollar le mène. Mais on ne peut douter que les USA resteront une démocratie avec un nouveau président populiste ou... simplement réaliste.

Les référendums n'ont pas porté chance à deux jeunes : le Brexit a emporté le fringant David Cameron, et le dynamique M. Matteo Renzi a quitté le pouvoir. Ni les succès économiques ni les perspectives de réussite n'ont sauvé ces dirigeants. Ailleurs, ce fut limite. M. Rajoy en Espagne a enfin obtenu la queue et les oreilles de l'opposition : il a repris le pouvoir un peu flageolant. Mme Merkel en Allemagne, après un double salto arrière s'est rétablie et semble glisser vers un nouveau mandat de chancelière. L'attentat de Berlin du soir du 19 décembre, revendiqué par Daech, sur le marché de Noël ne va pas cependant lui faciliter la tâche. En France, ce fut un jeu de massacre. A l'issue de la primaire de la droite - par ailleurs très réussie et qui a désigné très largement son champion - MM. Juppé et Sarkozy ont été libérés de leur engagements avec les français. De même Mme Duflot a dû avaler un O.G.M. qui n'est pas passé. Quant à M. Hollande, il a préféré le renoncement à l'humiliation par une décision digne et courageuse humaine, même s'il l'a motivée par l'intérêt de la France et des français ce qui est le moindre des devoirs d'un chef de l'Etat. Il a nommé M. Cazeneuve qui fut un bon ministre de l'intérieur et a dû affronter des situations très difficiles, comme premier ministre avec un C.D.D. court non renouvelable. Comme quoi le code du travail s'applique à tous.

Pendant ces mois la vie a continué avec ses hauts et ses bas, ses péripéties, ses malheurs, les sondages permanents erratiques et les commentateurs qui supputent dans le vide. Il faut rappeler les principaux faits.

Nous sommes toujours dans l'état d'urgence qui a été reconduit avec juste raison jusqu'en juillet 2017. Ceux qui de bonne foi le critiquaient au nom de la préservation des libertés, de la vie privée, de la liberté d'aller et venir ou de conscience, ou de travail, et sa prétendue inutilité puisque les terroristes peuvent quand même agir (le prêtre égorgé en juillet; les policiers assassinés à Magnanville), n'ont pu donner aucun exemple concret permettant de se dispenser de cette protection élémentaire. Bien que non concerné par des mesures de contrainte (si tel était le cas j'aurais certainement un avis différent), je préfère une précaution à l'inconscience débridée. Entre de potentielles victimes et quelques virtuels agresseurs simplement soupçonnés à tort ce que je déplore, j'opte pour les devoirs, ce qui nous change de l'individualisme échevelé, même si comme avocat, c'est mon métier que j'exerce avec enthousiasme et conviction. Je défends tous ceux qui le méritent pour faire reconnaître leurs droits, et estiment avoir affaire à une injustice. Mais comme citoyen je me fonde dans le modèle républicain qui nous rappelle que nous avons aussi des obligations collectives. Certes on n'a pas pu non plus empêcher l'attentat de masse du 14 juillet à Nice. Je m'incline devant les victimes. En revanche je n'ai pas apprécié la polémique entre les responsables de la sécurité de la ville, et ceux de la police nationale, et les plaintes ou procédures en cours pour déterminer qui n'a pas fait quoi. Les victimes qui essaient de se reconstruire et d'être indemnisées par la solidarité nationale au plus vite sans arguties juridiques, n'ont pas pour objectif principal - sauf erreur de ma part - de

savoir qui a fauté ou n'a pas pris la bonne décision. Ce qui compte c'est que l'on détermine ce qui s'est passé, comment en tirer des leçons et être plus performant pour le cas où. Il faut désormais tenir compte du jugement de la Cour de Justice de la République - juridiction d'exception créée en 1993, pour juger exclusivement les crimes et les délits des ministres dans l'exercice de leurs fonctions - qui s'est prononcée le 19 décembre 2016 dans le cas de Mme Lagarde ancienne ministre des finances et actuelle dirigeante du FMI. Elle était poursuivie pour négligences ayant permis le détournement de fonds publics, à savoir notamment de ne pas avoir exercé un recours en annulation contre la sentence arbitrale (privée) ayant accordé des dommages intérêts extravagants dont un préjudice moral explosant toutes les normes jurisprudentielles à l'inoxidable M.Tapie. Devant cette cour outre trois juges professionnels, Mme Ract-Madoux est membre de la cour de cassation et présidait, les autres juges sont des parlementaires. Est-ce bien adapté à notre époque où le sentiment du quidam est de considérer - à tort mais la croyance est tenace - que les puissants sont protégés en justice et que les politiques ne se font pas la guerre ? Mme Lagarde a été reconnue coupable mais a été dispensée de peine, ce que j'approuve d'ailleurs compte tenu des circonstances de ce dossier atypique (ce qui est conforme à la loi et dont profitent d'autres prévenus non célèbres). Après l'inoubliable « responsable mais pas coupable » de l'ancienne ministre Mme Georgina Dufoix dans le dossier du sang contaminé, on a désormais « coupable sans sanction donc pas responsable ». La jurisprudence innove. Qu'en pensera le justiciable de base ? M. Tapie lui continue à parader bien que mis en examen, car les sous il les garde pour l'instant. Tout ceci est-il bien juste ? En tous les cas cette décision sonne comme un avertissement à tous les décideurs publics, dont je suis à un très petit niveau comme conseiller municipal : si on ne prend pas la bonne mesure politique - après avoir écouté les avis contradictoires d'éminents spécialistes - qui se révèle mauvaise des années plus tard, à la suite d'une enquête difficile, peut on être poursuivi et condamné ? Si tel est le cas les vocations vont être moins nombreuses pour les fonctions électives bénévoles. Mais on est rassuré : les hauts fonctionnaires qui conseillaient Mme Lagarde sont passés à travers les gouttes...

Revenons à la sécurité et aux décisions prises après l'attentat de Nice. M. François Heisbourg qui a reçu jadis le prix Akropolis de l'ANAHESJ, conseiller spécial à la fondation sur la recherche stratégique, auteur de « Comment perdre la guerre contre le terrorisme » Ed. Stock, a protesté : « les mesures prises sont inefficaces et dérisoires » [Le monde du 19 juillet 2016 page 9] et a demandé : « il n'est pas trop tard pour s'engager dans la voie du redressement (mais) nos responsables en sont-ils capables ? ». La charge est rude mais l'importance de l'attentat mérite que l'on pose des objections dans l'intérêt de tous. Prenons l'habitude de ne pas ignorer les questions qui fâchent. Un consensus mou ou taisant n'apporte rien. Et, de ne pas faire l'autruche parfois, dans beaucoup de domaines. M. Boualem Sansal qui a écrit « 2084 la fin du monde » Gallimard 2016, a décrit l'Abistan empire qui tire son nom du prophète Abi, « délégué » de Yolah sur terre. Son système est fondé sur l'amnésie et la soumission au dieu unique... Cela nous rappelle une certaine actualité. Nous avons donc un travail de réflexion de fond à mener pour décider d'actions, et consolider nos valeurs car la guerre se gagne aussi et peut être avant tout sur le terrain des idées. De son côté et inlassablement depuis des années après avoir été elle-même victime du terrorisme à Paris, Mme Françoise Rudetzki - aussi auditrice de l'INHESJ - fondatrice de SOS attentats se bat pour faire progresser la prise en charge des victimes avec des notions nouvelles : perte de chance, reconstitution de carrière, préjudice d'angoisse ou d'inquiétude, résilience... Nous avons le devoir collectivement de faire aboutir au plus vite ces dossiers. M. Pierre Nora éminent historien et académicien a réfléchi sur les rapports que nous avons avec l'histoire et la mémoire après les attentats de 2015 et 2016 : « Ces tueries ont changé la situation de la France, la conscience de soi nationale, les clivages de la vie politique, les fractures sociales. Pour autant ils n'empêchent pas la majorité des français de vivre à peu près comme avant... Notre situation ne correspond ni au déni ni à la résignation ni au catastrophisme. Chacun ressent une très profonde inquiétude et un immense besoin d'essayer de comprendre » [le figaro 13 novembre

2016 page 14]. Il conclut : « le roman national (celui d'Ernest Lavisse et Renan) est mort. C'est devenu une romance... ». Mais « vous n'aurez pas ma haine » comme l'écrit Antoine Leiris éd. Fayard 2016, mari d'une victime au bataclan. Ce cri d'amour reconforte et force l'admiration.

Heureusement si je puis m'exprimer ainsi, dans l'actualité on traite d'autres sujets qui peuvent paraître secondaires mais qui touchent à notre identité et nos traditions. J'avais commenté le contentieux sur l'installation des crèches dans les espaces publics dans l'auditeur n° 44 de janvier 2016, où je demandais au Conseil d'Etat d'unifier la jurisprudence contradictoire. Après le burkini c'est fait, le conseil d'Etat par arrêt du 9 novembre 2016 a autorisé les crèches mais sous conditions. Les juges administratifs attribuent aux crèches « une pluralité de significations » et estiment qu'elles sont aussi des « éléments de décoration profane ». Une crèche peut être autorisée avec une installation précaire en fin d'année, en présentant un caractère culturel, artistique ou festif ; ne pas exprimer « la reconnaissance d'un culte ou une préférence revisitée ». La crèche doit éviter tout prosélytisme religieux, correspondre à des usages locaux et ne pas être installée dans des bâtiments publics. Il y a feu vert pour les parvis de mairie, les accès aux bâtiments publics, les marchés de Noël. Il appartient aux élus locaux de comprendre et appliquer l'arrêt. Le mieux est aussi que les crèches soient installées dans ou près des églises, ce qui est leur place naturelle et éviterait toute polémique. Mais il ne faut pas oublier le poids des ans et les usages. La laïcité - notion typiquement française et difficile à expliquer et exporter - est toujours un combat et il faut se pénétrer de sa portée ! [lire Caroline Fourest « Le génie de la laïcité ». Grasset 2016]. Mme Caroline Cayeux, maire de Beauvais (avec sa magnifique cathédrale et le chœur le plus haut du monde) et sénatrice de l'Oise a déclaré : « je serais surprise si de nouvelles polémiques surgissaient au niveau national. Le Conseil d'Etat a trouvé le moyen de sortir de cette affaire par le haut » [le Figaro 2 décembre 2016 page 15]. De son côté « nous serons vigilants » a assuré M. Christophe Habas, nouveau grand maître du Grand Orient de France, car il estime la jurisprudence du Conseil d'Etat comme « illégitime » et affirme que « ce ne sont pas les crèches qui vont nous préserver de la montée de l'islamisme ». C'est vrai mais ce ne sont pas non plus les mosquées ou l'absence de tout symbole qui sont un rempart contre l'islamisme et l'on s'étonne qu'une personnalité aussi hautement républicaine que M.Habas n'estime pas que le Conseil d'Etat a dit le droit, légalement et légitimement. On peut ne pas être d'accord avec des magistrats y compris au nom de la laïcité dont personne n'a le monopole de l'interprétation et qui ne doit pas être un prétexte pour rouvrir des polémiques, mais il faut l'être avec modération. Que la paix et la sérénité soient avec tous. Match nul 1 partout et faisons confiance au sens des responsabilités des élus locaux.

La crise de la police

Le nouveau ministre de l'intérieur M. Bruno Le Roux est un auditeur de l'INHESJ : il connaît donc les problématiques de la sécurité. On s'en réjouit.

Depuis des semaines les policiers arpentent le bitume de nuit comme de jour, pour faire état de leur exaspération, en débordant leurs organisations syndicales. C'est inédit. Ils protestent contre leurs mauvaises conditions de travail matérielles, ce que personne ne conteste; les heures qu'ils passent en mission pas toutes rémunérées; l'absence de considération du public (qui les encensait après les attentats de janvier 2015) et d'un soutien « mou » de leur hiérarchie; du fait que selon eux la justice pénale serait laxiste (ce qui n'est pas démontré sauf quelques erreurs spectaculaires en matière de remise en liberté ou de condamnation) et un maillon faible dans la chaîne de la sécurité; que la délinquance des jeunes en particulier est de plus en plus violente et dangereuse pour eux, et qu'ils ne disposent pas des moyens y compris de droit pour se défendre et faire face; qu'enfin les spécificités de leur métier ne sont pas prises en compte et qu'ils n'ont pas plus ni moins de droits qu'un citoyen lambda. Ils ne le supportent plus alors même qu'on les agresse, les provoque ou que l'on cherche à les tuer. Le problème délicat en droit et en fait de la légitime défense a été enfin abor-

dé. J'avais écrit sur mon blog (fremauxchristian.blogspot.com ou.fr « à propos de légitime défense » en date du 8 novembre 2016) qu'il fallait écarter la présomption de légitime défense et essayer d'harmoniser avec les conditions imposées aux gendarmes. La réflexion a été confiée par le premier ministre à L'INHESJ dont la nouvelle directrice est Mme Hélène Cazaux-Charles, magistrat du parquet de métier qui en un temps record après de nombreuses séances de jour comme de nuit et audition de spécialistes et de praticiens, a remis son rapport au gouvernement. Un projet de loi a été adopté au conseil des ministres du 21 décembre, qui aligne semble-t-il pour les policiers les règles de tir après sommations sur celles des gendarmes. Le tout encadré par le principe de proportionnalité et d'absolue nécessité selon les critères de la cour de cassation et de la cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Attendons le texte voté par les parlementaires pour être fixé. Ce ne sera pas un « permis de tuer » comme en bénéficie le célèbre agent 007 : ce que veulent les policiers-comme les gendarmes - c'est un permis de vivre, celui de pouvoir exécuter leurs missions dans une plus grande sérénité, de se défendre à « armes » égales, d'être compris encore mieux par les magistrats et... les médias qui parlent de bavures à tort et à travers, et d'être reconnus au service de la population et de ceux qui ne commettent pas d'infractions. Mais la crise de la police est surtout humaine comme l'a écrit le professeur Olivier Gohin directeur du M2 sécurité et défense de Paris II : « il y a une inadéquation entre la nouvelle sociologie policière et les autorités publiques dépassées ». Après mai 2017, il appartiendra au nouveau gouvernement d'agir pour la chaîne pénale y compris la pénitentiaire, sans se contenter de rassurer et poser des rustines. Il me semble que les français dans ce domaine sont prêts à faire l'effort nécessaire car la sécurité, la lutte contre la délinquance et le terrorisme, conditionnent notre manière de vivre et permettent de progresser sur des territoires oubliés ou désertés, y compris en zones rurales où les services publics souvent ont pris la fuite !

La magistrature et la justice

Les magistrats qu'ils soient debout comme membres du parquet, ou assis comme juges du siège, se sont cabrés et comme un seul homme/une seule femme ont protesté d'un cri perçant : « basta » comme on dit aussi en corse où la justice a eu divers contentieux. A ce propos, je mentionne que M. Yvan Colonna qui a été jugé par la cour d'assises spéciale anti-terroriste de Paris et condamné pour l'assassinat du Préfet Claude Erignac et l'attaque de la gendarmerie de Pietrosella (comme avocat j'étais partie civile dans tous les procès du commando et de M.Colonna pour un gendarme pris en otage puis relâché), a vu son recours devant la cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg rejeté le 8 décembre 2016 pour irrecevabilité (il n'avait pas épuisé tous les recours internes sur divers sujets dont il se plaignait). M. Colonna n'aura pas une nouvelle « chance » de faire reconnaître sa prétendue « innocence » et il doit accomplir la peine de prison à perpétuité avec une peine de sûreté de 22 ans qui lui a été infligée. Revenons à la colère-mesurée comme il sied - des magistrats. Les rapports entre la justice, autorité judiciaire selon les termes de la constitution de 1958, et le pouvoir exécutif n'ont jamais été un long fleuve tranquille, un lit de roses. Le président de la république Nicolas Sarkozy avait évoqué « des petits pois sans saveur » à une rentrée solennelle ce qui avait le mérite d'une franchise publique. Cette métaphore légumière n'avait pas plu, on s'en doute, aux robes noires, rouges avec simarres et fourrures blanches. Le président de la république M. François Hollande garant de l'indépendance judiciaire et du respect dû aux magistrats a fait plus fort, et croyait-il plus discret, dans les propos qui lui sont prêtés par deux journalistes dans le livre « un président ne devrait pas dire ça... » : il parle de « d'institution de lâcheté », de « planqués », où « l'on joue les vertueux. » (j'espère pour M. Hollande redevenu simple citoyen après mai 2017, n'ayant plus l'immunité pénale attachée au chef de l'Etat, qu'une affaire judiciaire même banale ne le rattrapera pas et qu'il ne devra pas s'expliquer devant des juges). Les plus hauts magistrats, prenant connaissance de ces déclarations, toutes affaires cessantes ont sollicité et obtenu un rendez-vous d'explications de texte avec M. Hollande qui les a apaisés, a évoqué un malentendu, mais ne semble pas avoir démenti au fond. Sic transit gloria mundi.

Déjà les magistrats n'avaient pas apprécié le rapport de la chancelerie du 28 juin 2016 sur leur protection, évoquant les tentatives de déstabilisation des juges d'instruction par la défense c'est-à-dire les avocats (sic). Ceux-ci ont été offusqués, à juste titre même si je suis corporatiste mais connais le terrain, car leur métier est de s'opposer aux juges non pas par principe ou méchanceté mais s'ils l'estiment utile pour la défense de leur client, et n'ont pas à s'incliner devant le rouleau compresseur de l'Etat et les difficultés de la procédure pénale que dénoncent pour d'autres raisons les policiers [lire le Figaro du 13 juillet 2016 page 8]. Dans un état de droit les droits de la défense sont une garantie contre l'arbitraire et le désir refoulé de sacrifier l'individu s'il le faut, face aux diktats de l'opinion publique. Ces deux légitimités doivent cohabiter. Les magistrats de l'ordre judiciaire ont constaté amers, que la justice administrative leur était préférée dans l'état d'urgence et ils ont accusé le coup du décret du 5 décembre 2016 qui permet à l'inspection générale du ministère de la justice (qui dépend du gouvernement) de contrôler aussi, la cour de cassation. Le malaise persiste... Il faudra bien qu'un jour puisque la justice est en faillite comme l'affirme avec raison M. Urvoas garde des sceaux et est globalement incomprise, que l'on fasse un grand débat de fond sur la place, les rôles et les moyens de la justice dans une démocratie, avec peut être l'instauration d'un pouvoir judiciaire qui n'est pas un gouvernement des juges; sur le besoin impératif d'arbitres impartiaux et responsables de leurs décisions avec des précautions pour éviter des mises en cause personnelles intempestives; de la nécessité d'alléger le travail des magistrats professionnels en les recentrant vers la politique pénale et les difficultés en droit essentielles de la vie quotidienne ; en les déchargeant de contentieux de masse qui leur prennent beaucoup de temps; du rôle des juridictions administratives qui devraient intégrer le système judiciaire ; de l'existence des autorités administratives indépendantes, de la non-création de comités Théodule; de la force de la loi et du droit et de l'autorité de la chose jugée ; de la jurisprudence qui ne peut remplacer le législateur ou avoir des interprétations orientées... tout ceci avec un budget digne d'un état moderne et performant. La justice civile est au bord de l'implosion. Mme Dominique Lottin première présidente de la cour d'appel de Versailles explique que les délais sont trop importants qu'il y a dix juges en France pour 100.000 habitants alors que la moyenne européenne est de 21, et que l'on manque de greffiers, d'assistants et de moyens matériels ... [le figaro du 7 octobre 2016 page 8]. Le justiciable explose aussi car il pense que son dossier est négligé. M. Michael Janas, président du TGI de Grasse constate et déplore que le « juge est un artisan alors qu'il faudrait passer à l'ère industrielle ». Des spécialistes ont des propositions [lire Louis Vogel, professeur et avocat : « Justice année zéro. 20 propositions pour la justice » préface de D. Perben ancien garde des sceaux. Ed. Ramsay 2016]. Mais c'est une question de priorité et il semble que la justice n'intéresse pas vraiment les politiques, qui s'en méfient quelque peu. Le gouvernement de M. Valls a essayé d'améliorer la situation avec la loi du 12 octobre 2016 sur la justice du XXIème siècle qui a établie notamment la suppression des tribunaux pour mineurs ; le divorce sans juge ; l'abandon de la collégialité de l'instruction, un statut pour le juge des libertés; l'action de groupe; le regroupement du contentieux social (TAS; tribunal de l'incapacité) devant les TGI... On s'intéresse aussi et enfin à l'enfermement et à la prison qui n'est plus un sujet tabou, - les prévenus radicalisés obligent à ouvrir les yeux -, et on découvre que celle-ci n'est pas incompatible avec la dignité de l'homme détenu. On s'accorde pour construire de nouveaux établissements et protéger aussi le personnel pénitentiaire qui doit faire face aux mutineries, aux agressions, aux trafics, au prosélytisme religieux. On a créé une sous direction de la sécurité pénitentiaire. La droite a approuvé et on ne peut que penser qu'elle continuera sur cette voie si elle arrive au pouvoir. La loi du 3 juin 2016 a renforcé la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, mais a aggravé, selon les policiers, la « paperasse » administrative. «Paperasse» peut être, mais il faut des garanties légales objectives. La transposition de la directive européenne sur les droits de la défense bouscule certes la chaîne pénale (garde à vue avec attente de l'avocat ou d'un tiers), avec les difficultés liées aux écoutes téléphoniques. Mais la procédure protège de la tentation de faire trop vite.

Enfin une proposition de loi de M. François-Noël Buffet, sénateur du Rhône et vice-président de la commission des lois prévoit de supprimer la contrainte pénale (mesure emblématique de Mme Taubira!) et d'établir un tribunal de l'application des peines. Pourquoi pas, mais il serait bon que le législateur ne balaie pas systématiquement tout ce que le prédécesseur a fait - sauf si c'est franchement et objectivement pernicieux - et qu'il y ait une stabilité des lois qui devraient être moins fourre-tout et bavardes, au moins pour le temps d'une législature ce qui rassurerait le quidam qui a besoin de sécurité en droit et savoir à moyen terme ce qu'il peut faire ou non, dans tous les domaines (fiscal, administratif, public, social, ...). Mais c'est une autre histoire.

Alors qu'il y aura tant de domaines à réformer, l'année 2017 sera-elle le point de départ de la reconstruction de la justice qui est un monument en péril, de sa modernisation ou de l'édification d'une œuvre innovante pour satisfaire le justiciable et son avocat, les magistrats, le pouvoir exécutif qui a la responsabilité de l'ordre public, voire... le délinquant qui saura précisément quels sont les risques et les conséquences de son périlleux métier. C'est un vœu qui ne doit pas rester pieux. De mon point de vue l'homme ou la femme a besoin de croire en ce qui le dépasse sans pour autant que cela ressortisse au religieux ou au spirituel et sauf pour celui qui ne croit qu'en lui. La justice, organisation matérielle et vertu est un idéal atteignable.

Le terrorisme fléau récurrent

Les pouvoirs publics ne cessent de nous prévenir; il faut apprendre à vivre avec toutes les menaces et d'éventuels attentats qui peuvent survenir n'importe où et n'importe quand. Dont acte, mais ce n'est pas vraiment rassurant même si l'on sait que les responsables font le maximum, déjouent des préparatifs, arrêtent de présumés acteurs et essaient d'anticiper. Berlin a été frappé sur le marché de Noël qui est un symbole comme l'était le 14 juillet à Nice. L'Allemagne est en deuil et on s'incline devant la douleur des victimes et des familles. On est solidaire, de loin certes, mais de tout cœur d'autant plus que le modus operandi avec le camion nous rappelle de mauvais souvenirs. Notre ami Alain Juillet (ancien directeur du renseignement, auditeur de l'IHESI/INHESJ première promotion) a expliqué dans l'émission C. dans l'air le 23 décembre 2016 à propos du présumé terroriste tunisien de l'attentat de Berlin qui a été tué à Milan après être passé par la France semble t-il, que l'on ne pouvait tout contrôler, qu'il fallait harmoniser les législations européennes, et que les frontières de l'Europe ne devaient pas être des passoires. On souhaite que l'Union Européenne accélère la mise en place de ses dispositifs de lutte.

Lors du sommet de Bratislava en septembre 2016 après la création en août d'un poste de commissaire à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme confié au britannique Julien King (le gardera-t-il après le Brexit ?) a été affichée une volonté d'agir avec la directive anti-terroriste qui durcit le cadre juridique en criminalisant toute forme de participation directe ou indirecte à des activités d'endoctrinement et de terrorisme. L'UE veut aussi renforcer les contrôles de citoyens y compris européens rentrant dans l'espace Schengen. Elle veut aussi contraindre les opérateurs télécoms à collaborer dans les enquêtes pénales et pousser les acteurs d'internet à s'investir et coopérer, enfin restreindre le champ des armes accessibles aux particuliers détenant une licence. L'union européenne a aussi lancé une agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes qui se situe à Kapitan-Andreevo point de passage entre la Bulgarie et la Turquie. Son directeur est un français M. Fabrice Leggeri, énarque, ancien responsable de la lutte contre l'immigration illégale. La France fournira environ 170 hommes et femmes soit 10% des troupes, pour la réserve opérationnelle. C'est un mandat de police confié à un corps placé sous commandement européen qui va au-delà des compétences et pouvoirs de Frontex. En France, la première loi anti-terroriste date de 1986 et la dernière du 3 juin 2016 qui a renforcé la lutte contre le crime organisé et le terrorisme et a créé le renseignement pénitentiaire. Des mesures nouvelles sont en préparation à la suite du rapport de M. le député G. Fenech avec un rôle accru de la D.G.R.I. et la création d'une agence nationale de lutte contre le terrorisme pour intensifier la coordination. Un nouveau plan « vigipirate plus » a été

validé, mercredi 30 novembre 2016, par un conseil de défense avec un système à trois niveaux : vigilance, sécurité renforcée/risque d'attentats, urgence attentats, le plus élevé, avec l'aide de drones et de mesures contre les cyber-attaques. Le S.G.D.S.N. souligne son secrétaire général M. Louis Gautier est d'une grande réactivité et est chargé de préparer vigipirate (consulter www.gouvernement.fr/vigipirate). Il faut développer la culture de la vigilance : chaque citoyen à sa place, avec ses moyens, doit être un acteur de la sécurité qui est l'affaire de tous, comme l'INHESJ l'enseigne depuis des années. Ce n'est pas de la «délation» mais un devoir citoyen. Il faut donner aussi à la justice anti-terroriste les moyens de rendre des décisions rapidement, tout en préservant les garanties de la défense. Une justice expéditive quelles qu'en soient les (bonnes ou mauvaises) raisons n'est pas tolérable, car c'est faire le jeu de nos ennemis. Au TGI de Paris il y a près de 183 enquêtes préliminaires, 141 informations judiciaires et 982 individus concernés. [Le Figaro du 3 octobre 2016] Ces chiffres ne cessent d'augmenter, malheureusement. Les cours spéciales d'assises anti-terroristes sont saturées d'autant plus qu'il a été décidé de criminaliser encore plus les peines. D'où des besoins en matériel et personnel outre une spécialisation accrue des juges qui doivent être protégés. Il faut savoir ce que l'on veut et se donner les moyens d'être efficaces. Sinon on a la justice que l'on mérite, et les incantations ne servent à rien. Naturellement la lutte contre le terrorisme dépend aussi du combat contre l'Etat islamique : de la guerre en Syrie et de la fin des carnages ; des puissances impliquées et des alliances entre Etats parfois de circonstances; des nouveaux élus comme M. Trump aux USA, et en Europe; de la politique extérieure de la Russie avec qui il faut dialoguer (la diplomatie c'est l'art du mouvement, faire bouger les lignes, ne pas moraliser, condamner ou vouloir punir dit D. de Villepin), ce qui ne veut pas dire approuver aveuglément de l'influence des pays théocratiques (l'ANA-INHESJ a fait un voyage d'études en Iran en novembre 2016) et de la concurrence chiïtes/sunnites qui se répercute sur notre territoire où notre conception de la laïcité qui est une liberté est comprise par certains comme une interdiction de l'islam ou une restriction à la liberté de conscience. Ce genre d'incompréhension est dangereux.

Il faut donc que nous soyons ferme sur nos principes et valeurs, et que tous, quelques soient nos choix partisans, nous sortions de nos schémas binaires pour essayer de bâtir un consensus républicain.

Etre ferme sur les principes.

Le philosophe Régis Debray (qui a soutenu Castro et Che Guevara puis s'est assagi) cité par Caroline Fourest, a répondu à la question « êtes-vous démocrate ou républicain » ? [le nouvel Observateur 30 novembre 1989], comme suit : « La république c'est la liberté plus la raison. L'état de droit plus la justice. La tolérance plus la volonté. La démocratie dirons-nous, c'est ce qui reste d'une république quand on a éteint les lumières ». Le débat qui concerne l'état de droit en France me paraît aberrant car on n'a pas à choisir entre son abolition et « les effarantes promenades de santé des djihadistes avec bracelets » comme le note Natacha Polony. Il ne s'agit pas d'adapter au jour le jour le droit à la menace car nous serons toujours en retard mais on doit inventer des règles de droit qui répondent à la situation exceptionnelle. Mme Chantal Delsol, philosophe souligne la difficulté des démocraties à trouver un juste milieu entre le maximum de sécurité et le maximum de respect des droits. [le Figaro du 22 septembre 2016 page 16]. L'ancien vice-bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris et pénaliste réputé Me Jean-Yves Leborgne rappelle une évidence : «N'est il pas tout aussi étrange de connaître ceux qui demain vont poser des bombes et de devoir attendre qu'ils allument la mèche pour intervenir peut être trop tard... le devoir d'un homme politique n'est pas d'enfermer le peuple dans un monde rassurant, mais de parler vrai et de faire face. L'humanisme est une valeur fondatrice de notre société... l'arbitrage entre la liberté et la sécurité relève de l'art de gouverner... qu'on ne peut confier qu'à des responsables d'exception capables de maintenir l'état de droit, en affrontant l'état de guerre ». [le Figaro du 22 septembre 2016 page 16].

Mme Mireille Delmas-Marty, professeure agrégée de droit privé et de sciences criminelles, membre de l'institut et du collège de France

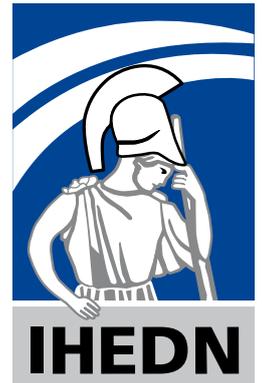
vient de publier au Seuil un « petit guide de navigation sur l'océan de la mondialisation. Aux quatre coins du monde ». Elle s'interroge sur les thèmes qui seront au centre de la campagne présidentielle et des législatives : guerre contre le terrorisme, état d'urgence, immigration. ... Sur la couverture de son essai est représentée une rose des vents avec le nord de la liberté ; le sud de la sécurité ; l'ouest de la compétition ; l'est de la coopération. Elle constate que « un état de guerre sans frontières ni droit cela s'appelle la guerre civile mondiale permanente ». Daech veut obtenir le statut d'Etat et il faut l'empêcher absolument. Selon elle, il faut poursuivre le terrorisme comme un crime et dans les cas les plus graves comme un crime contre l'humanité relevant de la cour pénale internationale de La Haye. « La démocratie ça devrait être quoi ? » s'est interrogée la rédaction de Philosophie magazine de novembre 2016 (dossier pages 43 et suivantes). Il s'agit de donner le pouvoir au peuple, ce qui est plus difficile qu'à Athènes comme aux temps anciens, l'agora contemporaine étant trop petite pour accueillir les 66 millions de français, outre les sujets de mécontentement. Mais c'est ce que réclament les partis qui se qualifient de populistes, avant de se transformer par l'exercice du pouvoir comme des partis traditionnels, avec les mêmes travers ou deviennent autoritaires si le peuple ne les suit pas. Comment faire et éviter les débordements ? Déjà en 1762 dans le contrat social, Jean-Jacques Rousseau alertait : « on ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires politiques et l'on voit aisément qu'il ne saurait établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change ». Ceux qui en 2016/2017 prônent la démocratie participative mais ne sont qu'une minuscule minorité qui se prétend le phare de l'humanité et qui veut tout changer (« pour que rien ne change » comme l'écrivait Giuseppe Tomasi, prince de Lampedusa dans le Guépard) sans avoir la moindre légitimité tels les membres de nuit debout ou divers zadistes et les anonymes des réseaux sociaux, qui ne représentent qu'eux, auto-proclamés veilleurs ou démocrates « avancés », sont plus des adeptes de l'utopie qui n'a pas réussi au chancelier anglais Thomas More, que des réalistes concrets qui participent au progrès. Le progrès n'est pas d'ailleurs de nier l'expérience, la prudence et le bon sens y compris pour les institutions. Et de ne choisir que ce qui choque ou sort des règles. La politique est une chose trop sérieuse qui détermine le futur de tous pour la confier à n'importe qui, celui qui a une ou des illuminations et se prétend porteur d'un projet formidable, y compris à moi citoyen de base. Cela n'empêche pas qu'il faut trouver des solutions pour réduire la fracture entre les représentants élus et les élites, terme pris dans un sens général, car des élites il en faut. Pas forcément celles résultant d'une réussite à un concours très difficile dans sa jeunesse - ce dont je les félicite - et qui prétendent ensuite tout savoir et être compétents à vie, ou d'un statut privilégié qui protège de tout accident professionnel et permet d'être exigeant avec les autres. Ou pas nécessairement non plus les donneurs de leçons, au chaud sans responsabilité particulière. C'est un débat ancien et Montesquieu déjà, «de son temps» était pour la représentation au mérite. Pierre Rosanvallon professeur au collège de France estime que les citoyens ont désormais besoin d'une expression qui ait une dimension délibérative, car ils veulent peser sur les décisions qui engagent leur avenir. Après la démocratie d'autorisation il y a « l'attente d'une démocratie d'exercice ». A nous de l'inventer. Espérons dans les débats d'idées qui vont « égayer » les mois de campagne électorale. Tout n'est pas que symbole. Il faut donner du corps à la pensée et du concret à la parole. L'homme est ce qu'il fait, pas ce qu'il promet. La sécurité et la justice l'aident à se trouver : « Deviens qui tu es » est le slogan (de Nietzsche) à la mode. Dans cette fin d'année 2016 mon dernier rêve sera pour vous, pour nous, pour tous. Dans ce monde de «brutes» et d'urgence où tout paraît se valoir sans hiérarchie, où la violence matérielle, physique, intellectuelle, morale, psychologique semble dominer, faisons le pari d'un monde meilleur et plus éclairé et essayons par nous même de le construire en étant modéré dans nos revendications et en jouant collectif. Soyons tout simplement humain.

DANIÈLE LUCCIONI À LA RENCONTRE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS D'AUDITEURS DE L'IHEDN



Présentée par son président
Mario FAURE

UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE L'ESPRIT DE DEFENSE



L'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN est une fédération de 42 associations dont les principales fonctions sont de contribuer à la réflexion sur les questions de défense et de promouvoir les conditions pour que les Français prêtent attention à la sécurité du Pays

Fondée il y a 40 ans, l'Union IHEDN regroupe 3 associations nationales, 32 associations en régions et 7 associations internationales ou spécialisées. Au total, ce sont plus de 6.000 auditeurs qui la composent. Ils sont issus des différentes sessions et formations que l'IHEDN organise depuis 80 ans. Sa richesse humaine et la diversité de compétences qu'elle rassemble sont les principaux atouts de l'Union IHEDN pour remplir ses missions. Le dénominateur commun en est un engagement non partisan, exclusivement dévoué à l'intérêt de la République et de la France. Hauts responsables civils et militaires mettent ainsi au service collectif leurs connaissances selon une méthode apprise lors des sessions, faite du respect des idées d'autrui et de la volonté de progresser en commun.

Le premier axe de travail de l'Union se résume dans la formule « réfléchir, exprimer, proposer ». Par leurs travaux menés en réseau, les associations éclairent les choix qui s'offrent aux décideurs politiques. Leurs rapports sont ainsi portés à la connaissance des plus hautes autorités de l'Etat mais aussi des parlementaires, des universitaires et de la presse. Exprimées lors du Forum national des auditeurs, leurs propositions sont publiées. En 2016, elles se sont intéressées à la mer, facteur de puissance pour le Pays. En 2017, c'est l'autonomie stratégique de la France qui est le sujet en phase avec un éventuel Livre blanc.

Le second axe est celui du lien Jeunesse-Nation, condition de la sensibilisation à l'esprit de défense. Au sein des Trinômes académiques créés il y a 30 ans entre l'Union IHEDN, le Ministère de la Défense et celui de l'Education, rejoints par celui de l'Agriculture, les auditeurs, en liaison avec les enseignants et les militaires, ont formé aux questions de défense 21.500 professeurs et sensibilisé 530.000 collégiens et lycéens en 2015. C'est là une action considérable et unique dans le Pays. A 5 ans, l'Union se donne un objectif de 50.000 professeurs et toute une classe d'âge, soit 850.000 jeunes.

L'Union IHEDN agit aussi en direction des entreprises et des universitaires pour travailler à la défense du patrimoine productif et technologique de la France. Elle encourage la recherche dans les domaines qui sont les siens. Grâce à ses associations internationales, elle participe à la politique d'influence de la France. Ainsi, elle illustre le fait que les auditeurs de l'IHEDN sont des citoyens engagés.



QUELQUES MOTS SUR LE VOYAGE ANNUEL DE L'ANA-INHESJ EN IRAN



par Nicole **GUIMEZANES**

Vice-présidente de l'ANA-INHESJ

Le voyage court organisé par l'ANA-INHESJ pour les Auditeurs s'est déroulé en deux groupes successifs, l'un du 13 au 24 novembre 2016, l'autre du 25 novembre au 6 décembre.

Au programme, un rendez-vous de la délégation de l'ANA-INHESJ à la Chambre de commerce Franco-Iranienne pendant que les accompagnants visitaient Téhéran (Musée archéologique «Iran Bastan», le Musée du verre et de la céramique (Musée Abguineh) situé dans un ancien palais de Vizir et le musée Golestân situé dans le palais du même nom, chef d'œuvre de l'ère Kadjare.

Des représentants de la Fondation « Neauphle-le Château » font visiter le Musée Ebrat fondé en 2002, Musée de la SAVAK, ancienne prison dans laquelle étaient internés les opposants au Shah. Visite sinistre. Accueillis au siège du parti de la République islamique au Parlement par un responsable de la communication des gardiens de la Révolution qui évoque notamment, l'incidence du printemps arabe sur l'Iran. L'après-midi est consacré à la visite du Musée national des bijoux de la Couronne avant le départ vers Chiraz dans le sud du pays.

Visite d'Al-Molk, mosquée privée, construite à la fin du XIX^e siècle et de la mosquée d'Attiq beaucoup plus ancienne puisque sa construction a débuté en 894. Chiraz est aussi la ville des poètes dont les plus célèbres d'entre eux y ont leurs tombeaux situés au milieu de très beaux parcs. La journée s'achève par une visite au Bazar de Vakil considéré comme l'un des plus beaux d'Iran.

Une autre journée a été consacrée à la visite de Persépolis et aux sites proches où les rois achéménides et sassanides avaient fait creuser leurs tombeaux dans la falaise.

Le voyage a continué vers Yazd, en route Abarkuh avec son célèbre cyprès, vieux de 5 000 ans ! Puis Pasargardes avec le tombeau de Cyrus II le Grand.

Yazd se trouve dans une région où la religion zoroastrienne est prédominante. Découverte d'une tour du silence, le temple du feu, des jardins avec une tour des vents qui permettaient de rafraîchir les habitations et le musée de l'eau.

En allant vers Ispahan, halte à Meybod où se déroulait la commémoration annuelle de la mort de l'Imam Hossein, descendant d'Ali, tué à Kerbala en 680.

En fin d'après-midi à Ispahan, ville située à plus de 1500 m d'altitude. Visite de ses trois ponts au coucher du soleil, ce qui leur donne une belle couleur ocre. Le lendemain découverte l'immense place Khomeiny, l'une des plus grandes du monde.

La grande mosquée de l'Imam se trouve à l'une des extrémités de la place face à l'entrée du bazar, à l'autre extrémité. Dans le sens de la largeur on trouve la mosquée du cheik Lotfollah et en face le Palais d'Ali Ghapu. C'est inoubliable.

Fin de la visite d'Ispahan avant de reprendre la route vers Quom. Une halte était prévue à Abyaneh, village classé au patrimoine de l'humanité mais la visite fut rapide en raison de la neige et du froid qu'il faisait à 2 200 m ! A Quom, conférence d'un grand professeur sur sa vision du monde puis reprise de la route vers Téhéran.



Les Auditeurs du premier voyage



Les Auditeurs du deuxième voyage

- Voyage fabuleux dans une excellente ambiance -



Synthèse du questionnaire sur le voyage en Iran

Au retour du voyage en Iran, l'ANA-INHESJ a envoyé aux auditeurs qui ont effectué soit le premier, soit le second voyage, un court questionnaire d'évaluation. Avec un taux de satisfaction digne des meilleures dictatures, les nombreuses réponses ont exprimé une double satisfaction.

Sur l'intérêt même de ce voyage dans ce pays qui fascine et dont on n'osait pas, il y a quelques années encore, penser pouvoir le visiter un jour. Les réunions professionnelles ont été très riches, avec des intervenants de haut niveau et de grande culture. Elles ont permis de mieux comprendre les réalités politiques, religieuses, sociales et culturelles de l'Iran. De surcroît, les contacts, dans la rue, dans les magasins, restaurants, etc. avec les iraniens auront été une découverte agréable et confiante. Ne parlons pas des richesses historiques, vraiment fabuleuses, de ce pays : chacun est resté fasciné à Persépolis, Ispahan et dans mille autres lieux.

Sur la qualité de l'organisation du voyage choisi et proposé par l'ANA-INHESJ, préparé par l'ensemble de la Commission voyages. Ces propos s'adressent aussi à l'Agence, au guide (très intéressant) et au chauffeur (remarquable et disponible).

Par ailleurs, les Auditrices et les Auditeurs ont souligné la qualité de l'accueil de Monsieur, l'Ambassadeur de France et ses conseillers, ainsi que celle des membres des délégations iraniennes.

En conclusion, l'ensemble des participants est revenu en considérant qu'ils comprennent mieux la réalité de l'Iran d'aujourd'hui, pays qui mérite un autre regard que celui que nous donne le miroir de la presse occidentale.

« Nous avons donc fait un très beau voyage, mais celui-ci, aussi, nous a faits ! »

Les brochures relatant les différents voyages organisés par l'ANA-INHESJ sont à votre disposition sur simple demande au secrétariat de l'Association pour envoi « format papier » elles sont consultables également sur le site de l'ANA-INHESJ

A disposition

Malte - Iran - Lituanie - Algérie - Bulgarie

Vous retrouverez également les photos des différents voyages sur le site :

Mail: ana@ana-inhesj.fr - Site : www.ana-inhesj.fr

tél. 01 76 64 89 17



Place Khomeiny

A PROPOS DU VOYAGE D'ÉTUDE EN LITUANIE



Par Cédric LUCOTTE LE VISAGE

*Session jeunes
Membre du Comité AKROPOLIS*

Du 15 au 19 mars 2017, nous sommes 12 membres des « sessions jeunes » l'ANA-INHESJ à partir pour voyage d'étude à Vilnius, capitale lituanienne.

Tout d'abord, nous avons été parfaitement reçus par le Premier Conseiller et l'Attaché de défense de l'Ambassade de France. Ils nous ont dressé les cadres historique et géopolitique permettant de mieux appréhender la situation de la Lituanie, ainsi que les enjeux auxquels elle se trouve confronté aujourd'hui.

Ensuite, ils nous ont accompagnés lors de nos rencontres avec de hauts responsables des ministères lituaniens de la Défense, de l'Intérieur (photo) et de la Justice. Dans chacune de ces trois institutions, nous avons été accueillis par des interlocuteurs ouverts et disponibles pour répondre aux nombreuses questions que nous nous posons, sur des sujets très divers : structure des forces de défense, nouvelles variétés d'attaques (cybercriminalité), relations entre les différents services et forces, ou encore des évolutions récentes de la justice lituanienne, soumise notamment aux exigences du droit issu de l'Union européenne, ou de la formation des magistrats.



La visite du Center of Excellence (C.O.E.) local de l'OTAN, co-dirigé par un colonel français et dont la spécialité est la sécurité énergétique, a permis de découvrir d'autres aspects concernant la Lituanie, principalement sur la présence de l'OTAN dans cette région.

On retiendra que le leitmotiv de presque tous les échanges a été la situation par rapport au voisin Russe (enclave de Kaliningrad). Nombre de propos, de descriptions ou d'analyses sont destinés à justifier (achat de matériels militaires) ou anticiper les réactions en cas de conflit avec la puissance régionale.

Du côté culturel, nous avons visité l'ancien et sinistre siège du KGB au cœur de Vilnius, désormais musée des victimes des massacres, qui a conservé au sous-sol les cellules d'époque.



Une excursion hors de la capitale nous a conduit à découvrir un château, nous avons également pu traverser à Vilnius l'autoproclamée République d'Uzupis, fictive et artistique.



De nombreux moments de convivialité étaient également au rendez-vous, notamment au gré des repas prévus chaque fois dans un établissement différent. Nous avons ainsi pu découvrir la gastronomie locale, dans laquelle la pomme de terre occupe une place de choix assez discutable... qui a fini par faire débat entre nous !

Cette expérience riche de très nombreux enseignements sur les problématiques de sécurité et de justice – au sens large – qui intéressent notre association. La qualité de son organisation, est à mettre au crédit de Charles-Henri LAVILLE, auditeur « jeune » membre du CA de l'ANA-INHESJ à l'initiative de ce voyage. Qu'il en soit ici vivement remercié ! Nous tenons également à saluer le chaleureux accueil qui nous a été réservé par institutions françaises et lituaniennes.

A noter que ce voyage fera prochainement l'objet d'une brochure, avec un compte-rendu étoffé et une sélection de photos

RENCONTRE AVEC ROLAND RIES

Maire de Strasbourg



Premier vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg

Lors du dîner débat de l'ANA-INHESJ du 20 septembre 2016, Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ a demandé à monsieur le Maire de se présenter : il est né le 11 janvier 1945 à Wissembourg, il a été sénateur pendant dix ans. Actuellement maire de Strasbourg, il a privilégié la vie politique locale, c'est-à-dire, le niveau où il est possible d'agir et d'avoir une influence.

En ce qui concerne la sécurité des collectivités locales, il pense que nous sommes à une époque charnière : on est passé d'un monde à l'autre, la situation va durer. Il faut prendre la mesure de cette nouvelle époque, avec les professionnels de la sécurité et les citoyens. Israël est dans cette situation depuis longtemps. Nous sommes une cible et cela ne passera pas immédiatement.

L'attentat du 14 juillet 2016 à Nice a constitué un véritable choc. A Strasbourg, on essaie de sortir du tâtonnement, de cette sidération : que faire si un attentat a lieu en ville ? Il faut assurer des formations aux premiers secours. Il faut des citoyens référents en matière d'aide aux victimes. Tout le monde doit être formé.

La réserve citoyenne pour les associations qui n'ont pas d'argent pour financer leurs manifestations ? Qui fait quoi ? Qui paye quoi ? On est forcément dans l'inconnu. L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'une police municipale de 150 personnes. La police municipale relève du maire.

Mr RIES rappelle que « La démocratie est le plus mauvais système politique à l'exclusion de tous les autres » (Churchill). Il faut rester ferme, dans le cadre de la légalité :

- **créer un réseau citoyen** formé pour faire ouvrir les sacs, par exemple. Former des associations pour faire face aux événements qui se déroulent dans la rue. Le problème est de savoir qui va payer les mesures de sécurité supplémentaires ? Ne pourrait-on pas créer un fonds qui recevrait des dotations de mécènes et de sponsors ?

- **avoir la possibilité de partager le choix et le financement** des grandes manifestations ;

- **élaborer un projet de formation à l'imprévisible !** Il faudrait créer un groupe d'une quinzaine de personnes formées à tout ce qui peut arriver, à l'imprévu, avec suffisamment de sang froid pour éviter la panique.

A la question de savoir s'il existe une cellule de crise auprès du maire, Monsieur RIES répond qu'il en existe théoriquement une à la Préfecture, mais elle n'est pas encore constituée. Il est nécessaire d'avoir des référents permettant de prendre les bonnes décisions et pour le maire d'être préparé. La « réserve civique » serait une bonne idée. Le problème est celui de l'imprévisibilité, Cassandra alimente la peur !

L'idée serait aussi de responsabiliser l'Education nationale. A l'école le mot de « sécurité » est tabou ! mais aujourd'hui la sécurité est devenue un sujet scolaire : l'Ecole ouverte sur la société, c'est terminé ! Il faut un filtrage des entrées. La racine de tout cela est l'échec du système scolaire. L'instruction civique a disparu alors que c'est devenu essentiel !

Il faut une synergie entre le Préfet et le maire. Strasbourg est à la fois une cible (cf. institutions de l'UE) et un laboratoire.

Une autre question se pose : peut-on vraiment déradicaliser ? La lutte contre la radicalisation relève d'un contrôle social et d'une diffusion des informations (à l'exemple des signaux faibles de radicalisation), mais il faut travailler en amont ! C'est le rôle du renseignement.

Comment le citoyen peut-il jouer un rôle ? C'est surtout un état d'esprit à développer. Il faut du discernement, il n'y a pas de hors-la-loi automatique. Il pourrait être utile d'établir une surveillance du voisinage (du type « Neighbourhood watch »). On ne peut pas tout attendre des institutions et des professionnels. Il faut une réserve citoyenne, des secours, mais le problème est l'imprévisibilité. Des attentats sont prévisibles, mais on ne sait pas où. On ne sait pas non plus quelle forme cela prendra.

En ce qui concerne la prévention, une coopération entre l'Etat et les collectivités locales doit être mise en place. Pour les fiches « S », il conviendrait d'adopter une doctrine relative à leur emploi (à l'exemple d'interdictions d'exercer telle ou telle activité). Il faudrait une formation commune entre les policiers locaux et les policiers nationaux. Là encore, il est nécessaire de faire preuve de discernement. Quels sont les partenaires de la sécurité ? Tous ceux qui peuvent aider le maire. Mr RIES relève que « la revendication systématique de plus de moyens est une solution de paresse ». Au contraire, la pénurie de moyens oblige à l'intelligence. Il critique l'usage politique de ce sujet. Il faut avoir le sens du service public, il s'agit d'un travail de défense de la République. Le Préfet Cyrille SCHOTT intervient pour souligner la nécessité qu'il y a d'une unité nationale pour lutter contre le terrorisme. Il rappelle qu'il existe « un axe républicain fondamental : le préfet et le maire ». Les collectivités territoriales doivent s'impliquer dans la lutte contre le terrorisme.



Pour clore ce dîner, la présidente Danièle LUCCIONI demande à Mr RIES quels seraient ses trois vœux si il était ministre, il évoque en premier lieu la nécessité de gérer des situations humaines diversifiées et antagonistes, lesquelles constituent un enrichissement personnel et non une menace. En second lieu, il rappelle que si Strasbourg a été le lieu d'un serment (842) à l'origine de guerres intestines européennes sur des centaines d'années, c'est la ville qui accueille le Conseil de l'Europe depuis 1949. L'évolution est donc considérable et vecteur d'espérance. Enfin, il regrette le manque généralisé d'utopie et ses conséquences : il conviendrait donc d'en faire preuve.

Par Nicole GUIMEZANES et Cédric LUCOTTE LE VISAGE

RENCONTRE AVEC JEAN-LOUIS FIAMENGHI



Jean Louis FIAMENGHI

Ex patron du RAID

Directeur de la sûreté chez Véolia

Danièle LUCCIONI, présidente de L'ANA-INHESJ a accueilli le 27 octobre 2016 lors d'un dîner-débat Jean-Louis FIAMENGHI au sujet des thématiques suivantes : "Missions et enjeux du RAID et des forces d'intervention intérieures françaises face aux nouvelles menaces actuelles", et "La sécurité au sein d'un grand groupe privé international : VEOLIA".

Jean-Louis FIAMENGHI Membre de la BRB (Brigade de Répression du Banditisme) en 1972, puis directeur de la BRI (Brigade de Recherche et d'Intervention) pendant dix ans, il a ensuite assuré pendant 9 ans une formation interdisciplinaire et anti-terroriste en Afrique. Puis, il est devenu Chef de groupe intérieur en Nouvelle Calédonie, puis « Commissaire sécurité ». Il a publié en 1992 une étude sur le décalage qui existe entre « sécurité et société ».

Dans le cadre des Renseignements Généraux, il a été chargé de la surveillance anti-terroriste en Corse. Il a été ensuite chef du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion), créé en 1986, puis de la BRI et chef du SPHP. En 2010, il est nommé Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de Police et en 2012, il devient directeur de la Sûreté chez VÉOLIA.

Evoquant ensuite la problématique de la lutte contre le terrorisme, Jean-Louis FIAMENGHI insiste sur la psychologie nécessaire aux unités d'intervention et la sensibilisation des hommes au terrorisme, et il estime que l'exemple français est plus intéressant que celui des Etats Unis. Il considère que 85 à 90 % des cas peuvent être résolus par des négociations, et que les prises d'otages par le grand banditisme vont finir par disparaître. Jusqu'en 2005, les opérations du RAID et du GIGN ne faisaient pas l'objet de beaucoup de publicité. Depuis, le terrorisme a tout changé dans le mode opératoire. On est confronté à des kamikazes armés et décidés à mourir, ce qui pose un problème technique lorsque l'intervention doit se faire dans un endroit clos.

Ce sont les unités d'intervention, GIGN, RAID ou BRI qui, dès lors qu'elles sont à une demi-heure du lieu des événements, doivent intervenir. La question se pose donc de savoir s'il doit-il encore exister deux groupes d'intervention (GIGN et RAID), ou si une mutualisation ne serait pas possible ? Faut-il s'organiser comme le COS (Commandement des opérations spéciales) ?

Est-ce que cela ne conduirait pas à des difficultés lors de l'intervention si, a priori, on ne sait pas si c'est une équipe de police ou de gendarmerie qui va intervenir ? La police doit s'adapter aux nouveaux problèmes auxquels elle est confrontée : les services de renseignement n'ont pas la capacité de suivre 300 à 400 personnes. Les moyens historiques traditionnels sont insuffisants même si le renseignement humain reste déterminant. Le SR dormant existe dans toutes les cités mais, en réalité, le réseau n'existe plus : on communique avec de nouveaux messages. Les modalités de surveillance vont changer rapidement, des adaptations sont nécessaires car il y a des dizaines de personnes interpellées chaque jour !

La sécurité est aussi le souci d'autres organismes : ainsi, Véolia se penche sur la sécurité du réseau d'eau et pose des capteurs sur le réseau pour s'assurer de la qualité de l'eau.

Parmi les questions posées par les Auditeurs présents, les suivantes ont retenu l'attention :

Q. - *Il y a des zones de cohabitation entre la police et la gendarmerie. Qu'est ce qui empêche de maintenir cet état de chose et de développer ces compétences ?*

R. - On a les compétences mais cela pose un problème économique – moins d'Etat implique le doublement du matériel. C'est pour y remédier qu'a été créé en 1996, par le Conseil de l'Union européenne, le réseau Atlas, qui permet d'augmenter les compétences, les connaissances et l'expertise relatives à la lutte antiterroriste au sein des services de polices des États membres. Il regroupe cinq Etats de l'UE dont les unités spéciales ont reçu des affectations particulières .

Plus généralement, il y a trop de fonctionnaires pour ces missions. La police doit être armée et autorisée à utiliser ses armes. Le GIGN et le RAID regroupent 600 personnes. C'est un peu trop de monde en attente d'une grosse affaire. Une mutualisation des moyens est nécessaire.

Q. - *Est ce que 600 fonctionnaires, c'est trop ou pas assez ?*

R. La proposition de « 2 ou 3 gars » cela n'a pas beaucoup de sens. Ce qui compte c'est l'observation et l'intervention et le moment où l'on pense qu'il va y avoir une attaque. Au Bataclan, la proposition de recourir au RAID ou au GIGN a été une source de désorganisation du groupe. La problématique est qu'au début, on rejette les mesures de sécurité, puis après on s'essouffle.

Q. *Dans dix ans qui interviendra ? des robots ?*

R. Il y aura toujours des « Merah ». On est encore dans le traditionnel : négociations pour l'avoir vivant. Emploi de gaz incapacitant mais pas mortels (comme en Russie). Dans l'affaire Merah, le but de tout le monde a été d'éviter l'irréversible.

Q. *Quid de Véolia ?*

R. Il y avait en matière de sécurité des sociétés de prestation de service. Un Directeur de la Sécurité à Véolia a procédé à une réorganisation de la sécurité en amont. Il y a des services de sécurité dans 40 à 45 Etats et un réseau de correspondants. Il est nécessaire d'organiser la sécurité pour les salariés à l'étranger, car l'obligation de sécurité de l'entreprise est une obligation de résultat.

Il y a une cartographie des risques et, dans certains pays, les salariés doivent remplir un fiche de renseignement. Des fiches de sécurité leur sont fournies dès leur arrivée dans le pays d'expatriation. Des formations sont également assurées par le service de sécurité.

Le Directeur de la sécurité à Véolia est en liaison avec les ambassades qui a des liens avec les expatriés. Il y a un plan de sécurité qui permet le regroupement des salariés et leur évacuation en 12h.

Le Risque cyber est le plus important, et sa prévention coûte très cher. Les faits sont variés. Des « hackers » peuvent s'introduire dans le système pour vérifier la comptabilité d'une entreprise, ou pour détruire sa réputation ou la réputation de l'Etat sur le territoire duquel elle est établie.

Il y a des groupes d'intelligence économique à mettre en place. Le risque terroriste est souvent à l'intérieur de l'entreprise. Il faut donc observer les signaux faibles de radicalisation. Ce sont des problèmes difficiles à gérer dans les entreprises.

Pour assurer la sûreté des entreprises, on demande à ce que les directeurs reçoivent une qualification sur le secret des entreprises.

Par exemple, Véolia se penche sur la sécurité du réseau d'eau : elle a installé des capteurs sur le réseau et la qualité de l'eau est vérifiée à chaque instant. En Afrique notamment, elle paye la gendarmerie et la police locale pour assurer la sécurité.

Par Nicole GUIMEZANES

RENCONTRE AVEC YANNICK GOMEZ



Yannick GOMEZ

Commissaire Divisionnaire - Chef d'Etat-Major

Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines

Lors du petit déjeuner de l'ANA-INHESJ du 7 février 2017 sur le thème de « **La sécurité dans les territoires** » la présidente Danièle LUCCIONI accueille monsieur Yannick GOMEZ et remercie monsieur LEBLANC, nouveau directeur adjoint de l'INHESJ pour sa présence.

A la demande de la présidente, Yannick GOMEZ nous retrace sa carrière bien remplie tant par les activités qu'il a exercées que par le tour de France qu'il a effectué.

Alphabétisation dans des foyers d'immigrés à Lyon, poste à Saint Dié dans les Vosges, quartier nord de Marseille. Protection du G 7 en 1996 à Lyon et gestion de gros événements. Travail de nuit pendant deux ans à Metz, commissaire à Vénissieux pendant quatre ans, puis directeur départemental à Tarbes pendant quatre ans. Sécurité du voyage du Pape à Lourdes en 2008. Chef d'état-major de la sécurité publique dans les Yvelines depuis 2008.

En matière de sécurité du territoire, la notion de partenariat est essentielle.

Commissaire en sécurité entraîne une profusion de réunions, regroupant des personnes de qualité qui créent des liens entre elles. A l'échelon de l'information, ceci est utile mais en matière d'action tout ceci est aléatoire.

Si l'on prend l'exemple des Yvelines, département de 1 250 000 habitants, on peut relever trois éléments.

- **C'est un territoire contrasté** : il y a des relations avec les élus mais c'est la façon de travailler qui est importante.

Les facteurs de déclenchement des violences urbaines sont souvent irrationnels et difficiles à prévoir. D'où l'importance du rôle de la police. Traditionnellement les policiers parvenaient à se coordonner avec les autres corps d'intervention : pompiers, médecins, secouristes...

Depuis dix ans une nouvelle façon de travailler et d'intervenir s'est mise en place, les modes d'intervention se sont transformés et la situation s'est dégradée parce que les nouveaux comportements ne sont pas entrés dans les mœurs des différents intervenants. Il faut établir un partenariat technique adapté aux circonstances actuelles.

- **Une réflexion sur l'organisation policière dans ce département doit être engagée.** Cette organisation date de 40 ans : il y a 19 commissariats, 4 chefs de district et 6 services départementaux. Il y a là un problème d'organisation à résoudre pour coller davantage aux réalités locales.

On pouvait envisager une circonscription plus grande : il y a 2500 policiers dans les Yvelines. Il serait plus efficace de s'entendre sur l'existence de 8 à 9 commissariats, perspective qui donne lieu aux protestations répétées du personnel. En deux ans on a supprimé les 4 chefs de district qui donnaient des ordres aux 19 commissariats. Les postes de police

supprimés sont en cours de désintégration. La réforme vise à plus d'efficacité avec des unités plus importantes. En s'interrogeant sur notre mission il est possible de tout changer.

- **La gestion du terrorisme** est quelque chose qui a bien changé l'organisation et la façon de travailler.

Le rôle du policier est d'intervenir sans délai, d'ouvrir le feu (pas de dialogue) et de mettre un terme à l'intervention des terroristes. C'est une révolution pour chaque policier par rapport à la tradition. Les chefs pompiers, les chefs du SAMU se sont très vite mis au point mais ne peuvent plus intervenir sans protection policière. Depuis deux ans on travaille à la gestion des discours du terrorisme de masse : le but du jeu est de contenir l'agression des terroristes et non plus, comme avant de les neutraliser. « On n'attend plus, maintenant on y va ». Ceci ne va pas cependant sans certaines incohérences : des policiers ont des armes pour lesquelles ils n'ont pas été formés. Il faut prévoir des opérations d'entraînement de nuit... Il faut faire comprendre aux pompiers que pendant 1 h à 1h 30 ils ne peuvent pas porter secours aux victimes en raison des risques encourus par tous, en cas d'explosion. C'est difficile ! Il y a un engagement de tous sans commune mesure avec ce que l'on a connu avant. C'est l'intégration d'une philosophie que l'on n'a jamais espérée.



Questions

Q. Une conséquence du terrorisme est que le partenariat entre gendarmerie et police vient de tomber parce que tout se focalise autour du terrorisme et non plus la sécurité en général. Est-ce que ce problème a été identifié par une partie des élus ?

R. Ce n'est pas certain mais il y a peut-être une solution : c'est l'installation de possibilités de faire se rencontrer des policiers et des gendarmes dans un partenariat en instituant des structures de formation communes. Par exemple, il existe une formation policière de base qui pourrait être dispensée également aux gendarmes et qui consiste à former à la neutralisation du terroriste de base, à la formation aux premiers secours comme la pratique les pompiers et à revoir l'organisation des moniteurs.

Q. Depuis trente ans l'arrivée des émigrés a été mal préparée, mal gérée, ce qui coûte très cher aux contribuables et qui est devenue le terreau du terrorisme. A Trappes, la participation à des missions en Syrie donne aux intéressés une forme d'identité retrouvée, d'héroïsme !

R. En matière de terrorisme, il y a une amélioration de nos techniques.

Q. L'émergence du terrorisme : Un jeune des banlieues, comme Kelkal, commet quelques méfaits, il est condamné à une peine de prison, il rencontre d'autres jeunes dans son cas, il est sensible à l'influence de l'imam et lorsqu'il sort, il est prêt à commettre des actes terroristes. Il y a plein de Kelkal en puissance : des centaines dans nos banlieues ?

R. La solution technique et juridique est à trouver. La drogue s'est aussi tournée vers le terrorisme et Internet ne facilite pas les choses. La situation est très préoccupante. Elle est même de plus en plus grave. Récemment un gamin de 12 ans a mis le feu à une poubelle et tiré avec une arme !

Q. Partagez-vous l'opinion d'un élu selon laquelle il y a une prise de pouvoir des salafistes dans les banlieues ?

R. Oui. On est aussi là pour veiller à ce qu'il n'y ait pas trop d'exagération.

Il y a le problème des subventions aux associations sans réel travail de partenariat. Il a également l'attitude des élus qui « soignent » les uns et les autres. Les grands frères sont en prison ou sont pris comme employés des villes.

Q. Quelles sont vos relations avec la pénitencière ? Bois d'Arcy est dans votre secteur.

R. Il y a peu de relations entre la police et les prisons. Le centre pénitencière de Bois d'Arcy (on ne parle plus de prison) a des problèmes d'accueil et de transfert des prisonniers. Des zones de sécurité prioritaire ont été créées mais les renforts policiers prévus ne sont pas arrivés. Les efforts pour forcer les municipalités à travailler sur les quartiers : partenariat – moyens investis, pilotage très serré, ont donné de bons résultats. Mais les relations avec les municipalités sont parfois difficiles et les résultats sont différents selon la qualité des partenariats.

Les GLTD (groupes locaux de traitement de la délinquance) sont d'accord pour appliquer la loi avec fermeté. Mais le problème est celui du « service « après-vente ». Les expériences sont temporaires et donc insuffisantes.

Q. Que pensez-vous de la police de proximité ?

R. C'est un excellent outil si les moyens nécessaires sont fournis. Il faudrait recréer cette police de proximité avec une présence à partir de 17 h. et mixer la dualité des forces de police et de gendarmerie. Mais le pire est à venir !

Q. Trois considérations interviennent : Quels sont les besoins de la communauté ? Est-ce que c'est sur ce thème que l'on doit travailler ? Quel est le coût ?

R. Il faut se fonder sur des données objectives et avoir un langage de vente. Les autorités ont une obligation de recherche et une obligation de réserve.

Le problème des « autorités » est que chacun défend sa boutique. Mais au bout d'un moment il faut aller au-delà. Se référer par exemple, à l'autorité du préfet ou du procureur général de Paris ou au patron de la pénitencière ?



Danièle LUCCIONI remercie notre conférencier et lui remet la médaille de l'ANA-INHESJ.

Par Cédric LUCOTTE LE VISAGE

RENCONTRE AVEC CLAUDE TARLET ET JEAN-PIERRE TRIPET

Le mardi 28 novembre 2016



Dîner-débat de l'ANA-INHESJ

avec

Claude TARLET, Président de l'USP
et
Jean-Pierre TRIPET, Président du SNES

sur :



« La sécurité privée, quel rôle pour la sécurité des territoires »?

Danièle LUCCIONI après avoir accueilli Claude TARLET et Jean-Pierre TRIPET remercie la directrice de l'INHESJ, Hélène CAZAUX- CHARLES pour sa présence.

En guise d'introduction, Claude TARLET a présenté les quatre grands temps de la sécurité privée, à savoir :

- **Dans les années 80**, suite à l'agression d'un SDF aux Halles, on découvre l'existence d'entreprises de sécurité privée, à l'usage des patrons, ... Cela conduit au vote de la loi, qualifiée de « défiance » du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité, sur les modalités et obligations pour créer des entreprises dans ce secteur. A noter que les préfectures se sont retrouvées rapidement face à un problème logistique (8 à 10 mois pour l'obtention des autorisations) ;

- **Une idée forte, celle de la coproduction de sécurité**. On rappellera ici le Colloque de Villepinte (24 et 27 octobre 1997), qui marque le temps de l'appel à la coopération ;

- **Le temps de la sollicitation de l'opinion publique** avec les attentats du 11 septembre 2001 et ses conséquences normatives (lois, possibilités de contrôle/ palpations, ...). Parallèlement, l'activité de ce secteur économique a toujours cru depuis 1983 ;

- **La loi du 14 mars 2011**, qui crée le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est le 4ème temps fort, celui de la confiance, avec en particulier deux défis à relever: d'une part, la régulation et, d'autre part, le contrôle, avec un organe de contrôle structuré.

Claude TARLET souligne qu'en 30 ans, nous sommes passés d'une solution mal identifiée à une solution encadrée avec des bases déontologiques, et rappelle la dimension économique de ce secteur d'activités.

Il note qu'aux yeux de l'Etat, l'opinion sur ce secteur n'était pas valorisante. Les acteurs concernés avaient conscience de la nécessité de remettre de l'ordre, d'où la création du CNAPS, explicitement réclamé par la profession.

Aujourd'hui, le secteur compte environ 3000 entreprises. Au moins 40% constituent l'ensemble du chiffre d'affaires. Il y a donc beaucoup de petites, moyennes et grandes entreprises, avec un souhait de fournir des offres complètes face à des clients qui veulent des prestations personnalisées.

Nous sommes entrés dans une ère complètement nouvelle, avec l'arrivée de jeunes entrepreneurs, avec de nouvelles idées, une « nouvelle race d'entrepreneurs » avec un éventail culturel et de techniques totalement différents. Cela entretient la concurrence, et permet l'innovation.

L'Euro 2016 était considéré par les acteurs eux-mêmes comme un pari perdu d'avance, tant en termes de sécurité qu'en termes d'enjeux économiques. Avec la réussite de l'organisation de cette compétition, apparaît un enjeu politique : on ne pourra plus revenir au tout Etat.

Les échanges avec les participants à ce dîner conduisent à évoquer de multiples aspects de cette profession comme, par exemple, le problème des entreprises françaises à l'étranger protégées par des entreprises étrangères. Il est également rappelé la dimension économique du développement de la sécurité privée : il y a un

marché, dont plus de 20% vient de la commande publique. Or, ce n'est pas un marché en pleine santé. Si le CICE a bien donné un ballon d'oxygène, mais il a surtout permis de maintenir l'activité.

La logique de massification, au détriment de celle de valorisation, est soulignée, avec une logique marchande contrainte, des résultats très relatifs, des problèmes de ressources humaines et une évolution extrêmement rapide des process. De plus, le middle management a mécaniquement disparu, si tenté qu'il ait réellement existé.

Point positif : le soir du Bataclan, tous les clients ont appelé à 23h pour doubler les effectifs sur tous les sites. A 4h du matin, la demande était couverte (heures supplémentaires, dont la charge a incombé aux entreprises).

On relève l'arrivée des solutions technologiques prédictives, ainsi que l'usage du drone qui est la prochaine étape technologique aux multiples conséquences (ex. : on passera de 10 agents à un drone avec 2 agents. Une certaine population risque donc de disparaître). Le stress latent des agents de sécurité (comme les policiers) est abordé : c'est un problème majeur à gérer, notamment dans les ETI, mais c'est encore pire dans les très grands groupes avec « des moyens d'un autre âge ».

Des questions posées à bâtons rompus, il ressort notamment la nécessité de mieux faire connaître ce secteur d'activités (acculturation) et ses métiers (avec de nouvelles opportunités qui émergent, l'amplitude d'activités est très grande), tout en évitant qu'il devienne un fournisseur de prestataires lambda, sachant que la rupture qui doit intervenir est celle du coût (la relation entre l'offre et la demande est totalement déséquilibrée).

Il est noté que la sécurité privée aurait un rôle à jouer en collaboration avec le SCRT. Quant à l'hypothèse d'un éventuel port d'arme, elle est jugée absurde.

Au terme de ce dîner, la présidente de l'ANA-INHESJ pose aux deux invités la traditionnelle question de savoir quelles seraient leurs décisions s'ils étaient à la tête du pouvoir exécutif.

Jean Pierre TRIPET essaierait de mettre en place une véritable coopération entre les forces institutionnelles et les forces de sécurité privée. Quant à Claude TARLET, en tant que ministre de l'Intérieur, il donnerait une véritable visibilité à la sécurité privée (avec une instance commune à tous les acteurs) et favoriserait tant la mobilité professionnelle public-privé qu'une politique nationale de formation sur le terrain de la sécurité privée.

La nouvelle directrice de l'INHESJ souligne les contradictions entre la passion et la lucidité, ainsi qu'entre le sens de l'intérêt général et la lucidité sur les intérêts économiques privés. Elle rappelle la nécessaire conciliation entre une vision nationale et centrale et une connaissance fine du territoire. Enfin, elle relève que l'ensemble des points évoqués constituent de riches pistes de réflexion, et remarque que toute l'histoire de la police française (qui est de protéger l'Etat) est en contradiction avec la notion de sécurité privée.

Danièle LUCCIONI remercie les invités, les auditrices et les auditeurs présents pour leurs actives participations.

Par Cédric LUCOTTE LE VISAGE

PRISES DE NOTES

LORS DE LA RENCONTRE AVEC ROMAIN SEZE

Le 10 janvier 2017, à l'occasion d'un petit déjeuner de travail, l'ANA-INHESJ a reçu Romain SEZE, docteur en sociologie et chercheur au département études et recherche « Sécurité et Justice » à L'INHESJ.



Le thème de cette rencontre était « Le recentrement de l'action publique dédiée à la lutte contre la radicalisation au niveau territorial depuis 2015 ». Il s'agissait donc d'appréhender les enjeux de cette lutte à l'échelle locale.

Romain SEZE a rappelé que si on a toujours parlé de terrorisme, ce n'est que beaucoup plus récemment

qu'est évoquée le phénomène de « radicalisation », comme un problème nouveau. Il s'est notamment constitué avec l'affaire Mohammed Merah (2012), et la controverse sur les « loups solitaires », corollaire d'une prise de conscience de tous.

Trait spécifique de cette menace : elle s'étend sur l'ensemble du territoire, et implique des jeunes sans histoire, des femmes, des mineurs, des personnes d'origines sociales... Il y a donc une grande diversification de la base de recrutement. Ce constat a interpellé Bernard CAZENEUVE, puis a été ensuite objectivé. Mais à partir des attentats de janvier 2015, et en raison de leur importance, la lutte contre la radicalisation a pris un autre visage, il cite Pierre Nora, selon lequel un « unanimité conjuratoire a eu lieu. On peut citer, par exemple, la mise en place d'un site Internet gouvernemental (<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>), ou bien encore la campagne menée dans les écoles.



Contre le terrorisme Tous vigilants et tous acteurs

#STOPDJIHADISME

Pour en savoir plus :
STOP-DJIHADISME.gouv.fr

On assiste alors à un glissement de paradigme de l'action publique, qui se recentre sur les plus faibles du tissu social, ainsi qu'à une remise en perspective d'enjeux déjà présents et à un recentrage sur les marges les plus vulnérables.

Par conséquent, il y a une mobilisation des acteurs locaux (Circulaire du 18 décembre 2015 relative à la lutte contre le terrorisme; intégration de la prévention, promotion de l'insertion des jeunes, ...). Mais pour quelle coordination, et quel partage de l'information ? Le rôle que doivent jouer les CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) est souligné.

Une question est posée sur l'importance d'Internet et l'autoradicalisation. Mr SEZE estime que l'Etat n'arrive pas à neutraliser cette propagande pour deux raisons : la première est un retard technique, et la seconde est l'ancrage des théories du complot, qui vont bien au-delà du djihadisme.

Le retard tient essentiellement à notre culture puisqu'en France, c'est la lutte contre le terrorisme qui prime, avant celle contre la radicalisation. Cela a aussi des rapports avec la préhension du principe de laïcité.

Si la question du déréférencement des sites se pose, il faut admettre que d'après les terroristes rencontrés en prison, Internet n'est pas le seul vecteur de radicalisation. Il y a donc une diversification de l'action publique à mettre en œuvre et, à côté des actions de déréférencement, il convient notamment de promouvoir de nouveaux discours.

Les échanges avec les participants mettent en lumière la nécessité d'informer très tôt les familles, ce qui conduit à s'interroger sur la politique de prévention de la radicalisation dans les établissements scolaires, pour laquelle des moyens peuvent être trouvés.

Cela nécessite de développer l'esprit critique (Plan de formation de l'Education nationale, avec un portail Internet) et, surtout, de sensibiliser les enseignants, qui contactent actuellement très peu l'UCLAT.

La problématique des associations est également abordée, avec les escroqueries qui se renouvellent d'années en années, en raison – entre autres – du défaut d'expertise de l'Etat (comme le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance). Sur ce point, Danièle LUCCIONI souligne la nécessité de «labelliser» les associations

Il est rappelé que la Grande-Bretagne a été la première à prendre un plan anti-radicalisation, dès l'année 2005 (exemple à suivre sur ce point), et qu'il convient de faire plus de prévention là où la répression trouve ses limites.

Localement, on constate de nombreux problèmes de collaboration entre les différents acteurs (cellules préfectorales, travailleurs sociaux,...), qui doivent impérativement veiller à mieux faire circuler les informations.

A la question finale de savoir ce qu'il ferait en tant que Président de la République, Romain SEZE indique que pour être audible des décideurs publics, il faut s'inscrire dans le paradigme de leur action. Une fois que leur intérêt est capté, se met alors en œuvre l'action politique. Aujourd'hui, la principale difficulté reste la coordination (partage de l'information, communication, ...). La problématique de chartes éthiques se pose, de même que la question particulière d'identification des responsables de l'Islam avec lesquels échanger.



Par Cédric LUCOTTE LE VISAGE

RENCONTRE AVEC JEAN PAUL DELEVOYE

Réflexions sur la société contemporaine



Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ accueille Jean Paul DELEVOYE rappelant brièvement qu'il est un homme politique français, ancien parlementaire, ministre, médiateur de la République, il a été maire de Bapaume et président de la Communauté de communes du Sud Artois jusqu'en 2014.

Auteur d'un ouvrage « Reprenons nous » publié en 2012, Jean Paul DELEVOYE continue sa réflexion sur la situation du monde et de la

France en particulier. Il estime que la France est en état de « burn out » et s'interroge sur ce qui déstabilise notre pays et le monde.

En premier lieu, il faut tenir compte de la révolution numérique qui doit changer la gestion des territoires. On ne réfléchit pas suffisamment sur le fait que la guerre des territoires est aussi une guerre des cerveaux. Or personne ne maîtrise la circulation des idées « marchandisées » qui rend difficile une localisation de la valeur ajoutée.

En second lieu, on est en présence d'une lutte identitaire qui résulte du choc des générations et des idées. Les citoyens manquent de culture politique et stratégique pour appréhender ces modifications de la société.

Enfin l'opinion est absente de ce débat et l'Europe l'est de cette réalité qui est appréhendée à 80% par les Etats-Unis et à 20 % par la Chine.

Pourquoi avons-nous perdu notre rôle dans l'équilibre mondial ?

La conquête des cerveaux s'effectue notamment sous la direction de Google, ou encore à travers les jeux Pokemon. Certes, le monde est extra territorial mais notre conduite est inspirée par un pilotage international. Tous les fournisseurs gratuits des sites sont détenus à

l'étranger (superviseur, hôtels- restaurants...) Cette mondialisation du numérique a des conséquences économiques et, au-delà d'un certain niveau, on est dépassé.

Une autre conséquence : personne ne maîtrise plus la circulation des idées. Le niveau de l'impact émotionnel est imprévisible. On peut s'appuyer sur la réalité pour donner une autre vérité et pour susciter l'émotion. Par exemple, la photo du petit garçon retrouvé mort sur une plage a ému le monde entier mais des dizaines d'autres personnes perdent la vie dans le naufrage de leurs embarcations et personne ne s'en émeut.

Toute conduite rationnelle est confrontée à une acceptation sociale. Le Monde n'est pas protégé contre les manipulations d'opinion. Il faut regarder celui qui influence le pouvoir et non celui qui exerce le pouvoir. Dans ce domaine, l'intelligence artificielle occupe une bonne place et elle va se répandre partout, c'est quelque chose de déterminant. Il faut y ajouter le rôle et le poids des « Hackers. »

La question fondamentale est de savoir si l'homme maîtrise le robot ou si c'est l'inverse. En d'autres termes, le problème est celui de savoir quelles limites il faut fixer au robot si on ne veut pas que celui-ci devienne prédominant. **Ce développement du numérique pose aussi la question des relations entre le droit et la politique.**

Dans les opinions, quand le futur nous écrase on se déchire sur le présent ou le passé. La technique est bien plus grave que nos pensées. Le raisonnement qui consiste à rechercher s'il y a un risque et s'il y a un danger est erroné. C'est le raisonnement inverse qui doit être fait, dès qu'il y a un danger il y a un risque. Les problèmes politiques ne sont pas importants. Ce qui est préoccupant c'est que les Etats-Unis ont créé des dogmes après la guerre : « la satisfaction des besoins doit conduire à la satisfaction des envies ». Or la fragilité de l'heureux pourrait permettre de mobiliser les énergies.

Le monde est dans un comportement de bascule et les croyances politiques sont remises en cause.

Il y a une rupture des connaissances : il n'y a pas de croissance

économique des actifs en Chine, ce qui constitue un facteur de stabilité, à l'inverse la croissance économique aux Etats-Unis est facteur d'instabilité !

L'opinion a besoin de voir pour croire, or les pouvoirs obscurs sont plus importants que les pouvoirs apparents. Il y a un décalage entre l'opinion publique et le pouvoir qui ne se trouve pas là où il devrait. La montée en puissance de la Chine réduit le concept de l'individu. Le nombre des dictatures augmente. La relation entre droit et justice est préoccupante. Il faut réaménager les idées. Il est nécessaire d'établir des autorités de régulation indissociables du contrôle des données. Les enfants regardent les écrans sans les remettre en cause, ce qui accroît les possibilités de manipulation.

Le défi politique est important : les guerres du futur seront des guerres invisibles.

On n'a jamais eu trace des fonctions de déstabilisations mais lorsqu'on constate une spéculation sur le blé et le maïs mais non sur le riz on peut s'interroger. A cette problématique, il faut apporter une réponse politique, si la régulation s'impose il faut une unité européenne.

On est dans une société d'intelligences et non plus de production. Les politiques devront réfléchir sur la valeur immatérielle d'un pays. Quand on est dans les normes, on pousse à la radicalisation autour de la différence et non pas du résultat économique. Il s'agit d'une politique de rejet plus que de rassemblement.

Il faut convaincre l'opinion que demain sera un cauchemar ou pas. L'uniformité conduit à l'unicité et l'obéissance à l'adhésion. La mobilisation des intelligences cérébrales se fait au détriment de l'intelligence collective.

Il y a la recherche d'une hystérisation de la société. Les frontières ne sont plus là où elles se trouvaient. La stabilisation d'un électoralat se substitue à sa conquête. L'avenir appartient à ceux qui sauront s'adapter. Il faudra un minimum de masse critique, pour que les Etats favorisent la concentration des entreprises, il faudra qu'ils prennent du temps et qu'ils aient la capacité d'utiliser ces concentrations.

Les politiques ont déstabilisé l'autorité

On doit aussi être attentif à la laïcité, on est obnubilé par le corps, on oublie l'intelligence.

Jean Paul DELEVOYE souligne l'intérêt de la médiation dans les relations sociales.

L'arrivée à l'ère du numérique entraîne une réflexion sur la gestion du temps. On va avoir beaucoup de temps disponible. Qu'en fait-on ? On s'accorde plus de temps pour son activité personnelle. On soigne les relations entre le mental et le corps. On accepte que le corps subisse les conséquences d'un dysfonctionnement cérébral.

Jean Paul DELEVOYE s'interroge sur le point de savoir si notre système économique n'écrase pas en réalité la classe moyenne. La « classe précaire » augmente et la « classe moyenne » est étranglée. On a là le potentiel pour une révolution !

« On humilie » de plus en plus les personnes, ce qui est une source de violence qui va détruire le système. Les suicides sont de plus en plus précoces et publics. Commentant le rapport sur le « burn out » dans la société, Jean Paul DELEVOYE estime que l'école devrait apprendre l'altérité, la démocratie...

Il est sceptique sur la sincérité des chiffres de l'Education nationale et sur ses capacités à orienter les élèves. Il estime nécessaire d'opérer une révolution culturelle. Le principe de précaution à l'école a été très mal interprété. Il y a un problème de temporalité. Le principe de « je décide » « vous obéissez » est à revoir.

Il est nécessaire de faire porter la pédagogie sur les enjeux professionnels. Il faut éveiller les consciences au problème de la guerre des cerveaux.

Comment éviter l'insouciance des peuples qui ont les capacités de décider ?

« On assiste à la montée irréversible de l'individuel. Les entreprises multinationales vont acheter le pouvoir, influencer de l'extérieur et mobiliser les peuples ».

Par Nicole GUIMEZANES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017



Sur convocation de Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ, les auditeurs et les auditrices membres de l'association, ont participé à l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de l'INHESJ, École Militaire, 75007 Paris.

A l'ordre du jour la modification des Statuts de l'Association pour :

- mieux intégrer les auditeurs, membres associés, issus des sessions jeunes
- développer les liens avec les auditeurs des associations régionales
- renforcer l'efficacité du fonctionnement du Conseil d'Administration.

Jacques BEHAR, Vice-Président, a présenté, au nom de la Commission Juridique, les modifications des statuts proposées par le Conseil d'Administration.

Sur proposition de la Présidente, l'Assemblée décide de voter :

- en une fois sur l'ensemble des propositions dans la mesure où elles sont interdépendantes ;

- à main levée.

Les modifications proposées des statuts sont votées à l'unanimité des présents et représentés moins une voix.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU LUNDI 3 AVRIL 2017



Sur convocation de Danièle Luccioni, présidente de l'ANA-INHESJ, les Auditrices et les Auditeurs membres de l'association, ont participé à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statutaire, fixée le lundi 3 avril 2017 à 18 h 00 dans les locaux de l'Union Internationale des Chemins de fer, 16 rue Jean Rey 75015 Paris

L'ordre du jour était le suivant :

- *Mots d'accueil par la Présidente Danièle Luccioni*
- *Présentation des membres du CA par responsabilités exercées au sein du CA*
- *Compte rendu de la Commission juridique : Jacques Behar*
- *Rapport d'activité de l'année écoulée : Jacques Colliard, vote*
- *Rapport financier : Hubert Grenier, vote sur les comptes et quittus au Trésorier, fixation des cotisations 2018 (plein tarif, auditeurs des sessions « Jeunes », auditeurs ayant réglé une cotisation régionale)*
- *Orientations 2017 – 2018 : Danièle Luccioni*
- *Intervention d'Hélène Cazaux Charles, Directrice de l'INHESJ*
- *Présentation des candidats au Conseil d'Administration,*
- *Annonce du Conseil d'Administration qui suivra l'AGO pour l'élection à sa présidence Vote*
- *Proclamation des résultats par le bureau électoral*
- *Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Préalablement, par mail du 6 mars 2017, la liste des candidats aux postes d'administrateur avait été adressée à chaque membre de l'Association, leur CV et leur profession de foi étant mis sur le site informatique.

La Présidente Danièle Luccioni a ouvert l'Assemblée Générale Ordinaire, (68 Auditrices et Auditeurs présents, 27 Auditeurs représentés), en présence de la directrice de l'INHESJ, Hélène Cazaux-Charles et de Mario Faure le président de l'ANA-IHEDN. Elle a insisté sur le climat de

confiance dans lequel le Conseil a pu fonctionner et a remercié tous ses membres pour leur engagement bénévole dans les



diverses responsabilités qui ont été les leurs.

Jacques Behar a présenté le travail de la Commission juridique et qui a en particulier permis de mettre au point les modifications des statuts nécessaires pour donner aux Auditrices et Auditeurs issus des sessions jeunes et aux Auditrices et Auditeurs membres d'associations régionales d'être représentés officiellement au Conseil d'Administration.

Jacques Colliard a ensuite présenté le rapport d'activité de l'année écoulée en insistant sur l'activité des différentes commissions, sur les divers documents mis au point et publiés (annuaire, Auditeur, brochure et plaquettes...). Il a rappelé les différentes visites organisées et l'ensemble des petits déjeuners et dîners débat qui ont intéressé de nombreux Auditeurs. Il a terminé en évoquant les relations avec l'Institut.

Ce rapport d'activité a été adopté à l'unanimité

Hubert Grenier, Trésorier de l'Association, présente les comptes de l'exercice 2016 et indique que les produits de l'exercice se montent à 33 622 € et les charges à 36 116 € soit une perte de 2 494 €, inférieure à celles des années précédentes.

Il précise que le système de transition 2017 a pu poser des problèmes à des Auditeurs d'où des retards dans le versement de leur cotisation par rapport à la date prévue de fin 2016.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Le quitus est donné au trésorier Hubert Grenier à l'unanimité

Après avoir remercié l'équipe sortante pour le travail effectué en un an et rappelé par le Secrétaire Général, la Présidente présente les propositions d'orientations pour 2017 – 2018 issues des travaux du Conseil d'Administration sortant, et sur lesquelles le nouveau Conseil d'Administration aura à se prononcer.

Trois principaux axes d'action apparaissent pour l'année à venir :

I - En interne à l'Association

- Développement de l'intégration des Auditeurs et Auditrices des sessions jeunes, des auditeurs plus anciens issus des sessions jeunes, des auditeurs des associations régionales

- Mise en place l'organisation du nouveau Conseil d'Administration où chacun devra y trouver sa place active
- Préparation et développement de la revue « l'Auditeur » et du magazine « Regards croisés de l'ANA-INHESJ »
- Elaboration d'un agenda prévisionnel des diverses rencontres, visites, petit déjeuner et dîner débats pour faciliter la participation des auditeurs.

- Remise du Prix Akropolis 2016, le 8 juin 2017 à J L Bruguière pour son livre "Les voies de la terreur".

- Amélioration des outils de communication : plaquette de présentation, documents de synthèses et brochures, récits des voyages longs et courts

- Proposition de voyages d'étude ayant un intérêt pour la sécurité et la justice.

- Amélioration permanente du site internet

- Organisation de formations aux premiers secours dans le prolongement du dîner débat avec Roland Ries, maire de Strasbourg, faites par des spécialistes officiels (Pompiers ...) pour permettre de mieux régir en cas d'accident/ attentat

- Préparation dès la rentrée de l'annuaire 2018.

- Etude d'une aide possible Une aide sera proposée aux régions, en cas besoin, pour les aider à organiser des rencontres, conférences....

- Lancement de la mise en place des sections internationales là où un nombre suffisant d'auditeurs intéressés existe

- Organisation d'un réseau d'Auditeurs et Auditrices de l'ANA qui seraient intéressés pour travailler sur des questions particulières ayant un rapport avec la sécurité et la justice.

Avec l'Institut

- Maintien de rencontres régulières et dans un climat de confiance réciproque avec Madame Héléne Cazaux Charles, directrice de l'Institut, entre l'INHESJ et l'ANA-INHESJ sous le principe de complémentarité et autonomie

- Organisation de journées communes INHESJ / ANA-INHESJ sur des thèmes choisis ensemble.

- Développement de la présence de l'ANA-INHESJ auprès des promotions en cours.

Au-delà :

- Définition d'un travail en commun entre les deux associations ANA-IHEDN et ANA-INHESJ, et prochaine organisation d'une rencontre commune des deux Associations

- Organisation des relations avec Feminhes : rencontres régulières, réunions communes

- Travail en commun avec l'AA CHEAR pour participer à des rapports sur la sécurité.

La Présidente conclut en appelant les auditeurs et auditrices à participer en nombre aux manifestations de l'Association et à être acteurs, à côté du Conseil d'Administration.



Danièle Luccioni remercie Héléne Cazaux Charles pour sa présence et lui remet la médaille de l'ANA-INHESJ.

Intervention d'Héléne CAZAUX CHARLES, directrice de l'INHESJ

Après avoir remercié l'Association pour son invitation, elle insiste sur l'importance du continuum sécurité justice que représente l'Institut sous la tutelle du Premier ministre. La vraie question face aux échéances budgétaires et financières est celle de l'utilité de la recherche en sécurité et en justice. Il faut faire évoluer les formations en diversifiant l'offre de formation et en l'ouvrant plus largement en dehors des Ministères. Des thèmes particuliers très spécialisés sont envisagés tels que : la liberté des sources des journalistes, sécurité et libertés individuelles Par ailleurs la révolution numérique entraîne une reconfiguration totale des rapports de force entre Justice et Sécurité. Quels partenariats public-privé peuvent-ils être alors organisés sur le numérique ? Suite à sa mission sur la présomption de légitime défense qu'Héléne Cazaux-Charles a menée à son arrivée et qu'elle considère comme une chance pour l'Institut, la Directrice voudrait positionner l'Institut comme créateur de consensus permettant d'asseoir des politiques publiques de long terme en 3 pôles :

- Pôle économique budgétaire et financier,
- Pôle communication et relations institutionnelles,
- Pôle études, formation ET recherche (avec un partenariat avec le CNRS)

La directrice souhaite par ailleurs associer des professionnels de terrain à la définition des modules de formation.

Il s'ensuit un débat avec la salle.

Election des Administrateurs

Après présentation des candidats, il est procédé au vote.

BEHAR Jacques	55
COLLIARD Jacques	55
EL BOUHATI Nour Eddine	33
FLAM Gilbert	37
GALY-DEJEAN Sophie	46
LE PIVAIN Louis	54
LE GAL-OTTAVIANI Paul Mathieu	16
MERMET Jean-François	26
TRIPET Jean-Pierre	53

Sont élus ou réélus pour 3 ans :

BEHAR Jacques, COLLIARD Jacques, EL BOUHATI Nour Eddine, FLAM Gilbert, GALY-DEJEAN Sophie, LE PIVAIN Louis, TRIPET Jean-Pierre.

Est élu pour 1 an (poste ouvert suite à une démission) :

MERMET Jean François.

Election de l'Administrateur dédié, Associations Régionales

Est élu pour 3 ans : DERDERIAN Gilbert

Election de l'Administrateur dédié, anciens auditeurs des « Sessions Jeunes »

Est élu pour 3 ans : LAVILLE Charles Henri.

A l'issue de l'Assemblée Générale, un C.A. est réuni pour procéder à l'élection à sa présidence.

L'ASSOCIATION RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

visite le Parc Olympique Lyonnais



Par Michel Commun

*Président de l'Association
membre du CA de l'ANA-INHESJ*

Le lundi 21 novembre 2016, les membres de l'association ont eu la joie d'accueillir Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ à l'occasion de leur réunion de fin d'année, occasion de son Assemblée Générale et ayant pour thème la visite des installations et du PC de surveillance de cet ensemble moderne et multi activité que constitue le nouveau Pôle Olympique Lyonnais. La matinée a donc été consacrée à la visite qui s'est concentrée sur l'édifice majeur et central que constitue le nouveau stade, initialement nommé Grand Stade puis Stade des Lumières.

Ce stade moderne de près de 60.000 places a été inauguré le 9 janvier 2016 et il a accueilli 6 matchs de l'EURO 2016 dont une demi-finale. Il comporte 6000 places VIP et 105 loges de tous type de confort en passant par la loge officielle aménagée avec des fauteuils très confortables. Son parking peut accueillir

7.000 véhicules et la pelouse dite hybride, d'une conception originale est particulièrement résistante. Au-delà de sa vocation sportive, cet ensemble peut accueillir des manifestations diverses et plusieurs espaces sont réservés à l'événementiel. Ce complexe, encore en cours d'aménagements périphériques (Hôtels, restaurants, magasins, animations, ...) accueille le Centre

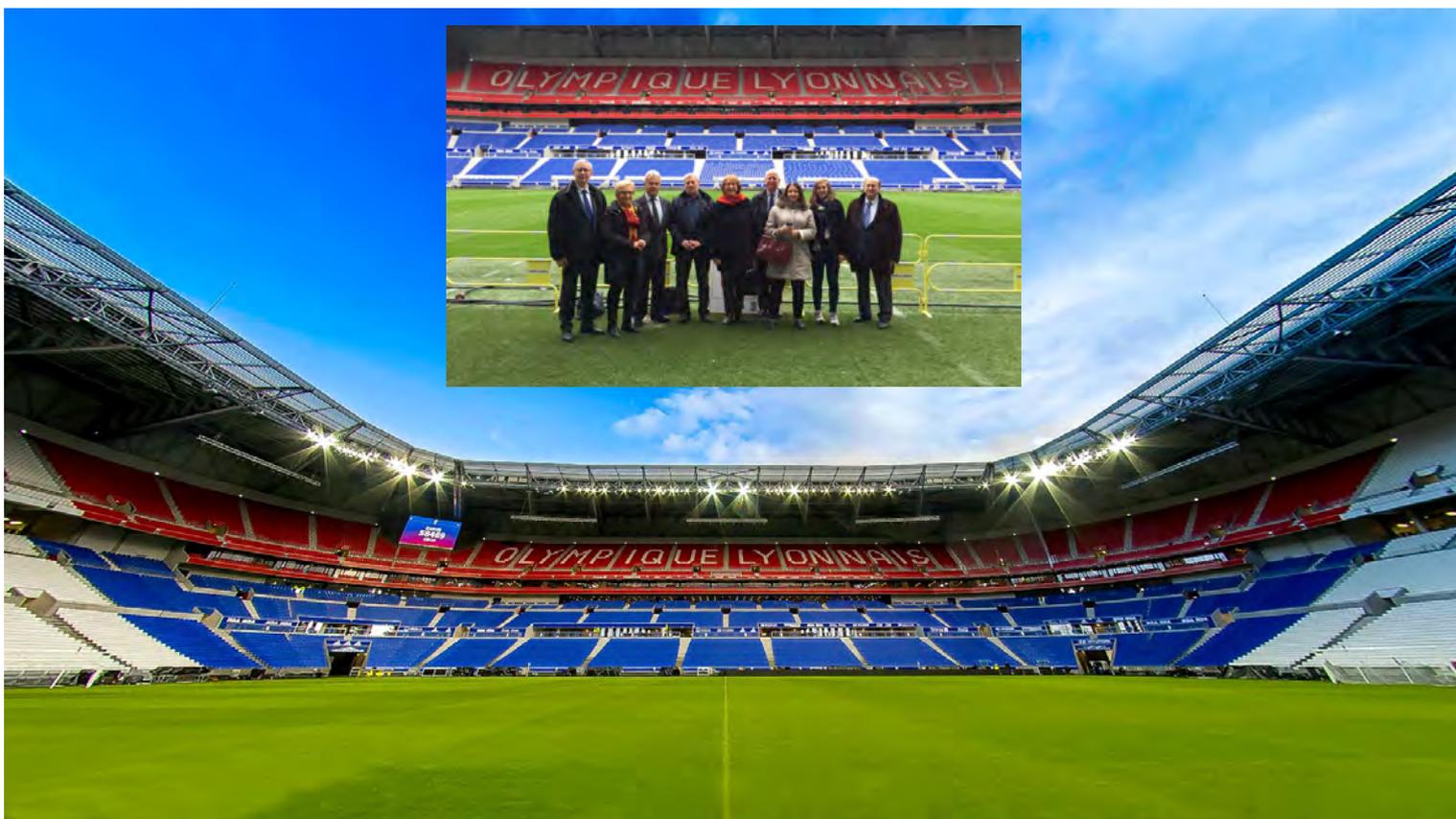
d'Entraînement de l'équipe professionnelle et les bureaux du siège de l' OL GROUPE. Au final, un ensemble très performant et un concept original autour du football.

Les aspects accès, sécurité, coordination et surveillance ont été particulièrement examinés lors de la visite approfondie du PC de surveillance, ultra équipé et prenant en compte tous les besoins modernes pour assurer le bon déroulement des matches dans les meilleures conditions possibles. Chaque intervenant : directeur de la sécurité du stade, représentant de la sécurité publique, pompiers, secours, médias a un emplacement dédié opérationnel pour garantir une parfaite coordination. Un réseau de 300 caméras de vidéo-surveillance, vers la pelouse, les tribunes et les accès extérieurs, combiné à une salle d'exploitation ultra moderne garantit une parfaite vision de la situation et la possibilité d'identifier rapidement tout incident ou difficulté. La priorité est donnée à la sécurité humaine lors des matches et des événements. Les accès sont facilités par un réseau de tram et de bus qui permettent l'acheminement et la sortie dans les meilleures conditions.

La visite a permis également de voir les espaces fréquentés par les joueurs, et combien tout est fait pour leur permettre de donner le meilleur, grâce à des installations particulièrement adaptées et fonctionnelles.

Au bilan 3 heures de découverte de cet ensemble modèle et moderne, sous la conduite d'un conférencier et du responsable adjoint de la sécurité du stade. Mais aussi un excellent moment de convivialité.

La réunion s'est terminée dans la nouvelle « brasserie des lumières » Paul Bocuse, installée dans l'ensemble du stade avec vue sur la pelouse.



VISITE À CALAIS AVEC LES JEUNES DE L'ANA-INHESJ

Le 28 juin 2016, nous étions accueillis par le sous-préfet de Calais, le directeur de la PAF et le commissaire de police M. Visser-Bourdon chargé de la sécurité publique et de la sécurité de la Lande.

D'emblée ils nous indiquent que la situation de Calais est une situation évolutive et que l'on ne sait pas ce qui va se passer après le Brexit.

Nos interlocuteurs nous dressent un historique de la situation avant d'évoquer les problèmes actuels.

I Historique

Le phénomène migratoire à Calais débute dans les années 1999-2000 avec les ressortissants du Kosovo qui contournent les contrôles.

Ce fut ensuite le conflit au Moyen-Orient qui se développe après le 11 septembre 2001 et qui engendre des mouvements de populations.

A ceci s'ajoute le fait que l'accord de Sangatte, du 25 juin 1991, entre la France et le Royaume-Uni, relatif à l'exercice des compétences régaliennes de ces États dans le cadre de la protection du tunnel sous la Manche, s'est révélé insuffisant. Les clôtures de l'entrée du tunnel étaient sous dimensionnées et engendraient un afflux de candidats à l'immigration vers le Royaume-Uni. Ce problème est à l'origine du Protocole additionnel du Touquet, du 18 juin 2007, qui instaure un contrôle des voyageurs et des infrastructures. L'effet immédiat de cet accord a été une baisse de la pression migratoire sur Sangatte mais elle ne fut que provisoire. L'arrivée notamment des Afghans, en 2008-2009, a réactivé cette pression. Ils étaient 1 000 en 2009 et recherchaient un éloignement maximum de leur pays d'origine. Cette organisation a été démantelée à l'époque.

En 2014, on sent les prémices d'une véritable crise migratoire avec les arrivées à Lampedusa de 3 000 personnes. Celle-ci se confirme en 2015 avec l'arrivée de 5 000 à 6 000 personnes en provenance de la zone des Balkans. En 2015, 2 000 personnes sont entrées dans la zone de Calais.

Les autorités ont rendu moins attractif le port en construisant une rocade portuaire rendant plus difficile l'accès au port et en renforçant la sécurité du tunnel.

II L'accès à la zone de Calais et à l'Angleterre

Cet accès prend quatre formes :

- Le passage par l'Eurotunnel ; le tunnel comme la ville de Calais relèvent de la compétence exclusive de la PAF ;
- Le passage directement sur le site par le train : autoroute ferroviaire pour les camions (ce qui a un impact sur le port et sur le fret) ; on est passé d'un train par jour à cinq !
- Le train de marchandises via l'autoroute ferroviaire ;
- La mer, traversée à l'aide de zodiacs pour un prix variant entre 3000 € et 10 000 €.

C'est une opération qui présente de gros risques.

Ces trois derniers procédés relèvent de la compétence des CRS et de la Sécurité publique.

La nationalité des migrants est essentiellement afghane, érythréenne, soudanaise et contrairement à ce que l'on pense il y a très peu de Syriens.

La recrudescence des arrivées a entraîné un accroissement des problèmes de surveillance des axes routiers notamment entre Paris et Calais. Les migrants montent à bord des camions de plus en plus loin de Calais, ce qui rend difficile de prévoir une stratégie globale. A la surveillance des camions s'ajoute la surveillance des abords de l'autoroute car les migrants traversent l'autoroute sans précaution : beaucoup de morts et de blessés. Il y a peu de rapatriement car les pays concernés ne veulent pas faire d'efforts pour rapatrier les corps.

III Les passeurs

Il y a toute une typologie de passeurs depuis celui qui ferme la porte du camion dans lequel sont montés des migrants (nécessité technique : la porte ne se ferme pas de l'intérieur) jusqu'à celui qui organise le voyage de bout en bout jusqu'à l'Angleterre.

Le prix de ces passages « sécurisé » est d'environ 4 000 livres sterling par migrant, ce qui rapporte davantage aux passeurs que le trafic de drogues ! C'est essentiellement la Mafia et la criminalité organisée qui prennent les migrants en charge. Ce sont essentiellement des Albanais, des Kurdes et des Afghans. Il n'y a pas de filière érythréenne ou soudanaise bien qu'il puisse y avoir des initiatives individuelles. 7 % seulement des personnes prises en charge par les passeurs sont des femmes de 15 à 30 ans mais elles sont souvent écartées pour des raisons de résistance physique. Les tarifs sont variables selon la prestation fournie, entre 1 500 et 2 000 euros et selon la nationalité du réfugié le tarif peut atteindre 10 000 euros !

Les migrants paient au départ une certaine somme, réunie



par la famille ou les villageois qui se sont cotisés, le reste est débloqué au fur et à mesure de l'exécution du contrat. Les migrants n'ont qu'une seule idée : Calais. Ils ne souhaitent pas aller ailleurs mais les passeurs peuvent les diriger vers d'autres ports : Cherbourg ou les ports belges.

IV L'accueil

L'accueil des migrants s'est d'abord fait en centre-ville. Les Calaisiens sont très accueillants (les manifestants viennent d'ailleurs). Ils ont organisé de centres pour les nourrir ce qui présente un aspect positif pour la ville, mais d'un autre côté



certains migrants ont été cachés. L'augmentation de leur nombre jusqu'à 6000 personnes a nécessité une localisation différente.

Les migrants se sont déplacés dans un petit bois (jingle en afghan) qui est devenu le camp Jules Ferry, autrefois Centre aéré de Calais pour les enfants, puis « La Lande ».

Les femmes et les enfants sont accueillis et protégés dans des locaux spécifiques.

La « Jungle » est actuellement scindée en deux parties : un centre d'accueil provisoire qui permet de loger 1 500 migrants dans des containers aménagés, qui dispose d'une salle de convivialité et 3 000 personnes qui sont regroupées sur une bande de terrain d'une centaine de mètres entre le camp et la zone portuaire et vivent dans des tentes ou des aménagements de fortune qui ressemblent assez aux bidonvilles des années 1960 dans la région parisienne.

Le centre d'accueil provisoire (CAP) est géré par l'association

« La Vie Active » : 160 personnes y travaillent de 8 h à 20h. Il sert 2500 repas par jour : un petit déjeuner et un repas complet, sans viande de porc. Il existe des échoppes qui vendent des produits alimentaires mais aussi toutes sortes de marchandises.

Le commerce s'exerce sans aucune licence, aucun contrôle, aucun impôt ce qui crée un problème vis-à-vis des commerçants calaisiens. Mais l'exercice d'un contrôle sur ces activités pose aussi un problème à l'administration. Si les autorités imposent des autorisations, cela revient à reconnaître la légalité de cet état



de fait. Or il est très difficile de contrôler des choses illégales.

Il faut cependant concilier sécurité et poumon économique.

V Les problèmes

D'autres camps se constituent comme à Dunkerque. La sécurité

est assurée par les forces mobiles dont 15 % sont mobilisées à Calais, cela peut atteindre 13 compagnies, actuellement huit seulement sont mobilisées. Cependant on ne peut pas laisser autant de CRS /gardes mobiles à ces endroits, d'où la création de fossés, de murs, de protection des axes routiers...

La présence de cette population donne naissance à un contentieux pénal de masse sans autre exemple en France. Mais les services ne peuvent pas traiter des milliers de personnes. Un certain nombre d'infractions sont liées à l'espoir de pouvoir passer en Angleterre.



Ces migrants peuvent circuler librement, ils ne sont pas prisonniers et peuvent demander l'asile en France. Deux cents personnes disparaissent de « la Lande » par semaine, on ne sait pas où elles partent (Angleterre ?). A titre de comparaison, il y a 50 départs volontaires dans les centres d'accueil et d'orientation (CAO) régionaux.

Il faut savoir que le camionneur qui va livrer en Angleterre doit délivrer une cargaison impeccable. Si ce n'est pas le cas, la cargaison est refusée et le prix de celle-ci est retenu sur son salaire notamment par les employeurs des pays de l'Est. En outre, les Britanniques ont institué des sanctions à l'encontre des chauffeurs transportant des migrants. Il y a différents procédés pour détecter la présence de personnes dans un camion (par exemple le test du gaz carbonique).

Certains camionneurs ont alors essayé de se défendre contre



l'assaut des migrants mais ceux-ci se sont armés de couteaux, de barres de fer... qu'ils utilisent à l'encontre des chauffeurs récalcitrants. Il y avait des attaques toutes les nuits. Les migrants agressent aussi les camionneurs pour leur prendre leur argent. Fin 2014 il y a eu des affrontements à la suite desquels les portes arrière des camions ont été cadenassées. Mais il

n'y a aucune poursuite pénale à l'encontre des migrants qui pénètrent dans un camion. Depuis fin avril des contrôles sont effectués toutes les nuits entre minuit et six heures du matin.

Pour assurer la sécurité et le maintien de l'ordre, la police doit discuter avec les différentes communautés, notamment les Afghans, bien que nous ne reconnaissons pas officiellement les communautés. Le commissaire nous explique qu'il est difficile de se faire reconnaître par les différentes communautés mais une fois qu'on est « adopté » il n'y a plus de problèmes. Ceci implique une personnalisation importante des différentes questions de sécurité. Par ailleurs, la police manque d'interprète.

La population est très pauvre et rencontre un certain nombre



de difficultés : il n'y a pas de cambriolages mais quelques vols à l'étalage et des vols de téléphones portables. Il y a d'ailleurs un centre de rechargement de ceux-ci à l'intérieur du site. Il y a aussi des problèmes de sexualité pour les Afghans en raison de la pratique qui consiste à confier les petits garçons à des oncles ou des parents chargés d'en assurer la protection. En revanche, il y a peu de problème de drogue.

Des espaces particuliers sont réservés dans les cimetières mais l'identité incertaine de beaucoup de ces personnes pose problème.

VI Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, l'entrée et le séjour des étrangers relèvent du droit administratif alors qu'en France, ce problème est à la fois administratif et pénal.

Les accords de Sangatte prévoient, pour des raisons d'exploitation, que le contrôle à la sortie et à l'entrée s'exerce du côté français. Ce concept a été étendu, en 2003, à Dunkerque et à Douvres. Il n'y a pas de sanction particulière sinon le refoulement.

Les Britanniques imposent des amendes aux transporteurs ce qui soulève l'incompréhension de ces derniers. D'un autre côté les transporteurs s'inquiètent des dégradations apportées aux marchandises transportées.

Au Royaume-Uni, « l'habeas corpus » empêche les contrôles d'identité et le régime de l'asile est plus avantageux qu'en France. Chaque communauté est autonome contrairement à leur situation en droit français.

La visite s'achève après avoir parcouru le camp Jules Ferry et assisté à la distribution des repas.

Nous remercions M. V. Berton, sous-préfet de Calais, Philippe Nouarault, directeur de la PAF, et le commissaire de police, P. Visser-Bourdon, qui nous ont très aimablement accueilli.

Nous remercions également la directrice adjointe de l'association, Mme Sophonie Perard, qui nous a guidé lors de notre visite du Camp Jules Ferry et qui a eu l'amabilité de mettre un véhicule à notre disposition pour nous reconduire à la gare de Calais. Il convient également de remercier vivement les Auditeurs Jeunes de l'ANA-INHESJ qui ont eu l'initiative de cette visite et les organisateurs, en particulier, Hugo HALLARY qui en a été le réalisateur sur le terrain.

Par Nicole GUIMEZANES et Alexis MALAIZE



Paris-Orly / Terminal Sud

VISITE DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE DE PARIS-ORLY 18 octobre 2016



Police aux Frontières

A notre arrivée, nous avons été accueillis par le commissaire divisionnaire GUYOMARC'H de la Police aux Frontières (PAF). Il nous a présenté les missions de son service qui a la charge du « côté ville » (bâtiments et voyageurs) du site aéroportuaire d'Orly, 2ème aéroport français, dont le trafic augmente pour atteindre 32 millions de passagers par an.

Le service est composé de 450 agents qui se relaient de 6h à 23h30 (en raison du couvre-feu), à raison de 700 mouvements d'avion par jour, pour assurer la continuité de service (contrôle, accueil, sécurité, acteurs économiques de la plateforme,...). Des milliers de personnes travaillent sur les sites Orly-Ouest et Orly-Sud.



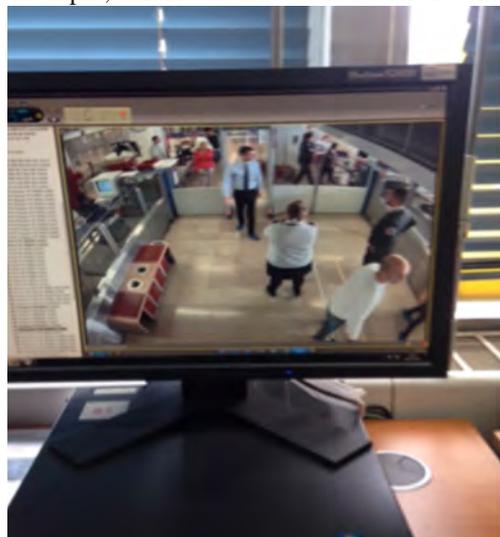
Il est souligné l'accroissement sensible des problèmes d'ordre public, tant à l'intérieur même des avions que lors l'annulation de vols, avec des passagers de plus en plus violents, l'apparition de comportements jusqu'alors inconnus et des effectifs au plus juste, dont la problématique n'a pas été écartée de nos échanges.

La question des différents niveaux de déplacement plus ou moins officiel qui, de fait, ne satisfont pas aux contrôles pourtant indispensables pour garantir la sécurité, a été abordée.

Unités de sûreté aéroportuaire

Les différentes unités de la sûreté aéroportuaire nous ont été présentées lors de la visite des différents services, qu'il s'agisse de l'unité badge-accréditation, de l'unité cynophile ou encore des contrôleurs de sûreté : ceux-ci effectuent 21 000 contrôles de sûreté par an, ainsi que 420 tests pour vérifier la sûreté de la plateforme.

Les contrôles de sûreté sont exclusivement réalisés par des agents externes d'entreprises de sécurité privée – objet de contrôles par le CNAPS – et assistés par la PAF lorsque ceux-ci sont positifs. Ces agents sont formés à la lecture d'imagerie et à la palpation. Chacune des sociétés qui les emploient disposent d'un référent sûreté. Les agents doivent être habilités et font l'objet d'une enquête (14 000 sont menées chaque année). Dans tous les cas, c'est la préfecture compétente qui décide de tout (par exemple, dans les cas de radicalisation conduisant au retrait des habilitations).



Un jeune auditeur de l'ANA-INHESJ, muni d'une lame de rasoir, a pu procéder à un test de sûreté en se rendant muni d'un billet d'avion au point de contrôle. L'objet contenant était caché dans la chaussette. Après passage du portique, le contrôle approfondi qui s'en est suivi a confirmé l'alerte signalée par le portique. La PAF est alors intervenue pour prendre le relais en procédant à l'isolement et à une fouille totale de l'auditeur.

En cas de doute lors du premier contrôle, un contrôle approfondi sur le passage au sein des Zones d'Attente de Première Instance (ZAPI) est alors effectué.





La division immigration

La division immigration, composée de 200 fonctionnaires, est la plus grosse unité de la plateforme, et contrôle 10 millions de passagers, par an, aux 4 lignes frontières de l'aéroport. Trois sections se relaient de 5h à 00h00. Elle dispose d'une unité de pointe spécialisée en fraude documentaire (spécifique à la PAF), qui peut en particulier effectuer des contrôles aux portes des avions pouvant conduire à pénaliser les compagnies qui ont transporté des voyageurs porteurs des faux papiers. Une autre unité locale d'éloignement dispose de geôles, lorsque des personnes sont placées en zone d'attente.

Gendarmerie des Transports Aériens

L'après-midi était réservé au « côté piste », de la compétence de la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), dont le chef d'escadron nous a fait la présentation. Elle constitue une formation spécialisée de la Gendarmerie nationale (1% des effectifs), placée pour emploi auprès du directeur de l'aviation civile (DGAC). Elle concourt à la sûreté et remplit des missions administratives et judiciaires particulières, tant en ce qui concerne la surveillance des plates-formes secondaires sur tout le territoire et du trafic aérien, que les enquêtes judiciaires d'accidents aériens en France et à l'étranger. Elle participe à la sécurité de l'aviation civile, à la protection des aérodromes et des installations de l'aéronautique civile, à la police spéciale prévue par le code de l'aviation civile et à la police judiciaire.

Elle concourt à la sûreté et remplit des missions administratives et judiciaires particulières, tant en ce qui concerne la surveillance des plates-formes secondaires sur tout le territoire et du trafic aérien, que les enquêtes judiciaires d'accidents aériens en France et à l'étranger. Elle participe à la sécurité de l'aviation civile, à la protection des aérodromes et des installations de l'aéronautique civile, à la police spéciale prévue par le code de l'aviation civile et à la police judiciaire.



Ses missions générales s'articulent classiquement entre la police administrative (renseignement notamment en matière de lutte anti-terrorisme, d'intelligence économique et de sécurité publique, ...), et la police judiciaire (contestation des crimes et délits, lutte contre le travail illégal...).

Parmi ses missions spécifiques, la police aéronautique (constatation des incidents aériens, contrôle des aéronefs, constatation des infractions

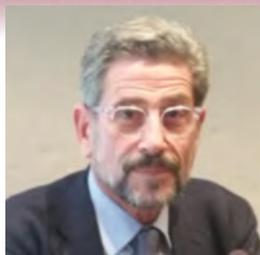
à la réglementation aéronautique), et la police de la sûreté aéroportuaire, dont l'objectif est de prévenir les actes de malveillance, la GTA exerce cette mission de manière permanente et prioritaire. Elle a pour but de protéger les personnes, les installations et les aéronefs de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicites (attentats, détournements...) : contrôle des exploitants d'aéroport, les compagnies aériennes et les entreprises travaillant en zone réservée (bagage, frêt, assistance en escale, catering...) et du contrôle renforcé des vols vers les destinations sensibles impliquant des mesures particulières (Israël).



La visite nous a permis d'accéder directement aux pistes – d'accès très restreint- et aux zones de contrôle des bagages en soute. La qualité de l'accueil des différents officiers de police et de gendarmerie est à souligner.

Charles Henri LAVILLE, Cédric LUCOTTE LE VISAGE, Margaux ROCHER





par **Gilbert FLAM**

Magistrat réserviste

*auprès de la Procureure de la République de Bobigny,
chargé des politiques de prévention de la délinquance*

L'acte terroriste interroge la capacité des autorités politiques d'un État à assurer le respect des clauses essentielles du contrat social, parce que la violence mise en œuvre met en cause la sûreté de l'État, la tranquillité publique et la confiance des citoyens dans l'action de l'État.

Il y a donc une dimension avant tout politique dans l'action des terroristes. C'est ce que dit Mireille Delmas-Marty lorsqu'elle explique que le terrorisme est un concept « transitoire », « plus politique que juridique ». Et pourtant, le terrorisme est devenu, à partir des années 80, une incrimination pénale. La législation antiterroriste s'est progressivement structurée, permettant à l'autorité judiciaire de jouer un rôle très étendu dans la lutte contre le terrorisme, rôle qui va de la prévention à la répression. Cette évolution a connu trois grandes étapes : 1986, 1996 et plus près de nous, 2014-2016.

L'École nationale de la magistrature a organisé, le 23 novembre 2016, un colloque intitulé « 30 ans de législation antiterroriste ». Ce fut l'occasion de rappeler les différentes étapes qui ont permis de construire le modèle français de justice antiterroriste, puis de faire un état des lieux de cette justice, de ses forces, de ses faiblesses et de ses besoins.

La construction progressive de la législation anti-terroriste.

Il convient, avant de présenter ces différentes étapes, de rappeler que jusqu'à la loi du 21 juillet 1982, qui a supprimé la Cour de sûreté de l'État, un certain nombre d'infractions, notamment les attentats à l'explosif, relevaient de cette Cour. Bruno Cotte, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces et ancien procureur de Paris, a rappelé que les attentats qui ont frappé la France dans les années 1970 et 1980, particulièrement entre mars et août 1982, ont montré l'inadaptation de notre législation en matière d'enquête et de répression des actes de terrorisme.

La première étape

C'est une nouvelle vague d'attentats, commis entre le 7 décembre 1985 et le 17 septembre 1986 par le C.S.P.P.A (Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes), qui amène le législateur à adopter la loi du 9 septembre 1986, présentée comme fondatrice du système français.

Les actes terroristes y sont définis comme étant des « entreprises individuelles ou collectives, ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Cette loi prévoit la centralisation des poursuites au TGI de Paris, l'alourdissement des peines pour les délits terroristes et introduit des règles de procédures dérogatoires au droit commun : extension de la durée de garde à vue à 4 jours, report de l'intervention de l'avocat à la 72ème heure, possibilités de perquisition par la police même sans l'assentiment des personnes suspectées.

Comme l'a observé le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, le 23 novembre 2016, plus que le droit pénal lui-même, c'est la procédure pénale qui déroge au droit commun. En effet, la loi du 9 septembre 1986 utilise les incriminations

classiques déjà réprimées par le code pénal : atteinte à la vie, atteinte à l'intégrité de la personne, le vol, la détention d'armes ou la constitution de groupes de combats...

La loi du 30 décembre 1986 complète le texte de septembre, après les menaces proférées par Carlos contre les jurés devant lesquels il comparait, en instituant la cour d'assises spécialisée, composée exclusivement de juges professionnels, sept en première instance et neuf en appel.

La deuxième étape

Un nouveau renforcement du dispositif répond à la vague d'attentats commis par le GIA en France, entre décembre 1994 (détournement du vol Air France Alger-Paris) et octobre 1995 (attentat sur la ligne C du RER entre les stations musée d'Orsay et Saint-Michel). La loi du 22 juillet 1996 crée l'incrimination pivot de la lutte judiciaire contre le terrorisme. **Il s'agit de l'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme.** Le nouveau code pénal, adopté en 1994 et entré en vigueur en 1996, construit autour de cette incrimination un ensemble de règles spéciales de poursuite, d'instruction et de jugement applicables à la répression du terrorisme et du trafic de stupéfiants.

Plusieurs autres textes viendront compléter le dispositif mis en place à partir de 1986, mais sans en modifier l'équilibre. Il s'agit notamment de :

- la loi du 15 novembre 2001, dite loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) qui crée le délit de financement des actes de terrorisme et prévoit la peine de confiscation générale de l'ensemble des biens des personnes coupables d'actes de terrorisme.

- la loi du 23 janvier 2006, qui permet une garde à vue de six jours, en cas de risque immédiat d'attentats. Dans son article 6, la loi impose également aux opérateurs de télécommunication, aux fournisseurs d'accès internet et à tout établissement public fournissant un accès internet, notamment les cybercafés, de conserver les données de connexion pendant un an.

- la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite LOPPSI 2, du 14 mars 2011, permet la captation de données informatiques à distance, par la mise en place de « chevaux de Troie » dans les ordinateurs et les téléphones. En novembre 2014, cette faculté sera étendue à la prise d'images et de sons, sous réserve de l'accord de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

La troisième étape

Elle s'ouvre avec les assassinats commis par Mohamed Merah, à Toulouse et à Montauban, les 11, 15 et 19 mars 2012 ;

- la loi du 21 décembre 2012 permet de rendre la loi pénale française applicable à tous les crimes et délits terroristes commis à l'étranger par un Français ou par des personnes résidant habituellement en France, sans que les poursuites soient conditionnées par une dénonciation officielle préalable. La loi permet ainsi de poursuivre les personnes ayant participé à des camps d'entraînement à l'étranger. Elle permet également

d'incriminer l'instigateur d'actes terroristes.

- la loi du 13 novembre 2014, en même temps qu'elle crée l'interdiction administrative de sortie du territoire, introduit dans le code pénal les délits de provocation aux actes terroristes et d'apologie de ces actes. Cette loi crée également une nouvelle infraction de préparation individuelle de certains actes terroristes.

- la loi du 3 juin 2016 crée le délit de consultation habituelle de sites djihadistes et dote les enquêteurs et les magistrats de nouveaux moyens d'investigation en matière de terrorisme : extension des possibilités de perquisition domiciliaire nocturne, introduction d'un régime juridique spécifique pour le recueil de données techniques de connexion par le biais de l'IMSI-catcher, dispositions renforçant la protection des témoins, allongement de la durée de la détention provisoire prévue pour les délits terroristes commis par des majeurs, ainsi que pour les délits et crimes d'association de malfaiteurs en relation avec une action terroriste commis par des mineurs, fouille des bagages en tout lieu opérée par un OPJ sur autorisation du parquet dans le cas d'un contrôle d'identité.

- la loi du 21 juillet 2016 aggrave les peines encourues pour le crime d'association de malfaiteurs terroristes en portant la peine de réclusion maximale encourue de 20 ans à 30 ans. Cette loi durcit également le régime d'application des peines des personnes condamnées pour actes terroristes en permettant à la juridiction de jugement d'exclure ces personnes du bénéfice des crédits de réduction de peine, de la suspension et du fractionnement des peines, des placements à l'extérieur et du régime de la semi-liberté.

Face à l'augmentation importante du contentieux lié à la lutte contre le terrorisme islamiste, l'organisation actuelle de la justice antiterroriste doit-elle évoluer pour gagner en efficacité ?

La répression du terrorisme a pris, avec l'apparition de DAECH, une acuité particulière, en raison de la multiplication des filières qui organisent les départs d'hommes, de femmes et même d'enfants vers la zone irako-syrienne. La situation est rendue plus difficile encore par l'augmentation prévisible du nombre des retours de ceux qui ont participé aux actions de cette organisation et parfois de leurs familles, ainsi que par l'activité de réseaux implantés sur notre territoire qui préparent ou réalisent des attaques contre la population.

Au cours des années récentes, le contentieux lié aux actes de terrorisme à caractère islamiste a augmenté régulièrement. D'après les chiffres communiqués par la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) le 23 novembre 2016, il y avait, à la date du 8 novembre 2016, 447 procédures judiciaires en lien avec la Syrie au pôle anti-terroriste de Paris, 365 étaient toujours en cours dont 167 informations judiciaires ouvertes et 198 enquêtes préliminaires. Au total, 1 112 individus faisaient ou avaient fait l'objet d'enquêtes judiciaires :

- 311 individus étaient mis en examen, parmi lesquels 199 étaient placés en détention provisoire et 112 sous contrôle judiciaire,

- 664 individus étaient visés par des enquêtes en cours,

- 137 individus étaient jugés ou « visés » dans des informations judiciaires clôturées et en attente de jugement.

A la même date, 19 affaires concernant 74 personnes étaient jugées définitivement.

Face à cette explosion du contentieux, certains se sont interrogés sur la pertinence du système d'organisation de la justice antiterroriste, particulièrement sur la centralisation

des affaires de terrorisme à Paris. Notre système repose, en effet, sur un système de compétences concurrentes entre les juridictions parisiennes et les juridictions locales pour la poursuite, l'instruction et le jugement des infractions à caractère terroriste. En réalité, les juridictions parisiennes détiennent une compétence exclusive « de facto », aussi bien pour les majeurs que pour les mineurs.

Certains magistrats y voient le gage d'une gestion efficace des dossiers, d'autres au contraire considèrent qu'il y a là la marque d'un jacobinisme dépassé, d'autres enfin souhaitent la création d'un parquet national antiterroriste, échappant à l'autorité du procureur de Paris sur le modèle du parquet national financier.

La majorité des magistrats spécialisés du TGI de Paris considèrent que cette centralisation et la spécialisation fonctionnelle qui en découle permettent la mise en œuvre d'une politique pénale cohérente dans une matière complexe, une meilleure connaissance des dossiers terroristes et l'harmonisation de la jurisprudence. L'actuel garde des sceaux, Jean-Jacques URVOAS, s'est montré résolument favorable au maintien de ce régime, lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire présidée par Georges FENECH.

Sans remettre en question cette centralisation, cette même commission a constaté que les moyens humains mis au service de ce dispositif étaient loin d'être suffisants, même si les deux plans de lutte antiterroriste (PLAT 1 et 2) ont permis au ministère de la justice de bénéficier de l'effort budgétaire lié à la lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, les effectifs de la section antiterroriste du parquet de Paris sont, en effet, de 11 magistrats depuis le mois de janvier 2016 (ils étaient de sept magistrats en 2014, de huit en janvier 2015 et de neuf en février 2015).

De la même façon, les effectifs de la 16^{ème} chambre correctionnelle du TGI de Paris, compétente pour juger des affaires de terrorisme et de criminalité organisée, apparaissent largement insuffisants : neuf magistrats (quatre présidents et cinq assesseurs) répartis au sein de deux sections pour traiter un nombre de dossiers en augmentation constante.

La cour d'assises de Paris va sans doute connaître le même type de difficultés, en raison de la nouvelle orientation de politique pénale du parquet de Paris qui a décidé de privilégier les poursuites pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste criminelle.

Enfin le service de l'application des peines, compétent pour les affaires de terrorisme ne comprend que deux juges de l'application des peines, alors que le nombre de condamnés suivis devrait augmenter en raison de la multiplication des audiences correctionnelles pour des faits de terrorisme en lien avec le djihadisme.

Des difficultés importantes touchent également l'administration pénitentiaire, qui est directement concernée par l'augmentation du contentieux anti-terroriste et donc des condamnations qui en découlent.

Elle doit aujourd'hui, selon les chiffres du ministère de la justice, gérer 1336 détenus considérés comme « radicalisés ». Le ministre de la justice a ainsi indiqué, le 25 octobre 2016, que la majorité d'entre eux étaient des détenus de droit commun « radicalisés » et qu'il y avait 349 personnes détenues sous la dénomination « malfaiteurs terroristes », dont 31 femmes et 18 mineurs. Il a présenté son plan d'action contre la radicalisation violente en détention et annoncé, à cette occasion, la fin des « unités dédiées » aux détenus radicalisés, au profit d'une prise en charge davantage axée sur la sécurité. Il a annoncé la mise en place d'un « régime spécial » de détention,

proche de l'isolement, pour les détenus considérés comme les plus dangereux, avec des fouilles et des déplacements plus réguliers ainsi que des promenades en tout petits groupes, à l'écart des autres détenus. Il a également indiqué que les unités dédiées seraient remplacées par six quartiers d'évaluation de la radicalisation, dans lesquels 120 détenus pourraient y être placés pour une durée de quatre mois.

Le garde des Sceaux a également affirmé la nécessité de créer un véritable service de renseignement pénitentiaire. Il a reconnu, lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire présidée par Georges FENECH, que ce service, créé en 2002, n'avait pas été en mesure de lui fournir des analyses pertinentes sur la progression de la radicalité à l'intérieur des établissements pénitentiaires et sur l'état de la menace : « le prosélytisme y est-il avéré ? Certains établissements sont-ils plus particulièrement affectés ? Des surveillants eux-mêmes sont-ils concernés ? etc. ». Il a indiqué sa volonté de mettre en place un véritable échelon central d'animation, d'orientation, de synthèse et de transmission de l'information. Il envisage « le recrutement de personnels venant des services de renseignement du « premier ou du deuxième cercle », afin d'accélérer la transmission des savoirs ». Enfin il considère que ce service de renseignement pénitentiaire, qui a signé un protocole en 2012 avec la DGSI et un autre en 2015 avec l'UCLAT, devrait également conclure d'autres protocoles avec le Service central du renseignement territorial (SCRT), avec la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et avec la DGSE. Il considère que ce service de renseignement pénitentiaire doit se doter d'une doctrine et disposer de personnels formés.

Certains considèrent qu'aujourd'hui les moyens juridiques mis au service de la lutte antiterroriste doivent encore évoluer.

Pourtant la France et l'autorité judiciaire disposent d'un arsenal répressif très complet. Il repose sur l'existence de deux catégories d'infractions, prévu au chapitre Ier du titre II du livre IV du code pénal :

- les crimes et délits de droit commun qui revêtent une portée terroriste, dès lors qu'ils sont commis « intentionnellement, en relation avec une entreprise individuelle ou collective, ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur »

- les infractions terroristes autonomes.

Parmi toutes ces incriminations, c'est l'infraction d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste qui constitue le pivot de la législation antiterroriste française, parce que, comme l'a souligné le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, le 23 novembre 2016, elle permet notamment à l'autorité judiciaire d'agir de façon préventive, afin d'appréhender les individus déterminés à commettre des actions terroristes, dès le stade des actes préparatoires. D'abord conçu comme une infraction délictuelle, passible de 10 ans d'emprisonnement, elle peut aussi revêtir une portée criminelle depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers. Elle est alors punie de 30 ans d'emprisonnement.

Il est à noter que l'infraction d'« entreprise terroriste individuelle » créé par la loi du 13 novembre 2014 est très peu retenue par les magistrats et qu'au contraire le nombre de poursuites par les parquets locaux pour provocation à la commission d'actes de terrorisme ou apologie publique de ces actes a connu une hausse significative au cours de l'année 2016, notamment en raison des deux vagues d'attentats de l'année 2015.

Enfin, le législateur a introduit dans le code pénal un article 421-8 permettant aux juridictions de jugement de condamner les personnes coupables d'avoir commis une infraction à caractère terroriste à un suivi socio-judiciaire, afin de garantir que ces personnes feront l'objet d'un suivi à l'issue de leur incarcération, ce qui peut apparaître utile lorsque l'on constate que ces personnes présentent des personnalités souvent perturbées.

Il a également été suggéré d'utiliser l'infraction « d'intelligence avec une puissance étrangère » (article 411-4 du code pénal) pour poursuivre les personnes qui reviennent de Syrie et de créer une « forme de perpétuité réelle », sans aménagement de peine pour les crimes terroristes.

Outre les difficultés particulières qui apparaîtraient lorsqu'il faudrait établir la réalité de cette infraction, les magistrats concernés se sont interrogés sur l'opportunité d'utiliser cette incrimination alors même que DAECH n'est pas reconnu comme un État par la communauté internationale.

S'agissant de la « perpétuité réelle », les magistrats auditionnés par la commission d'enquête parlementaire présidée par Georges FENECH ont tous répondu que le Conseil constitutionnel avait validé l'introduction dans notre droit de la perpétuité réelle parce qu'avait été prévue, au-delà d'un délai de trente ans, la possibilité de réexaminer la situation de la personne condamnée et, le cas échéant, d'envisager une mesure de libération. Ils ont également rappelé que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) estimait qu'une personne pouvait être incarcérée à vie, mais que la loi devait prévoir la possibilité d'un réexamen.

Le modèle français de lutte contre le terrorisme accorde ainsi à l'autorité judiciaire une place spécifique et il lui reconnaît une véritable compétence.

Les instruments juridiques, qui ont évolué au fil du temps, répondent aux besoins exprimés tant par les services de renseignements que par les enquêteurs qui agissent sous la direction du procureur de la République et par les juges d'instruction. On peut, cependant, regretter que l'autorité judiciaire ne dispose pas des moyens humains suffisants pour accomplir sans retard la mission qui lui incombe.

Enfin, comme l'a indiqué le représentant de l'union syndicale des magistrats, lors de son audition par la commission d'enquête présidée par Georges FENECH, une réflexion reste à mener sur la mise en cohérence des interventions respectives des services de renseignement et des services d'enquête judiciaire. Dans notre droit, l'opportunité des poursuites appartient au procureur de la République. Or, dans le contre-terrorisme, celui qui détient le renseignement décide « de facto » de l'ouverture des poursuites lorsqu'il décide de « judiciariser » ou non, le renseignement qu'il détient. Le procureur de la République se trouve ainsi dépossédé de son pouvoir d'apprécier l'opportunité d'engager des poursuites...

Le renseignement occupera toujours une place essentielle dans la lutte contre le terrorisme. Une meilleure articulation entre l'activité des services de renseignement et celle de l'autorité judiciaire pourra sans doute être trouvée, mais elle devra prendre en compte les conditions particulières propres au travail d'acquisition du renseignement et, comme l'a expliqué la juge d'instruction antiterroriste Laurence Le Vert à Georges Fenech, lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire : « nous ne devons pas judiciariser le renseignement, si nous ne sommes pas certains de conduire la procédure jusqu'à la juridiction de jugement sans encourir la moindre suspicion, sans risquer l'annulation et sans mettre en danger des gens qui consacrent leur vie à trouver les auteurs des attentats ou les personnes pouvant en commettre ».

L'ÉVOLUTION DE LA RUSSIE DE VLADIMIR POUTINE



Par Paul Drezet

Vice-président de l'ANA-INHESJ

*La frénésie orthodoxo-patriotique de la Russie :
une menace ?*

de quel type ?

une affirmation identitaire ?

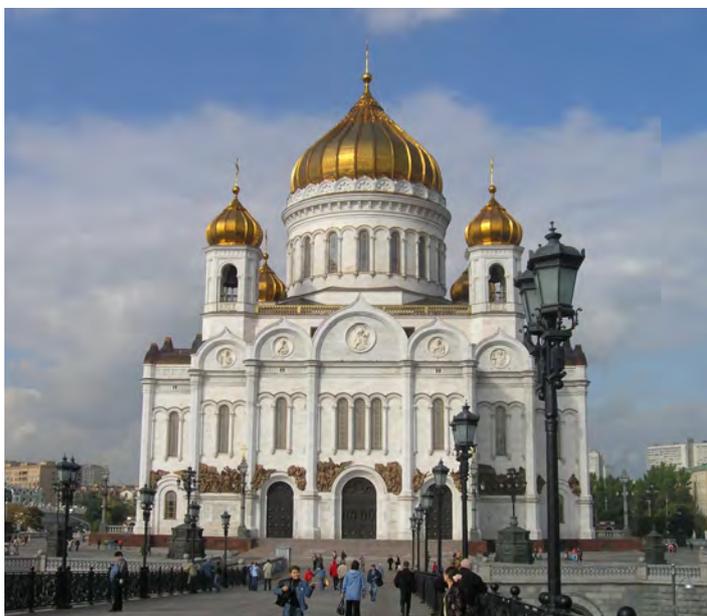
Depuis quelques années, disons une dizaine, avec une évidente accélération depuis 2003, le Président Vladimir Poutine retrouve une place sur le podium des grands de ce Monde. Il est sur la photo à côté du président des USA et celui de Chine. Par ailleurs, même si la situation économique de son pays est difficile, la Russie a d'énormes réserves et son influence retrouve les anciennes frontières de l'URSS celles des tsars, et cette politique est populaire en Russie.

Depuis plusieurs années également, de nombreux ouvrages, des articles de presse plus nombreux encore, des colloques, etc, observent et étudient l'évolution de la Russie sous d'autres angles que ce que nous connaissions auparavant (c'est-à-dire la stratégie diplomatique, les équipements militaires, la recherche de nouvelles ou anciennes zones d'influence). Cette évolution de la Russie n'a rien de clandestin et apparaît au grand jour depuis une dizaine d'années car il semble certain que la radicalisation du discours de V. Poutine coïncide avec une aggravation des tensions avec l'Occident, révélées par les crises ukrainienne et syrienne entre autres et par une poursuite de comportements qui humilient la Russie comme ce fut le cas pour les Balkans ou l'intervention en Libye il y a peu.

1) Les faits historiques qu'il convient d'avoir en mémoire.

La dimension religieuse et le patriotisme constituent les deux dimensions du discours de Poutine.

On peut le constater à partir de plusieurs faits : d'une part, un développement et, d'autre part une « radicalisation » du patriotisme qui, de surcroît, accompagne une montée en puissance de la religion orthodoxe, les deux dimensions s'alimentant mutuellement. Mais pour mieux appréhender cette évolution, il convient de dépasser l'actualité et d'interroger l'Histoire de ce pays en essayant de distinguer la Russie « poutinienne » de la Grande Russie.



L'aspect religieux : un peu d'Histoire !

La religion très largement majoritaire en Russie est la religion orthodoxe, près de 75% des russes se déclarant orthodoxes (même si la pratique est à peine supérieure à la pratique des catholiques en France).

L'Église orthodoxe de Russie a une longue histoire : elle a été fondée en 988 par le Prince Vladimir de Kiev. Elle est devenue autonome en 1589 sous le règne du régent Boris Goudounov qui mène une politique d'indépendance de la Russie et crée le patriarcat de Moscou (contre celui de Constantinople dont relevait la Russie). Sous le règne du premier tsar de la dynastie Romanov (Michel 1er), c'est en fait son père, le patriarche de Moscou, Fedor Romanov, qui, en 1619, gouverne en réalité la Russie, la religion orthodoxe étant, depuis 1589, « la foi nationale ».

Cette diarchie fait que tous les actes de l'Etat sont alors signés par le patriarche et le souverain.

Après la chute des tsars, le patriarcat, après avoir disparu, est rétabli en 1918, L'Église orthodoxe manifestant une approche émancipatrice des problèmes. Mais il faut attendre 1943 pour que le patriarche (Serge en l'occurrence) soit élu. Après 70 ans de persécutions, les Russes se perçoivent comme appartenant à une « civilisation d'héritiers ». Par ailleurs également et grâce à l'alphabet cyrillique inventé par les bulgares et introduit en Russie au 10ème siècle, les Russes sont, depuis longtemps, rapidement entrés dans la civilisation et dans une religion du Livre.

Pour les Russes, les plans de Dieu ne se trouvent pas dans les avatars créés par les hommes (ex. le régime soviétique). Le plan de Dieu est ailleurs : il est dans le temps et l'éternité qui verra « la Croix victorieuse et vivifiante ».

La diarchie qui est apparue au 16ème siècle n'a pas disparu : au contraire même, elle est très vivante actuellement. Depuis une quinzaine d'années (et l'affirmation du pouvoir de V. Poutine au sommet de l'État) des rencontres de travail entre le Président et les chefs de la religion religieuse, y compris au niveau des provinces, se déroulent régulièrement. L'armée a son aumônerie militaire et l'enseignement de la religion est diffusé dans les écoles et collèges. L'Église orthodoxe, en ce qui concerne les activités sociales et culturelles, a remplacé le PC de l'URSS .

Depuis que la Russie re-existe (en fait depuis l'arrivée de Vladimir Poutine), la religion a vu plusieurs centaines d'églises et de monastères, être rénovés ou reconstruits et donc ré-ouverts. Il y avait, en 1993, 92 sièges épiscopaux : il y en avait 142 en 2007.

L'Église compte 732 monastères en activité soit 350 pour les hommes et 382 pour les femmes. Enfin, l'Etat a reconstruit, à l'identique, la cathédrale du Christ Sauveur au centre de Moscou, (œuvre symbolique pour les orthodoxes). Par ailleurs, le patriarcat de Moscou a dorénavant, dans son ressort, l'église russe de Nice (grâce à des fonds de l'Etat russe) et la nouvelle cathédrale russe de Paris (qui bénéficie du statut particulier « d'enclave diplomatique »).

L'Église russe a, semble-t-il, des moyens pour vivre. Mais son influence est également politique. En effet, elle examine les projets de loi relatifs aux problèmes de société avant qu'ils ne soient déposés devant la Douma. Une commission mixte, Patriarcat / Gouvernement, se réunit pour évoquer les sujets d'intérêt commun.

Par ailleurs, un événement, important s'est déroulé au mois de Juin 2016, même si la presse occidentale ne l'a que très peu relevé. Il se situe dans la ligne évoquée ci-dessus : L'Église orthodoxe soutient et favorise l'influence de la Russie dans le monde.

En juin 2016, donc, un concile panorthodoxe s'est réuni en Crète, mais Cyrille 1er, le patriarche de Moscou, a décidé (avec l'accord, au moins tacite, du Kremlin semble-t-il) de ne pas participer à cet événement, inédit depuis l'an 787, bien que représentant la moitié des orthodoxes du monde entier (c'est-à-dire plus de 250 millions de fidèles). Il a entraîné avec lui les Églises de Bulgarie, de Serbie, de Géorgie et d'Antioche, soit, au total, 5 Églises importantes sur 14 Églises orthodoxes. Le patriarcat de Moscou a rejeté la responsabilité sur celui de Constantinople (qui exerce une primauté d'honneur). La raison officielle du patriarcat de Moscou serait l'incapacité du patriarcat de Constantinople de dialoguer avec les Églises. Il met en cause également l'absence, dans les textes soumis au concile, des questions d'actualité comme les persécutions des chrétiens dans le monde d'aujourd'hui, la crise de la famille, la bioéthique.

Sur un fond de présence continue de la religion, on observe non seulement son retour sur la scène, mais également un rôle de recours et d'instrument d'influence pour le pouvoir.

L'aspect patriotique.

En élevant la commémoration du 9 Mai (fin de la seconde guerre mondiale en Russie), au rang de « cause sacrée », Vladimir Poutine entend bien présenter l'image d'une société unie derrière le pouvoir au-delà de tous les clivages.

Ainsi, l'initiative « Armée jeunes », après avoir été expérimentée en mai, s'étend dans le pays depuis le 1/9/2016. Elle rappelle beaucoup de souvenirs en Russie. Elle avait été créée en 1927 (avec l'appui des différentes forces armées), puis relancée en 1951 (aux pires moments de la guerre froide) puis avait disparu avec l'écroulement de l'URSS, pour être ressuscitée en 2009. L'objectif est de créer des centaines de « centres d'éducation patriotique » pour les jeunes.



Le défilé du 9 Mai 2016, outre sa parfaite organisation, a présenté plusieurs nouveautés : un régiment féminin, le premier du genre en Russie.

Mais surtout, le « Régiment Immortel », créé en 2012, a rassemblé plus de 700 000 personnes à Moscou et plusieurs millions dans toute la Russie. L'initiative rallie des familles porteuses de portraits des grands parents, engagés ou disparus pendant la seconde guerre mondiale. Mais il n'y avait pas que des portraits de grands-pères dans les cortèges : il y avait ceux de Molotov, de Staline, etc. Il y a deux ans, en Crimée, pour cette même manifestation, il y avait le portrait du tsar Nicolas II, porté par la Procureure de la région. Les ambassades russes à l'étranger (Paris, Londres, Washington, etc) ont été sollicitées

et des cortèges du Régiment immortel ont eu lieu dans 39 pays dans le Monde.

L'objectif de rassemblement des russes derrière leurs gouvernants, celui de développement de l'influence de la Russie dans le Monde, reposent aussi sur la mise en place et l'animation de groupes de pression auprès d'hommes politiques divers, d'hommes d'affaires, de groupes de médias, etc, un peu partout dans le Monde (dont la France). Derrière ceci, il y a aussi la volonté de faire cesser les sanctions économiques en faisant comprendre que la Russie est toujours un grand pays et non un petit enfant indiscipliné ! Il faut voir dans tout cela le fort attachement des Russes pour la « Rodina », c'est-à-dire leur Patrie et la fierté de leur appartenance à celle-ci.

Les fondements idéologiques du pouvoir russe.

Les fondements idéologiques sur lesquels s'appuie V. Poutine sont, pour une large part, issus de l'apparition et du développement du monothéisme dans la formation de l'Occident. Il est, en effet, utile de réfléchir à l'influence de la religion sur les systèmes de pouvoir et de structuration de l'identité. En ce domaine, le rôle du monothéisme a forgé une spécificité occidentale. Dans le monde méditerranéen sont apparus de grands empires (mésopotamien, romain, etc) qui étaient des mégasystèmes de pouvoir non structurés par une idéologie identitaire religieuse. Or le monothéisme va y introduire un élément fort de rigidité dans la construction identitaire sitôt qu'il devient religion d'Etat. Progressivement le système de pouvoir qui organise et contrôle l'identité d'une société s'appuie de plus en plus sur la religion donnant ainsi naissance à l'empire byzantin, au saint empire romain germanique, au système du califat musulman.

Le latin sera longtemps la langue savante de l'Europe (jusqu'à l'affirmation des langues nationales) puis le français deviendra la langue de l'Europe cosmopolite et raffinée jusqu'à ce que l'anglais s'impose au 20ème siècle comme langue internationale et scientifique..

Le christianisme occidental a-t-il effacé de sa mémoire ses origines orientales ?

Les restes des chrétientés orientales vont être un prétexte commode d'interventions politiques et d'ingérence militaire de l'Occident : les chrétiens d'Orient vont devenir l'occasion de légitimer les interventions pour des intérêts très profanes que veulent s'approprier divers pays comme le Royaume-Uni, la France, l'Italie, les USA, etc. L'Asie mineure va être progressivement vidée de son importante population chrétienne (grecque, arménienne, assyrienne, arabo-chrétienne du Sud de la Turquie, maronites au Liban), par des massacres, déplacements forcés de populations, émigration vers l'Europe et les USA.

Les ingérences occidentales, dont ont beaucoup souffert les diverses minorités chrétiennes, ont été combattues par des chefs d'Etat du Moyen Orient qui les ont instrumentalisées dans leurs conflits.



Cet Occident, amnésique de ses racines chrétiennes, est fondamentalement très matérialiste et sacrifie donc l'individu : autant de thèmes que l'on retrouve dans les nombreux discours de V. Poutine aujourd'hui.

2) Les ressorts de la politique russe de V. Poutine : la tradition contre le libéralisme d'une part et, d'autre part, la souveraineté contre l'universalisme.

La tradition contre le libéralisme.

« L'eurasisme est une vision du monde qui se base sur la multipolarité. Nous rejetons l'universalisme du modèle occidental, nous protestons contre le racisme culturel européen et nous affirmons la pluralité des civilisations et des cultures. Pour nous, les droits de l'Homme, la démocratie libérale, le libéralisme économique et le capitalisme sont seulement des valeurs occidentales ; en aucun cas des valeurs universelles. Ces quelques lignes de M. Alexandre Douguine, (dont les thèses sont reprises par V. Poutine), sont tirées d'un entretien dans « politique internationale, n° 114 de 2014. Elles illustrent le grand conflit qui divise aujourd'hui le monde en deux camps et qui se situe au sein des tensions politiques entre la Russie et l'Occident.

En matière de relations internationales et ce, depuis la chute de l'URSS, on a sous-estimé l'importance des idées, de la culture et de la tradition, au bénéfice des rapports de forces ou de puissance économique et militaire (entrée de pays de l'Est dans l'Otan, dans l'UE, installation de bases américaines en Europe et Asie comme en Ouzbékistan, etc).

L'affrontement, qui se précise actuellement, perpétue l'ancienne opposition Est/Ouest. Mais il y a, aujourd'hui, une dimension de fond beaucoup plus radicale : en effet, dans le clivage des deux blocs anciens (communisme d'un côté et démocratie libérale de l'autre), les deux parties partageaient une même vision matérialiste de l'Homme : le « toujours plus » quel qu'en soit le prix et rejetaient Dieu et la tradition au nom de l'égalité ou au nom de la liberté, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

La révolution conservatrice de V. Poutine, inspirée de la pensée de Mr Alexandre Douguine, a été développée à de nombreuses reprises : allocutions devant l'Assemblée fédérale russe, réunions annuelles du « club » de Valdai (que l'on peut appeler « le Davos russe ») où de très nombreux dirigeants du monde débattent, chaque année depuis 2004, de la Russie et de son rôle dans le monde. En 2013, devant ce club, V.Poutine a clairement prôné le retour de la Russie vers ses racines chrétiennes.

Souveraineté contre universalisme.

V. Poutine ne se contente pas de dénoncer la décadence occidentale lorsqu'il l'accuse d'effacer les traditions nationales et ses racines chrétiennes. Il condamne aussi l'abandon des valeurs historiques qui ont constitué notre monde : « celles de la famille traditionnelle, celles de la vie humaine authentique, celles de la vie religieuse des individus, pas seulement les valeurs matérielles, mais aussi les valeurs spirituelles de l'Humanité et de la diversité ».

Pour V. Poutine, l'une des tentations majeures de l'Occident est de croire que la pensée occidentale est la bonne, la meilleure, celle qui s'impose au monde entier, celle donc qui serait universelle : l'Occident veut dicter sa loi au monde, en exportant, par la force s'il le faut, son modèle de démocratie (cf. la guerre d'Irak ou l'invasion de la Libye par la France et la Grande-Bretagne).

Ce comportement met en cause la souveraineté nationale qui est alors subordonnée à cette vision du monde. Pour lui, la nation est fondamentalement une organisation héritière d'une histoire, d'une tradition, reposant sur des racines religieuses et culturelles propres.

Ceux qui, dans les années 1970, avaient soutenu Soljenitsyne en voyant en lui, dans son combat, un leader de l'opposition au régime soviétique, ont progressivement déchanté en comprenant que son combat n'était pas mené au nom des droits universels de l'homme. En fait, il menait son combat au nom de sa foi orthodoxe, au nom

d'une fidélité à la tradition russe. Il avait en horreur la modernité occidentale, le siècle des lumières, le capitalisme et la décadence occidentale (ce que reprend Poutine).

Ce qui semble être fondamental dans le raisonnement de V. Poutine, partagé, sur ce point, par la grande majorité des russes, est la question de l'universalisme. Ce concept est indissociable des droits de l'homme. Par conséquent, si une injustice est commise en dehors de chez soi, il faut intervenir pour y mettre fin : c'est le droit d'ingérence. Ce point de vue est très largement partagé en Occident. Mais certains philosophes (à l'époque contre-révolutionnaires) avaient remis en cause cette vision, comme, par exemple, Ed. Burke qui, en 1790, écrivait que les révolutionnaires français tiraient un trait sur la tradition et les particularités françaises. Il ajoutait qu'il « ne comprenait pas comment un homme pouvait parvenir à un tel degré de présomption que de voir son pays n'être qu'une feuille blanche sur laquelle il peut griffonner à plaisir ». C'est aussi Joseph de Maistre « Considérations sur la France (1796) » qui écrivait que la Constitution de 1795 avait été faite pour l'Homme alors qu'il n'avait, lui, « jamais rencontré un seul homme, mais seulement des français, des italiens, des russes, etc ». Claude Lévi-Strauss (dans *Race et histoire*), reprend ces critiques à son compte.

Toutes ces critiques (et d'autres!) mettent en cause la prétention de l'Occident qui décide seul de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas. On trouve intolérable le voile pour les femmes, la peine de mort, le délit de blasphème, etc. Or ceci ne l'est pas pour d'autres pays (à niveau de développement semblable, par exemple la Russie, Inde, Emirats, etc). L'Occident se décerne à lui-même un magistère moral et une supériorité culturelle de fait. Cette conception se développe et se trouve être à la base de la création et de son fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme créée en 1959. La Convention créatrice de la CEDH n'avait pas prévu un droit « à l'autodétermination » ; mais en 2002, la jurisprudence européenne a fait émerger la notion d' « autonomie personnelle », qui serait un droit important. Le processus mérite un débat car, en l'occurrence, ce n'est pas un Etat qui veut imposer son point de vue au monde, mais une institution supranationale qui se substitue à un Etat sans en avoir la légitimité. Quelques années après, la légitimité de la CEDH a été réellement remise en cause, non pas par la Russie, mais par la Grande Bretagne, au nom de sa souveraineté (très ancienne tradition britannique...).

La question de la souveraineté (des Etats et donc du respect que chaque Etat doit aux autres) est probablement une question fondamentale mais elle ne doit pas être confondue avec le nationalisme !

J'emprunte ma conclusion à Monsieur Slama :

L'opposition entre la Russie et l'Occident pose un problème de fond, d'ordre idéologique et culturel. Deux modèles se font face : l'un est fondé sur le libéralisme et l'universalisme, l'autre est fondé sur la tradition et la souveraineté. Ce sont donc deux conceptions de l'homme, de la nation, de la religion et de la conduite des relations internationales qui s'opposent. Comme l'écrit M. Slama « V. Poutine a l'immense mérite de nous tendre le miroir de nos renoncements. Sa force nous renvoie à notre faiblesse. A défaut de donner de bonnes réponses, il pose les bonnes questions ».

La politique menée par la Russie de Poutine est-elle une vraie menace ? De quel type ?

Quelle en est la raison profonde ? A coup sûr, il faut être vigilant, notamment sur le thème de la souveraineté des Etats et des thématiques qu'elle induit, dont celle d'une sorte d'examen de conscience que l'Occident doit faire pour lui-même.

Éléments de Bibliographie

- *La question religieuse au XXI siècle*, de Georges Corm; Editions la Découverte ;
- *La guerre des mondes*, de Mathieu Slama ; Editions de Fallois;
- *Les Romanov* ; de Hélène Carrère d'Encausse ; Editions Fayard ;
- *Articles du « le Monde » 28 mai 2016, du 17 juin 2016, etc.*

LE COMITÉ DE LECTURE DE L'ANA-INHESJ A RENCONTRÉ L'AIPPF



Par François Falletti,
secrétaire général

UNE ILLUSTRATION DU DYNAMISME DE LA FRANCOPHONIE : L'ASSOCIATION DES PROCUREURS FRANCOPHONES (AIPPF)

Telle était la vision de Léopold Sédar Senghor à l'égard d'un espace francophone au sein duquel langues et cultures différentes se retrouvent autour de valeurs communes supérieures d'ouverture et d'échange. L'association des procureurs francophones a été constituée pour favoriser la réalisation de ces idéaux dans les actions quotidiennes conduites par les praticiens du Ministère Public. Elle s'inscrit dans la ligne des perspectives tracées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Elle a été créée en février 2009 à Yaoundé (Cameroun) par des procureurs ayant en partage la langue française et guidés par un désir commun de renforcer à travers les frontières, la coopération et les échanges entre praticiens du parquet. Sa création est apparue nécessaire en complément d'une organisation de procureurs plus ancienne, constituée en 1995, l'association internationale des procureurs (AIP). En effet, les travaux conduits dans ce cadre à vocation universel laissent une place prépondérante à la langue anglaise, même si certaines traductions simultanées se sont peu à peu développées. La spécificité francophone est apparue digne d'être affirmée par la création de l'AIPPF et beaucoup plus largement, à la fois pour renforcer la visibilité des actions des procureurs de langue française et pour favoriser une diffusion aussi étendue que possible des échanges de bonnes pratiques et recommandations évoqués à l'occasion des rencontres de l'AIP. Loin d'une démarche de splendide isolement, il s'agissait de créer les conditions d'une diffusion accrue et réciproque des informations échangées entre procureurs issus de la diversité des systèmes judiciaires, quelle que soit la langue utilisée. La démarche francophone a d'ailleurs depuis lors été suivie par d'autres groupes linguistiques au sein de l'AIP.

L'AIPPF s'assigne des objectifs ambitieux, autour de la promotion effective des normes et principes fondamentaux reconnus à l'échelle internationale dans le domaine de la Justice, de l'appui apporté aux procureurs dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment grâce à la fluidité et à l'efficacité de la coopération internationale, et du renforcement des mesures de lutte contre la corruption dans l'administration publique ainsi que dans le secteur privé. Il s'agit en outre de poursuivre l'amélioration des moyens dont disposent les procureurs au service de la Justice pénale, notamment par le recours aux nouvelles technologies et aux outils modernes de communication, et de promouvoir des

bonnes pratiques professionnelles et le développement de la coopération avec des agences et juridictions internationales susceptibles d'appuyer la réalisation de ces différents objectifs.

Pour les atteindre, l'AIPPF s'emploie à développer la solidarité, la coopération, les échanges d'idées, de savoirs et d'expériences entre procureurs et poursuivants francophones sur toutes les questions relatives aux actions menées par les membres du ministère public et sur des sujets d'intérêt commun. Les citoyens ont en effet beaucoup à attendre d'une meilleure connaissance réciproque des systèmes de poursuites et du cadre juridique utilisés par les procureurs et poursuivants pour la mise en œuvre effective des principes fondamentaux définis à l'échelle internationale ainsi que de l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires. C'est ainsi que l'AIPPF apporte, dans la mesure du possible, son soutien aux initiatives et démarches tendant à la mise en œuvre et au développement de formations techniques pour les procureurs francophones et des échanges de meilleures pratiques. Il s'agit aussi de favoriser la présence francophone dans les conférences et réunions dans les enceintes où l'AIP est présente et d'encourager la participation des procureurs et poursuivants aux concertations initiées ou soutenues par l'OIF ainsi qu'au dispositif francophone d'observation et d'évaluation permanentes prévu au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako adoptée dans le cadre de la Francophonie. L'AIPPF s'efforce enfin de favoriser la communication et les échanges entre procureurs en s'assurant de la traduction des documents nécessaires aux travaux de l'AIPPF ainsi qu'à la traduction simultanée des travaux de l'AIP ou d'autres conférences d'intérêt pour ses membres. Il peut à cet égard s'avérer utile de rendre accessible, dans la mesure du possible, dans d'autres langues certains documents rédigés en français.

L'AIPPF a ainsi progressivement tissé des liens dans la plupart des pays francophones situés sur les continents européen, américain et africain, et la composition même de son comité directeur reflète cette diversité. Les efforts pour parvenir à un rayonnement optimal se poursuivent, sans exclusive à l'égard d'Etats non directement rattachés à l'espace francophone dès lors que s'y trouvent des procureurs soucieux de conserver des liens avec leurs collègues qui pratiquent notre langue.

Cette jeune association a ainsi commencé de développer des initiatives qui ont tendance à se multiplier avec le temps, grâce notamment à un appui soutenu de l'OIF qui l'a inscrite au nombre de ses réseaux institutionnels.

L'AIPPF a par ailleurs commencé de mettre en place des initiatives communes avec certains réseaux francophones, par exemple Francopol en ce qui concerne la police, le notariat (ANF) etc.

Mais l'AIPPF demeure un partenaire privilégié de l'Association Internationale des procureurs (AIP), créée en 1995 à Vienne (Autriche) avec qui elle entretient des liens étroits, puisque les deux associations ont mis en œuvre un système de double adhésion simultanée. L'AIPPF tisse

par ailleurs des contacts avec le Bureau du Procureur de la Cour Pénale internationale. Un accord est en préparation pour favoriser une meilleure connaissance des décisions rendues par cette juridiction internationale et les tribunaux nationaux en matière de crime de guerre et de crime contre l'Humanité.

Plusieurs séminaires de haut niveau organisés ces dernières années par l'AIPPF, avec le soutien de l'OIF, ont permis des échanges instructifs entre praticiens à propos de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme sur le continent africain. Ce fut le cas notamment à Bamako (Mali) en décembre 2013, à Dakar (Sénégal) en octobre 2014, à Yaoundé (Cameroun) en octobre 2015, et à Antananarivo (Madagascar) en avril 2016.

Chaque séminaire a débouché sur des recommandations transmises notamment aux gouvernements représentés, à l'OIF et à l'Union Africaine. Parmi les principales préconisations, on relèvera l'incitation à la mise en place de plateforme d'échanges opérationnels entre procureurs des différentes sous-régions, à l'instar de celle qui a commencé de fonctionner entre plusieurs Etats de l'Afrique de l'ouest. On pourrait parfaitement structurer cette démarche dans d'autres sous-régions à partir des échanges réguliers déjà existants entre responsables judiciaires.

Le développement de spécialisations pour les magistrats et les enquêteurs, ainsi que la mise en œuvre d'actions de formation en lien avec Interpol, l'Onudc, etc., ont constitué un autre axe fort des travaux. Les expériences menées dans d'autres régions du Monde, notamment en Europe et au Canada ont pu être présentées. Bien sûr, la question majeure demeure celle des moyens disponibles, mais il est réjouissant d'observer l'intérêt des participants et leur volonté d'aller de l'avant avec détermination quelles que soient les difficultés.

S'agissant du renforcement des outils concrets de l'entraide internationale, le consensus s'est rapidement établi autour de préconisations pratiques, même si l'institution d'un mandat d'arrêt africain comparable au mandat d'arrêt européen paraît encore une perspective difficile à mettre en œuvre pour diverses raisons.

Plus généralement, il demeure que d'importants efforts doivent être prolongés pour adapter et moderniser les législations nationales, les rendre si possible plus cohérentes entre elles. Cet objectif représente un préalable crucial pour la fluidité de l'entraide entre Etats voisins. Ainsi, les législations contre le terrorisme en Afrique Centrale demeurent-elles assises sur des supports très divers, tels que des textes spécifiques soumis au droit commun au Tchad, aux juridictions militaires au Cameroun, tandis qu'en RDC, ce sont les dispositions sur les crimes de guerre qui ont cours et celles relatives à la Sureté de l'Etat en ce qui concerne le Congo Brazzaville. Au travers de ce seul exemple essentiel, on peut mesurer l'ampleur des actions à mener sous l'angle de la législation.

Chaque séminaire a permis de bénéficier de l'expertise et des avis de procureurs généraux, de procureurs et de poursuivants, de hauts responsables des services de police et d'organisations internationales, telles Interpol, l'Onudc. Ils ont illustré l'engagement de l'AIPPF aux côtés de ses membres pour faire face aux défis générés par la criminalité organisée et le terrorisme. D'autres actions mériteraient d'être soulignées, telles que celles relatives à l'élaboration en lien avec l'OIF d'un guide de bonnes pratiques en ce qui concerne la Justice des mineurs, en 2015.

On le mesure, le champ ouvert aux procureurs francophones est immense. Les initiatives doivent se poursuivre en lien constant avec les procureurs non francophones, l'essentiel étant de diffuser aussi largement que possible les bonnes pratiques, quelle que soit leur origine. Il est non moins important que celles qui sont issues du monde francophone puissent, elles-aussi, être présentées au sein des enceintes plus larges telles que l'AIP. Il est remarquable de relever combien ce réseau a permis d'établir des liens personnels et professionnels incomparables entre des praticiens qui, à défaut, demeureraient ignorants les uns des autres. Il faut, à cet égard, rendre hommage à la vision très clairvoyante de l'OIF qui a compris il y a quelques années combien les liens entre individus constituent des préalables à des actions en profondeur. C'est ce constat qui a conduit à la constitution des réseaux institutionnels de la Francophonie qui représentent une réelle réussite.



LA SECURITE ECONOMIQUE : UN ENJEU STRATEGIQUE POUR LES ENTREPRISES

Thomas LEGRAIN et Michel LEGER

Associé gérant de Thomas Legrain Conseil

27^{ème} session nationale

« Sécurité et Justice » de l'INHESJ

Chaque année, près de 1 000 atteintes économiques sont recensées en France par les services de l'Etat en charge de la sécurité des entreprises. Si le piratage informatique en est la forme la plus connue, ces attaques peuvent être extrêmement variées.

Garantir la sécurité économique des entreprises est une nécessité absolue, afin de préserver leur compétitivité dans un contexte de plus en plus concurrentiel.



LE CONCEPT DE SECURITE ECONOMIQUE EN CINQ POINTS

1 – Toutes les entreprises possèdent des informations stratégiques qui doivent être protégées

La perte ou la divulgation de ces informations peuvent être lourdes de conséquences, notamment en termes d'image, de chiffre d'affaires ou de parts de marché.

2 – La sécurité économique vise plusieurs objectifs simultanément

- L'identification et l'analyse des menaces dont les entreprises sont la cible.

- La protection des informations stratégiques des entreprises, quelles que soient leur taille ou le secteur d'activité dans lequel elles évoluent. Toutes les entreprises sont concernées. Il ne faut pas se croire à l'abri sous prétexte qu'on est une TPE/PME ou que l'on intervient sur un secteur peu concurrentiel.

- La diffusion d'une culture de la sécurité du patrimoine matériel et immatériel au sein de l'ensemble des entreprises. Se protéger est un réflexe qui s'apprend. Il est essentiel pour le dirigeant d'entreprise d'obtenir l'appui de l'ensemble des collaborateurs à travers des actions de sensibilisation et de formation.

3 – Les protections relèvent à la fois de la sûreté et de la stratégie juridique.

- La sûreté recouvre par exemple le contrôle des accès aux locaux ou la sécurisation des systèmes d'informations.

Les entreprises ont également l'obligation légale de protéger leurs collaborateurs et de veiller à ce que les informations les concernant soient sécurisées,

- La stratégie juridique recouvre notamment la protection des marques et des modèles, les dépôts de brevets ou encore les preuves des créations protégées par le droit d'auteur. Tant que l'entreprise n'a pas protégé juridiquement sa créativité et son innovation, elle doit mettre en place des procédures de confidentialité et contractualiser cette confidentialité, que ce soit avec ses collaborateurs, ses partenaires ou ses prestataires.

4 – Internet accroît considérablement la vulnérabilité des entreprises.

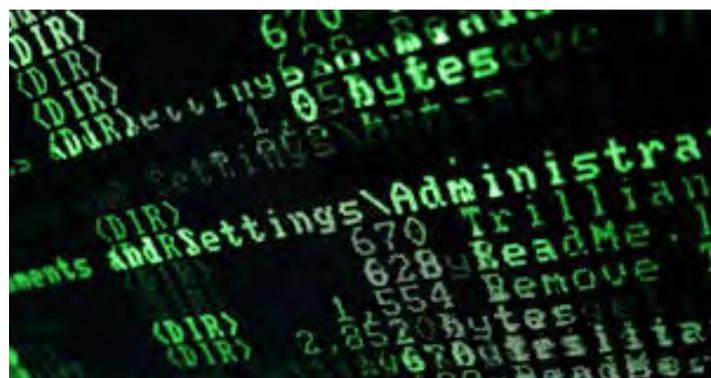
Avec le développement du commerce électronique et l'utilisation croissante d'Internet, de plus en plus d'informations sont partagées et stockées partout dans le monde sur des serveurs qui peuvent s'avérer vulnérables (cloud computing). Il existe dès lors un risque accru de sabotage, d'altération, d'effacement ou de fraude.

5 – Tout l'enjeu pour le dirigeant consiste à réduire les risques à un niveau de vigilance qui n'entrave pas le fonctionnement de son entreprise.

- Il doit veiller à adapter la politique de sécurité à la taille de sa société et à sa situation.

- Il doit s'efforcer de protéger uniquement ce qui doit l'être : il ne s'agit pas de tout verrouiller, mais d'être vigilant sur l'essentiel afin de réduire au maximum les vulnérabilités.

- La politique de sécurité de l'entreprise doit impérativement s'inscrire dans le temps, malgré les changements de personnes, d'équipements ou d'organisation.



UNE DEMARCHE DE SECURITE ECONOMIQUE EN TROIS ETAPES

1 – La première étape consiste à repérer les informations stratégiques de l'entreprise

- Inventaire de toutes les informations sensibles ou confidentielles : plan stratégique, fichiers clients, contrats, données comptables, dossiers du personnel, inventions brevetables, procédés de fabrication, ...

- Recensement des supports sur lesquels reposent les informations de l'entreprise : ordinateurs, Internet, messageries électroniques, clefs USB, téléphones, armoires, locaux d'archivage, ...

2 – La seconde étape consiste à analyser les principaux risques et menaces qui peuvent peser sur l'entreprise

- Analyse insuffisante des sources ouvertes, c'est-à-dire des informations provenant de l'entreprise elle-même (salons, colloques, interviews, publications, sites internet, ...). Assurez-vous notamment que les plaquettes, les documents promotionnels ou encore le site Internet de l'entreprise ne laissent pas filtrer des renseignements confidentiels.

- Manque de prudence (bavardages, conversation dans des lieux publics, étalage de sa vie professionnelle sur les réseaux sociaux type Facebook, Viadeo, LinkedIn, ...); manque de vigilance (données confidentielles dans la poubelle, perte de matériels informatiques, absence de surveillance de prestataires extérieurs intervenant dans l'entreprise, ...); manque de rigueur dans l'application des procédures par les collaborateurs (documents confidentiels emportés à l'extérieur de l'entreprise, non-respect des mesures de sûreté, ...).

- Collaborateurs peu scrupuleux qui, pour des motivations personnelles diverses et variées (vengeance, jalousie, intérêt, ...), sont amenés, dans l'exercice de leurs fonctions, à commettre des fautes (détournement de patrimoine, divulgation d'informations ou de contacts, ...).

3 – La troisième étape vise à mettre en place des bonnes pratiques et à bâtir une politique de sécurité globale qui couvrira des aspects variés.

Il est vivement recommandé de mettre en place dans chaque entreprise une charte de bonnes pratiques professionnelles (à respecter aussi bien en interne qu'à l'extérieur) qui permet notamment de lister les comportements à adopter pour conserver la confidentialité des informations stratégiques. Il y sera fait référence aussi souvent que nécessaire, notamment lors de salons professionnels ou de conférences.



SIX BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

1 – Identifiez les informations stratégiques dans votre entreprise et qualifiez-les en fonction de leur niveau de sensibilité

- Protégez vos documents à travers un travail de classement et d'archivage.

- Apposez une marque de propriété sur tous les documents que votre entreprise produit (logo, footer avec les coordonnées de l'entreprise, ...).

- Identifiez les documents confidentiels avec un sigle spécifique apposé sur la couverture des rapports papiers ou avec un sigle visible à l'écran sur vos supports numériques. Mettez en place une gestion spécifique de ces documents pour contrôler leur usage et leur diffusion.

2 – Protégez les innovations techniques, marques, dessins et modèles qui constituent le patrimoine de votre entreprise

- Sachez que la protection de la propriété industrielle s'effectue auprès de l'Institut national de la propriété

industrielle (INPI – www.inpi.fr).

- Pensez notamment à protéger le nom de domaine de votre entreprise. Déposez au minimum le .fr et le .com ; si le nom de domaine comprend plusieurs mots, le déposer avec et sans tirets.

- Consultez un avocat afin d'organiser la propriété intellectuelle et de rédiger les clauses contractuelles indispensables (en particulier les clauses de confidentialité dans les contrats de travail et de prestation de services).

3 – Sécurisez vos locaux et définissez une procédure pour les visites

- Votre entreprise ne doit pas être ouverte à tous les vents : un visiteur ne doit pas pouvoir entrer librement. L'accès aux locaux doit être protégé en installant un accueil, une porte blindée, une alarme, ...

- Lors d'un entretien, chaque collaborateur doit penser à fermer les dossiers confidentiels qui peuvent traîner sur son bureau et sur son ordinateur. Ces documents doivent également être mis sous clé lors de la pause déjeuner, le soir ou durant le nettoyage des bureaux. Des armoires fortes doivent être installées afin d'y ranger les documents stratégiques de l'entreprise ainsi que les supports informatiques.

- Un collaborateur doit avoir le réflexe de ranger son bureau, de broyer les documents sensibles devenus inutiles y compris les brouillons, de retirer la feuille du paperboard après toute réunion.

- Il faut également penser à jeter et à détruire les supports informatiques susceptibles de contenir des informations confidentielles qui pourraient être récupérées, dès lors que ces supports ne sont plus utilisés au sein de l'entreprise.

- Selon la sensibilité des activités de l'entreprise, l'accès à certains locaux doit faire l'objet de mesures de restriction (laboratoires, salles de serveurs informatiques, bureaux d'études, ...).

- Toute intervention d'un sous-traitant à l'intérieur des locaux doit être effectuée sous surveillance constante d'un collaborateur averti (entretien d'un photocopieur, travaux d'aménagements des bureaux, réparations diverses, ...).

4 – Encadrez les stagiaires

- Vérifiez que vous avez bien reçu la convention de stage et que celle-ci a bien été signée par les trois parties (l'entreprise, l'organisme de formation, le stagiaire lui-même).

- Si le stagiaire est étranger, assurez-vous qu'il a un visa en règle.

- Faites-lui signer une clause de confidentialité avant l'entrée dans l'entreprise et assurez-vous qu'il a bien compris à quoi cette clause l'engage.

- Délimitez l'activité du stagiaire au sein de l'entreprise dès le début de son stage.

- Assurez-vous que le stagiaire n'aura pas accès aux informations confidentielles de l'entreprise. Par exemple, ne lui donnez pas de droits d'accès sur son ordinateur qui lui permettent de prendre connaissance de toutes les informations stockées sur les serveurs de l'entreprise.

- Récupérez le badge et les clés à l'issue du stage ainsi que les éventuels codes d'accès que vous lui avez communiqués (accès aux locaux, accès informatiques). Déterminez qui sont les destinataires du rapport de stage et vérifiez attentivement qu'il n'y soit pas divulgué d'informations confidentielles sur l'entreprise.

- Assurez-vous que le stagiaire ne mette pas en ligne un rapport de stage contenant des informations sensibles. Informez-le de cette interdiction avant même le début de son stage.

5 – Sécurisez vos systèmes d'information

- La plupart des destructions et des vols d'informations proviennent de mauvaises manipulations internes sur les ordinateurs, les serveurs ou les téléphones. Tous ces matériels doivent être protégés, afin d'éviter les intrusions d'une part et les maladroites d'autre part.

- Les ordinateurs doivent disposer de logiciels de détection d'erreurs ou d'intrusion. Il convient d'installer des logiciels de sécurité (antivirus, anti spam, pare-feux...). Il faut notamment sécuriser le logiciel antivirus de tous les ordinateurs de l'entreprise afin qu'il analyse automatiquement, à intervalles réguliers, tous les fichiers enregistrés sur chaque ordinateur.



- Le dirigeant doit s'assurer que les logiciels installés sur les ordinateurs de son entreprise sont à jour. Il doit notamment veiller à bien faire mettre à jour régulièrement les logiciels de protection : anti spam, antivirus, pare-feu.

- Des dispositifs de sauvegarde sûrs et redondants doivent être mis en place et fonctionner à l'aide de bases de données centrales ou de supports gravés. Les données stratégiques de l'entreprise doivent être dupliquées régulièrement et les sauvegardes doivent être placées à l'abri des tentatives d'intrusion, des risques d'incendie ou d'inondation sur un site différent, en les confiant, par exemple, à une société extérieure spécialisée dans l'archivage informatique.

- Les mots de passe ne doivent rien évoquer a priori, ils doivent être tous différents en fonction des dossiers et des postes informatiques, ils doivent être renouvelés régulièrement et ne doivent être communiqués à personne. Il ne faut pas les écrire sur un post-it que l'on colle sur son ordinateur ou sur un papier que l'on range dans son portefeuille ... !

- Les profils utilisateurs à l'intérieur de l'entreprise et les droits d'accès associés doivent être définis au cas par cas.

- Le dirigeant doit savoir précisément combien de personnes dans son entreprise disposent du mot de passe administrateur permettant d'accéder au système central de gestion des droits. Il doit s'efforcer de limiter le nombre de titulaires de comptes disposant de privilèges élevés aux seules personnes pour lesquelles ces privilèges sont absolument nécessaires dans l'accomplissement de leur mission. Des listes doivent être tenues à jour pour tous les comptes de ce type.

- Les collaborateurs de l'entreprise qui ont un code administrateur ne doivent l'utiliser que lorsqu'ils travaillent sur des tâches administratives. Ils doivent se servir d'un code utilisateur lorsqu'ils effectuent des actions plus exposées, comme lire leurs e-mails ou naviguer sur Internet, par exemple.

- Les comptes utilisateurs d'un collaborateur doivent être supprimés dès qu'il quitte l'entreprise définitivement. Lorsqu'une personne dispose d'un compte temporaire dans l'entreprise (ex : stagiaire, prestataire), il faut bien penser à configurer une date d'expiration lors de la création du compte.

- Les disques durs des ordinateurs doivent être nettoyés avant d'être affectés à un autre collaborateur. Toutes les données doivent être effacées.

- Le mot de passe utilisé pour installer les imprimantes au sein de l'entreprise doit être contrôlé. Il faut en particulier éviter que ce mot de passe soit celui qui permet le contrôle total du système d'information de l'entreprise.

- Le dirigeant doit disposer d'une cartographie du réseau informatique de son entreprise, afin de pouvoir identifier les vulnérabilités et les faire corriger.

- Après usage d'un photocopieur ou d'une imprimante numérique, le dirigeant doit s'assurer que les données en mémoire sont systématiquement effacées.

- En cas d'intrusion sur un poste informatique, il ne faut pas se contenter de vérifier uniquement le poste concerné. La recherche d'éventuelles autres traces d'intrusion sur le système informatique de l'entreprise est indispensable après la découverte d'une intrusion. Généralement, les attaquants s'ouvrent de multiples portes d'entrées dans le système.

- La taille des fichiers qui sortent du système d'information de l'entreprise, les jours et les horaires de sortie ou encore les destinataires doivent être contrôlés. L'analyse des journaux d'évènements permet de repérer les activités inhabituelles et de détecter d'éventuels signes d'intrusion. Les journaux d'évènements doivent être activés, configurés et centralisés pour permettre cette analyse.

- Il convient de tout faire pour protéger le réseau sans fil de l'entreprise. Le point d'accès du réseau doit de préférence être placé au centre de l'entreprise, loin des murs extérieurs. Le nom du réseau doit être modifié par défaut (Service Set Identifier : SSID) et il convient d'activer les fonctions de sécurité, de préférence la fonction WPA2 (WiFi Protected Access). On peut éventuellement activer le filtrage Media Access Control (MAC).

- Un collaborateur qui travaille sur son ordinateur portable dans le train via le wifi doit être conscient du fait que son travail peut être récupéré par un tiers. Les données confidentielles doivent uniquement être traitées et stockées sur des postes de travail non connectés en réseaux.

6 – Protégez l'image et la réputation de votre entreprise et de ses principaux dirigeants

Assurez une veille de ce qui se dit sur l'entreprise et ses dirigeants sur les forums et les réseaux sociaux.

Une rumeur ou une campagne calomnieuse à l'encontre d'un produit ou d'un service orchestrée par un concurrent peu scrupuleux peut causer de sérieux dommages à l'entreprise. Apprenez à y répondre.

L'ANA-INHESJ HORS SES MURS

21 et 22 février 2017 à Bordeaux

Danièle LUCCIONI a été accueillie par le président Eric DUHAMEL qui avait réuni une grande partie de son CA pour l'A.G. avec une visite et un déjeuner dans un super lieu " Le musée du Vin".



Les problèmes majeurs que rencontrent les membres de ce CA c'est l'éloignement géographique et les années qui passent. Ils sont prêts à mettre fin à l'Association régionale.



Il faudrait que l'ANA-INHESJ propose des solutions adaptables en fonction de ces contraintes.

La présidente a participé à la fin de la Session Régionale « jeunes » Sécurité et Justice en PACA le 2 et 3 mars 2017 accompagnée pour la remise des prix par deux membres de l'équipe de Gilbert DERDERIAN, président de l'Association régionale de l'ANA.



Ouverture de la session régionale « Jeunes » Sécurité et Justice PACA par Stéphane BOUILLON, préfet de la région PACA et Marc BARBIER, chef du département Formation "Sécurité et justice".

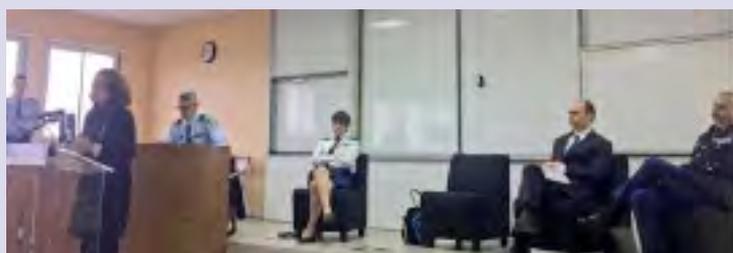


Cette formation pour trente stagiaires de niveau master 2 et jeunes actifs de moins de 35 ans s'est déroulée à l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP). Conférences, tables rondes, travaux de

groupe et visites de sites sensibles : établissements pénitentiaires, groupement de gendarmerie départementale, tribunal de grande instance de Marseille ou centre de supervision urbain de la ville d'Aix-en-Provence.

6 mars 2017

Session régionale jeune " Sécurité et Justice " Ile-de-France a commencé en présence :du Général de division Isabelle GUION de MERITENS, directrice de EOGN, d'Hélène CAZAUX-CHARLES, directrice de l'INHESJ et de Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INHESJ.



Cette formation était organisée en partenariat avec l'EOGN : l'École des officiers de la gendarmerie nationale de Melun. Alternant conférences et visites, elle a donné lieu à de riches échanges entre étudiants, jeunes actifs et professionnels exerçant des responsabilités dans les domaines de la sécurité et de la justice.



Au côté de Marc BARBIER, Caroline DESNEUX et Aurelien HASSIN, chargés de mission de l'INHESJ



Au terme d'une semaine les stagiaires ont restitué les travaux de groupe. Ils ont reçu le diplôme d'auditeur "jeunes" de l'INHESJ remis par Marc BARBIER et Danièle LUCCIONI.

Le 2 mars 2017 profitant de son passage à AIX pour l'INHESJ DanièleLUCCIONI a rencontré lors du dîner : Sandrine et Stéphane de l'équipe de Gilbert DERDERIAN, n'ayant pu se libérer pour des raisons personnelles graves. Des échanges ont eu lieu sur l'organisation de l'ANA-INHESJ, sur la manière de travailler ensemble et aussi avec l'IHEDN ayant pu le même jour retrouver deux amis de Mario FAURE, président de l'ANA-IHEDN.



Au côté de François RIVET, adjoint de Marc BARBIER, Ghislain GATEAU LEBLANC chargé de mission de l'INHESJ



L'ANA-INHESJ HORS SES MURS

L'ANA-INHESJ représentée par la présidente Danièle LUCCIONI et de nombreux membres du CA à l'**inauguration des locaux de l'INHESJ** par le Premier ministre Bernard CAZENEUVE le **21 Mars 2017** accueilli par Hélène CAZAUX-CHARLES, directrice de l'INHESJ.



Les Auditrices et Auditeurs de l'ANA-INHESJ se sont ensuite



retrouvés dans l'amphi Foch pour écouter les différents discours.

Vous trouverez sur le site de l'ANA-INHESJ les liens soit pour lire les discours ou voir les vidéos.

FORMATION

"**Protéger ses données**" à l'initiative de Morgane VILLERS (session jeunes), une formation "*Protéger ses données*", organisée le **jeudi 13 avril** prochain, de 18h00 à 19h30, dans les locaux de l'INHESJ (École militaire).



Jacques BEHAR, vice président de l'ANA-INHESJ a participé à cette réunion, Danièle LUCCIONI avait tenu à accueillir tout le monde et remercier Benjamin VIALLE, responsable de la sécurité des systèmes d'information de la CNIL.

Cette formation a été bien suivie et certains ont demandé une autre séance de formation complémentaire. A étudier

Du 14 mai au 19 mai 2017

Voyage d'études, en Bulgarie à Sofia et Plovdiv avec L'INHESJ pour la 28ème session nationale "Sécurité et Justice"



Après l'arrivée dans l'après-midi à Sofia, nous avons été reçus à l'Ambassade de France par S.E.M. Eric LEBEDEL, ambassadeur de France à Sofia.



Le lendemain à l'**Académie du ministère de l'Intérieur** nous avons assisté le lendemain à différentes conférences sur les thèmes : "*Les enjeux sécuritaires*", "*Les priorités opérationnelles du ministère de l'Intérieur*", "*La présentation de la situation sécuritaire*" suivi d'un déjeuner au mess L'après midi Table ronde sur "*Les frontières de l'Immigration*" et suivie de différentes interventions. En fin d'après midi Vernissage de l'exposition "*Doineau tout court*"

Le Mardi nous étions de retour à l'Académie pour différentes conférences: Table ronde sur "*Frontières et terrorisme*" et "*Frontières et criminalité organisée*" Après le déjeuner à l'Institut français nous avons assisté à deux conférences "*Présentation du système judiciaire bulgare*" et « *Présentation des objectifs de la réforme du système judiciaire bulgare* ». Dîner officiel

Mercredi : **Université de Sofia** avec une conférence sur "*Les enjeux judiciaires*" et une autre sur "*La présentation des réponses judiciaires aux enjeux de sécurité* » Départ vers Plovdiv

Jeudi, départ pour **Kapitan Andreevo** (surveillance frontalière, visite du poste frontière et frontière verte Déjeuner sur la route et retour sur Plovdiv discours et cocktail à la mairie.

Vendredi Visite du **monastère de Batchkovo** et déjeuner au restaurant : Vodenistsata Retour en France

Merci à Madame la directrice, Hélène CAZAUX CHARLES pour son invitation à participer à ce déplacement et à son équipe pour l'organisation.



Quelques merci particuliers pour deux Auditrices qui ont été de véritables ambassadrices "sourire" Christine et Karine pour non seulement faire connaître l'ANA-INHESJ mais également pour faire adhérer à l'Association.



Enfin un merci particulier à l'équipe de Marc BARBIER qui a durant toute l'année contribué à l'organisation, la formation, l'encadrement de toutes les Auditrices et tous les Auditeurs de cette 28ème session.



PROPOSITIONS DE LECTURES

DU COMITÉ AKROPOLIS

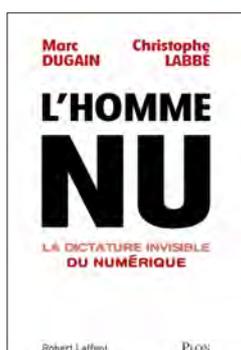
Parmi leurs lectures faites au cours de l'année 2015, destinées à sélectionner le lauréat du Prix Akropolis 2016 - qui a été décerné rappelons-le à Xavier LEONETTI pour son Guide de Cybersécurité - les membres du Comité Akropolis vous recommandent les ouvrages suivants :



Le sursaut ou le chaos (chez Plon Tribune libre), de Thibault de MONTBRIAL,

ouvrage très intéressant et bien documenté qui traite de l'islamisme radical et de l'action terroriste. L'auteur reprend un certain nombre d'actes terroristes déjà révélés dans la presse et montre les liens qu'il y a entre eux. Il ne s'agit pas d'une simple compilation d'actes tous aussi ignobles les uns que les autres, ni d'un répertoire d'actions gouvernementales

destinées à les réprimer, mais d'une mise en évidence des faiblesses de notre préparation et de notre riposte, souvent liées à la faiblesse de nos élus qui, pour des raisons électoralistes ou par idéologie bienpensante, refusent de voir les choses en face et de les nommer comme elles devraient l'être. C'est un livre passionnant, fort, bien écrit même s'il est inquiétant.

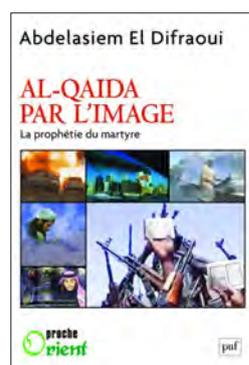


L'Homme nu (éditeur Robert Laffont - Plon) de Marc DUGAIN et Christophe LABBE

Les auteurs dressent un état des lieux inquiétant, et même plutôt angoissant, de notre monde dont le fait majeur est la révolution numérique. Celle-ci impacte le fonctionnement de nos sociétés dans tous ses aspects (économique, administratifs, politiques, médiatiques...), et prend également

possession de notre être en rétrécissant toujours un peu plus le champ de notre vie privée dans ce qu'elle a de plus intime. Nous sommes piégés dans une immense toile d'araignée numérique tissée par une poignée de géants, pieuvres monstrueuses qui nous transforme, à notre insu mais de notre plein gré, en objets monétisables. La gratuité de Google et autres est rétribuée par la vente de nos désirs, aspirations, penchants avouables ou non avouables. Nous sommes piégés parce que nous sommes volontaires tant la révolution numérique nous apporte de facilité, de satisfaction et de confort, piégés parce que nous sommes à un point où nous n'avons plus le choix. Orwell est dépassé, nos cerveaux sont réduits en esclavage, notre libre-arbitre se réduit toujours un peu plus avec notre consentement heureux. Ce monde nouveau est par ailleurs séduisant par tout ce qu'il nous apporte de positif. Mais les auteurs, délibérément (ils le disent dans l'introduction) ne s'attardent pas sur cet aspect. Ils veulent pointer les dangers et les risques pour l'avenir de l'humain. Et au-delà on voit déjà se profiler le transhumanisme avec ses terribles interrogations. Les auteurs ne proposent pas de voies de sortie, ils décrivent une réalité et nous laissent sur un grand pessimisme. La question quand on le ferme est : Que faire pour reprendre la main et la maîtrise ? Ce livre pointe un

vrai défi pour l'espèce humaine. Mais il reste que l'homme c'est aussi la conscience, la poésie, le rêve, la créativité, une capacité d'adaptation et de réactivité qui est celle de la vie et la vie ne s'accommode que de la liberté. Un algorithme ne produira jamais Victor Hugo, Einstein, Guerre et Paix et un humain ne se réduira jamais à une ligne de code. Cet ouvrage d'une lecture relativement facile décrit le rapprochement de la réalité avec la science fiction. Il décrit comment les grands créateurs de données numériques (Google, Amazone, Apple, Microsoft...) ont acquis une position dominante dans la gestion de nos vies qui va s'aggraver, et les conséquences de celle-ci.



Al Qaida par l'image, la prophétie du martyr (éditeur PUF Proche Orient), d'ABDELASLEM EL DIFRAOUI

L'auteur est un véritable érudit qui produit une analyse complète et fouillée du mouvement djihadiste et notamment de la place de la communication au sein de ce mouvement. Il montre comment la communication et la propagande par l'image sont présentes dès les origines

et ont été développées, avec une grande efficacité, à travers les moyens les plus sophistiqués empruntés à l'occident. L'image (traditionnellement interdite par la religion) est devenue un formidable instrument, très élaboré, de propagande. La violence des images (videos) est recherchée systématiquement pour terroriser l'ennemi et participer à l'objectif final. Ce livre met en évidence la redoutable efficacité de la propagande terroriste.



Paroles armées Comprendre et combattre la propagande terroriste (Lemieux éditeur), de Philippe-Joseph SALAZAR, philosophe et rhétoricien, qui nous invite à un examen du djihadisme non pas tant dans ses manifestations que dans le fondement théorique et intellectuel de son action. Il analyse la parole religieuse et poétique du Califat, parole qui appelle à la conquête de territoires illimités qui seraient totalement soumis à l'islam

des origines et d'où seraient éliminés tous les mécréants. SALAZAR souligne que nous aurions tort de penser que les nouveaux convertis sont des faibles, des malades mentaux ou des personnes victimes des sociétés occidentales. Il nous appelle à ne pas accepter que notre langue soit parasitée par le vocabulaire coranique. C'est un livre qui dérange et qui oblige à réfléchir. Il nous appartient de ne pas nous laisser démonter et de retrouver la force du verbe pour riposter au verbe. Toutefois, à plusieurs reprises dans son ouvrage, l'auteur procède, pour frapper les esprits, à des analogies de situations qui ont paru déplacées à plusieurs d'entre nous : la situation actuelle est-elle comparable à celle de l'occupation allemande ? Sommes-nous en état de « survie ou de mise à mort » nécessitant de lancer un appel de résistance sur le modèle de l'appel du 18 juin 1940 ?

CE SOIR AU THÉÂTRE :

« DJIHAD » D'I. SAIDI... OU LE TRAGIQUE AU PRISME DE L'HUMOUR BELGE

par Sarah PINEAU



« Ça ne me dérange pas du tout que les jihadistes partent, mon problème, c'est qu'ils reviennent ». Cette déclaration de Marine LE PEN en août 2014 avait indigné Ismaël SAIDI - ancien policier belge de 39 ans, fils d'immigrés marocains - et poussé à prendre sa plume dans la foulée pour écrire « Jihad » pièce de théâtre, jouée le mois d'après. Depuis le succès de celle-ci – qui raconte l'odyssée tragi-comique de trois jeunes bruxellois partis faire le djihad - ne s'est pas démenti ; en Belgique d'abord puis en France, notamment après les attentats de 2015.

Contrairement à M. LE PEN, ce qui le dérange I. SAIDI, « c'est que les jihadistes partent! Rien ne justifie ce qu'ils ont fait, mais une fois que l'émotion est passée, il faut comprendre



ce qu'ils ont vécu pour ne pas que ça se reproduise ». Affirmation que je partage totalement.

En effet, choquée comme beaucoup par les attentats qui ont frappé la France, j'ai écouté les analyses de G. KEPEL sur la radicalisation de l'islam. Celles d'O. ROY sur l'islamisation de la radicalité. Me suis intéressée à l'explication davantage sociologique de F. BURGAT qui voit « l'islam politique comme une réaction identitaire à la domination coloniale ».

Mais pour appréhender un phénomène d'une actualité si brûlante, auquel nous sommes désormais confrontés, sans vraiment y avoir été préparés, tous les jours ou presque, l'intellect ne suffit pas.

Aussi, convaincue par Dostoïevski que « l'art sauvera le monde », je suis allée chercher dans celui-ci d'autres explications.

D'abord dans des romans, comme les Désorientés d'A. MAALOUF. Dans ce livre, publié en 2012, l'auteur narre les sentiments divers d'un personnage qui revient dans son pays natal plus de 20 ans après l'avoir précipitamment quitté : la sensation d'exil perpétuel du héros – d'un côté jamais vraiment parti et de l'autre jamais vraiment accueilli – est extrêmement bien décrite. Elle m'a bouleversée quand j'ai lu cet ouvrage, peu de temps après les attentats de novembre 2015.

Ensuite, presque un an s'est écoulé avant que je ne me penche sur le traitement théâtral de la question, en allant voir « Jihad » le 2 décembre dernier aux Feux de la Rampe, qui le met à l'affiche depuis septembre et jusqu'au 31 décembre.

Première surprise « Jihad » détonne dans la programmation

qui, si elle semble privilégier des « représentations théâtrales originales et décalées », comme l'indique le site internet de la salle, propose habituellement, voire exclusivement, du théâtre de boulevard, c'est-à-dire des pièces comiques, au ton léger, sur des sujets qui le sont tout autant. Ce qui n'est pas vraiment le cas de Jihad. De prime abord seulement : en effet I. SAIDI réussit avec un talent incroyable et – il faut bien le dire - beaucoup de culot, à mêler humour et tragédie. De fait, il parvient, toujours sur le fil du rasoir, à interroger sans choquer en choisissant trois personnages aux caractères très tranchés : Ben, le fanatique, chapeaute Reda, le cynique, et Ismaël, le naïf. Ce choix - que certains pourront qualifier de facile - me paraît particulièrement pertinent dans la mesure où c'est au spectateur qu'I. SAIDI confie le soin de faire la synthèse de ces trois personnalités qui sont autant de dimensions mises en avant par les candidats au djihad dans la vraie vie.

Seconde surprise, le public. Composé, un vendredi soir, à 80% de collégiens et de lycéens. Renseignement pris ce n'est pas si étonnant : en Belgique la pièce a été reconnue d'utilité publique par le gouvernement, ce qui la rend accessible gratuitement aux scolaires. Chaque représentation de la pièce est suivie là-bas d'une rencontre-débat avec un journaliste et un islamologue. Elle figure même dans le plan de prévention de la radicalisation. Cette reconnaissance institutionnelle a sans doute donné l'idée aux professeurs français d'y emmener leurs élèves. Et avec raison : tout au long de la représentation on entend des rires - parfois francs, parfois gênés- des pleurs – pas toujours discrets, signe que le traumatisme des attentats est toujours bien présent - et on finit par voir la salle, debout, applaudir à tout rompre.

J'ai souri à l'évocation de « Call of duty »

par Ismaël le naïf, tremblé devant le regard fanatique de Ben, vacillé devant le détachement de Reda... et terminé debout moi aussi bien qu'emplie de sentiments contradictoires. Car dans la pièce personne n'est dédouané : ni l'absurdité et la froideur de l'administration belge – semblable sur bien des points à la française, ni les musulmans - « On a été manipulés, mon frère, mais pas seulement par le système, par les nôtres aussi », déclare l'un des apprentis djihadistes à la fin de la pièce.

C'est grâce à cet équilibre, aussi subtil que fragile qu'I. SAIDI parvient, je crois à toucher profondément son public. Parce qu'il arrive à nous faire sentir responsable mais pas coupable de la situation. Nous pose les questions dérangeantes sans imposer de réponses ou émettre de jugement. Pour, finalement, susciter en chacun l'envie de participer à la recherche de solutions. Car elles sont à notre portée : ceux qui partent ne sont ni des inconnus, ni même des voisins, mais avant tout et très simplement des frères. Liberté d'accueillir, égalité des chances à donner... Ce que « Jihad » nous demande c'est, comme le fait si bien son auteur qui se définit comme « un musulman judéo-chrétien » d'incarner le discours de la fraternité.

Beau défi à relever.



QUAND LA FICTION S'INVITE EN PRISON

« Ils sont partis tôt. La journée promet d'être sublime, comme savent parfois l'être ces latitudes tourmentées, le ciel d'un bleu profond, liquide, de cette transparence particulière aux Cinquantièmes Sud »

Ainsi débute le roman d'Isabelle Autissier, lauréate en juin dernier du 3e Prix littéraire Paris Diderot - Esprits libres. Cet incipit est à l'image du reste de l'ouvrage : une ode à la nature mais une ode tragique ; où, si la nature est sublime, elle n'en reste pas moins « nature », donc sauvage et violente... Les personnages de l'histoire, un jeune couple de trentenaires parisiens brillants et parfaitement insérés qui décident pour briser la routine de faire un tour du monde en bateau, vont l'apprendre à leurs dépens. Contournant l'interdiction de naviguer certaines eaux entre la Patagonie et le Cap Horn, ils se retrouvent à devoir passer la nuit sur une île déserte, une tempête s'étant brusquement levée. Le lendemain matin ils découvrent avec stupeur que leur bateau, sans doute mal attaché, a disparu. Les voilà Soudain, seuls. Pour vivre et, rapidement, survivre, les voilà contraints de se livrer à une lutte contre les éléments et contre eux-mêmes... Devenus « Robinsons des temps modernes », s'en sortiront-ils ? Le cas échéant, à quel prix ?

Savoir, avant d'entamer la lecture, que ce roman avait été primé par un jury entre autres composé de prisonniers, fait, à mon sens, considérer autrement les lignes fortes qui s'en dégagent.

Tout d'abord le rôle central attribué à la nature. Si le roman est construit autour du jeune couple naufragé, le troisième personnage clé de l'histoire est sans aucun doute la nature : de longues descriptions lui sont consacrées, donnant à voir une beauté brute, faite de violence et de magnificence qui forcent le respect tout en suscitant chez le lecteur une peur instinctive. Une métaphore en somme du fragile équilibre entre liberté et responsabilité : bravant l'interdit car « l'aventure est à ce prix » nos deux héros payeront cher cette incartade qu'un minimum de responsabilité même si elle était associée à une « confortable mollesse » aurait pu éviter...

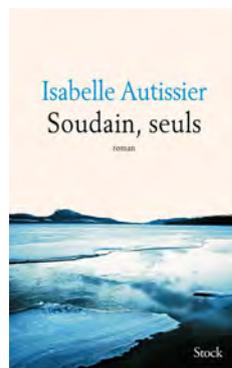
Ensuite la dissociation nature/culture qui, au fil des pages s'impose à nos personnages, jetés violemment dans un destin dont ils sont à la fois les victimes impuissantes et les seuls maîtres : « la voilà la confrontation primitive avec la vie, celle qui pousse à agir au-delà de tout code et de toute règle, et même au-delà de ses propres sentiments ». De fait, si nos deux héros ont pu au départ, trouver un certain réconfort dans le suivi strict d'un restant d'habitudes sociales - « le travail leur apparaît comme une sorte de rédemption » - rapidement s'ils veulent s'en sortir, la solution est l'instinct de vie... sauf que celui-ci « ne se communique pas »... Le constat, terriblement vrai, est dramatique. Les conséquences le seront tout autant.

Et, pire, cette dissonance cognitive ne s'estompera pas avec le retour à la réalité : pour espérer à nouveau, il faudra l'affronter « [l'héroïne] a été ce fétu, ballotée par les circonstances, incapable d'accoster. Elle rêve de retrouver des eaux calmes, un courant apaisé qui la charrierait comme ses semblables dans un quotidien monotone ». De fait, comment se reconnecter avec la société, retrouver les codes sociaux, les mondanités aussi parfois, en un mot exister alors que, pendant des mois, la seule priorité a été de vivre ?

Enfin une mention spéciale au style d'I. Autissier : très épuré il permet de faire ressentir plus intensément au lecteur la violence des éléments à la fois physiques et psychologiques auxquels sont confrontés les deux héros. Cependant la sobriété de style est magnifiquement contrebalancée par un vocabulaire riche et poétique : « algarade », « estourbir », « céruléen »... comme si face à cette nature la plus agressive qu'il soit car à la fois extérieure - l'environnement - et intérieure - l'âme - l'auteur tentait malgré tout de faire garder à ses héros une part d'humanité... qui ne rend que plus terrible les choix qu'ils sont amenés à faire et leur déchéance, physique, psychologique et morale.

« L'homme est un être culturel par nature parce qu'il est un être naturel par culture » disait Edgar Morin. Ce roman l'illustre à sa manière.

Références de l'ouvrage : Soudain, seuls, roman d'Isabelle AUTISSIER, Stock, mai 2015



Ce qu'en a pensé la presse :

Les marins français aiment bien jeter l'ancre et faire couler l'encre. Gerbault, Moitessier, Kersauson, Loïck Peyron, Titouan Lamazou tiennent la plume aussi bien que la barre. Quand on a franchi deux ou trois fois le cap Horn, on ne hisse pas la voile des grands mots et des sensibleries si on veut raconter une histoire. On se laisse porter par elle. Et avec eux, ça décoiffe ! Dans le nouveau roman d'Isabelle Autissier, par exemple, oubliez la traversée amoureuse de Tristan et Yseult. Même l'Odyssée d'Ulysse et la solitude de Robinson Crusoé sont des bluettes comparées aux horreurs qui tombent sur ses deux héros. Je vous préviens : dans ces pages on se transforme vite en voyeurs car on ne saute pas une ligne de cette descente aux enfers...

La démonstration est faite, une fois de plus, par Autissier : la bonne littérature n'est pas faite de bons sentiments. (Gilles Martin-Chauffier - Paris-Match, mai 2015)

Dans un roman qu'on ne lâche pas, la navigatrice raconte le cauchemar d'un jeune couple naufragé. Remarquable...

C'est la grande force du livre : tout décrire par le menu, nous faire éprouver le froid, la faim, la peur, les bouffées de haine qui rongent le couple de l'intérieur. Malgré quelques dialogues maladroits (il y en a peu), le récit file comme un thriller dont il serait criminel de révéler l'issue : glaçant, captivant, ponctué d'interrogations sur les ressorts profonds de la vie sauvage, voilà un roman dont Isabelle Autissier tient épouvantablement bien la barre. Embarquez. (Grégoire Leménager - L'Obs du 28 mai 2015)

Encart I. Autissier

Née en 1956 à Paris, I. Autissier est une navigatrice française, première femme à avoir accompli un tour du monde en compétition.

Ingénieur agronome, ancienne navigatrice en solitaire jusqu'en 1999, présidente de la branche française du WWF depuis 2009, elle est également l'auteur de romans, de contes et d'essais : Kerguelen, le voyageur du pays de l'ombre (Grasset, 2006), Salut au Grand Sud, avec Erik Orsenna (Stock, 2006), Versant Océan, avec l'alpiniste Lionel Daudet (Grasset, 2008), Seule la mer s'en souviendra (Grasset, 2009), Passer par le Nord - La nouvelle route maritime, avec Erik Orsenna (Paulsen, 2014)

En 2015 elle a été lauréate du trophée « Femme de cœur » du prix « Femmes en or » qui distingue chaque année des « femmes aux parcours exceptionnels, (...) des personnalités inspirantes, qui font bouger les lignes ».

Encart Prix littéraire Paris Diderot

Depuis 40 ans, l'Université Paris Diderot agit pour la diffusion du savoir et de la culture auprès de ceux qui en sont éloignés.

La Fondation Paris Diderot, créée en 2011, soutient et accompagne les projets de cette université en milieu carcéral. L'une de ses missions consiste à fédérer citoyens, institutions publiques et entreprises autour du sujet de l'éducation en prison, facteur de réinsertion et véritable enjeu de société.

Le prix littéraire « Paris Diderot Esprits libres » a vu le jour en 2014, à l'initiative de l'Université Paris Diderot et de sa Fondation, ensuite soutenues par la Région Ile-de-France. Il récompense un ouvrage de littérature française paru au cours des douze derniers mois. Le jury est constitué de cinq hommes et cinq femmes détenues. I. AUTISSIER est la troisième lauréate de ce prix. Les précédents sont Maylis de Kerangal (2014) pour son roman Réparer les vivants et Adrien Bosc (2015) pour Constellation.



Par Sarah PINEAU

MEMBRES DU C.A. DE L'ANA-INHESJ

Jacques BEHAR	<i>Vice-Président</i>
Bernard CAYRON	
Jacques COLLIARD	<i>Secrétaire Général</i>
Michel COMMUN	
Gilbert DERDERIAN	
Paul DREZET	<i>Vice-Président</i>
Nour Eddine EL BOUHATI	
Gilbert FLAM	
Françoise FOUGEROLLE	<i>Secrétaire générale adjointe</i>
Sophie GALY-DEJEAN	
Florent GATHERIAS	
Hubert GRENIER	<i>Trésorier</i>
Nicole GUIMEZANES	<i>Vice-Présidente</i>
Anne Marie HELLEISEN	
Charles Henri LAVILLE	
Louis LE PIVAIN	<i>Trésorier adjoint</i>
Danièle LUCCIONI	<i>Présidente</i>
Philippe MAUGER	
Jean-François MERMET	
Franck PAVERO	<i>Vice-Président</i>
Elisabeth SLAMA	
Jean-Pierre TRIPET	
Bernard ZAHRA	
Gonzagues de CHANTERAC	<i>Représentant des sessions jeunes</i>



Cher (e) ami (e),

La participation à nos différentes activités est réservée aux auditeurs de l'INHESJ.

Si tu n'es pas encore adhérent, nous t'invitons à adresser prochainement ton bulletin d'inscription ci-joint au secrétariat de l'Association Nationale des Auditeurs de l'INHESJ, Ecole Militaire, Case 39, 1 place Joffre - 75700 PARIS SP, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANAINHESJ. Les cotisations sont payables spontanément dès l'Assemblée Générale qui les fixe et au plus tard le 31 décembre, pour qu'elles permettent de participer aux activités de l'année suivante, sans qu'il y ait nécessairement d'appel ou de relance de l'Association, ceci afin d'éviter des tâches matérielles d'envoi, et le coût concernant les cotisations qui sont nos seules recettes. Tu peux compléter et renvoyer le bulletin ci-dessous en précisant dans le cas d'une ré inscription tes éventuels changements de téléphone, fax, mail, adresse...

* La cotisation 2018 a été fixée à 60 € pour les auditeurs des sessions nationales, 30 € pour les auditeurs des sessions jeunes, 30 € pour les auditeurs des associations régionales justifiant du paiement d'une cotisation régionale.



BULLETIN D'ADHESION (à découper)

ANNEE : 201.....

Je soussigné (e) :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

OUI NON

Autres coordonnées :

Téléphone bureau : Téléphone privé :

Téléphone portable : E-mail :

J'autorise l'Association à diffuser ces renseignements auprès de l'INHESJ : OUI NON

J'ai suivi la^{ème} session Nationale des Auditeurs de l'INHESJ ou une autre session (régionale ou IERSE) et déclare adhérer à : l'Association Nationale des Auditeurs de l'I.N.H.E.S.J.

Je verse la somme de 60 € ou 30 €* , montant de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre de ANA-INHESJ.

Date :

Signature

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

ÉCOLE MILITAIRE

Case n°39
1, place Joffre
75700 PARIS SP
Tel. : 01 76 64 89 17
Fax : 01 76 64 89 45

ana@inhesj.fr

Horaires du secrétariat :

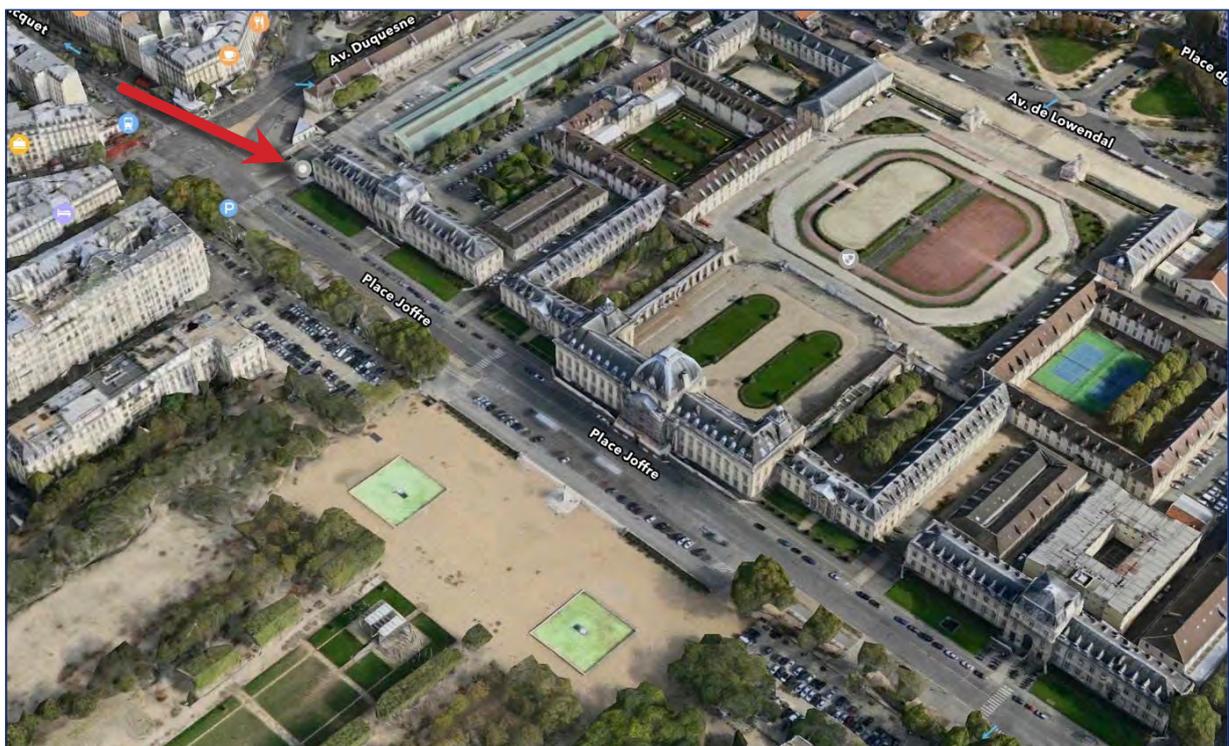
Lundi et Mercredi, 9h00 à 12h30
Lundi et Mardi, 14h00 à 17h30
Mercredi et Jeudi, 14h00 à 17h00

En cas d'absence :

La Présidente Danièle LUCCIONI au 06 07 61 43 49 ou daniele.luccioni@wanadoo.fr

Et/ou

Le Secrétaire Général, Jacques COLLIARD au 06 07 89 23 65 ou colliard@uic.org





BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

Ecole Militaire
Case 39
1, place Joffre
75700 PARIS SP 07

Directeur de la publication :

Danièle LUCCIONI

Rédacteur en chef :

Paul DREZET

Membres du Comité de lecture :

Nicole GUIMEZANES

Philippe MAUGER

Sarah PINEAU

*Imprimé sur les presses de l'imprimerie
de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques de la Préfecture de Police*

